

# *futuribles*

*analyse et prospective*

États-Unis : l'exception  
démographique

---

Les travailleurs pauvres

---

L'avenir  
de l'enseignement supérieur

---

# DANGER : PROJECTIONS !

---

Rares sont les réflexions sur l'avenir qui ne reposent pas, d'une manière ou d'une autre, sur les perspectives de population et surprenante est la confiance, à mon sens excessive, accordée aux projections démographiques et, plus encore, à la seule variante médiane de ces projections, qu'elles soient élaborées au niveau mondial, à celui des régions ou des pays.

Certes, les inerties dans ce domaine sont grandes. Mais force est de constater d'une part que la situation démographique, même en France, n'est pas aussi bien connue qu'on l'imagine, ensuite que les tendances observées dans le passé — pour autant qu'elles soient correctement appréhendées — ne permettent en rien de préjuger de l'avenir.

La simple connaissance de la taille de la population, en l'absence de registres parfaitement actualisés, implique que des recensements de qualité soient régulièrement effectués, mais l'expérience révèle que cela n'est pas si simple. En témoignent les controverses suscitées par le recensement de la population française réalisé en 1999, auquel auraient échappé de l'ordre d'un million de personnes ; a fortiori, celles qui portent sur la fiabilité des nouvelles méthodes adoptées pour effectuer les enquêtes annuelles du recensement dit rénové. Nous ne sommes

pas, en France, dans la situation d'un pays comme la Belgique qui jouit de l'heureuse réputation de disposer de registres de population par communes en permanence tenus à jour.

Ensuite vient la question de l'évolution démographique à venir, déterminée, comme l'on sait, par trois facteurs : les naissances, les décès et les flux migratoires, variables pour lesquelles les auteurs des projections élaborent des hypothèses plus ou moins contrastées que je m'obstine à considérer comme fort discutables.

Le problème majeur réside dans le fait qu'à supposer même que l'on connaisse bien les évolutions passées, rien ne permet de préjuger qu'elles se poursuivront au même rythme et dans le même sens. Méfions-nous des extrapolations simplistes ! Il faut nous interroger sur les facteurs qui peuvent jouer un rôle frein ou moteur vis-à-vis notamment de la fécondité et de la mortalité aux différents âges. Quelle influence, par exemple, pourraient avoir sur ces variables la proportion de travailleurs pauvres, les difficultés d'accès au logement, les anticipations des jeunes sur la société de demain, les pollutions et les nuisances, le coût lié aux problèmes de dépendance due au grand âge, sa prise en charge ou non par la collectivité nationale, au prix du reste de quels arbitrages ?

Il y a encore beaucoup à faire pour que les hypothèses retenues dans les projections soient davantage étayées, y compris en l'occurrence par une prospective appliquée aux naissances et aux décès. Ceci constitue un vrai enjeu dès lors que les projections — et il en va de même de toutes les projections, y compris des projections macro-économiques — ne valent que ce que valent les hypothèses d'entrée. La prospective, en l'espèce, doit précéder l'exercice de projection.

Une réflexion de même nature s'impose a fortiori sur les hypothèses encore plus arbitraires adoptées sur les flux migratoires (volume, structure par sexe et par âge), qu'ils soient internationaux ou internes aux pays, et qui, à moyen terme (10-20 ans), sont de nature à avoir un impact non négligeable, plus particulièrement au niveau local, sur les effectifs et la composition de la population.

Les flux migratoires internes à nos pays, par exemple en France, ne sont guère mieux appréhendés que les flux internationaux. Tout le monde est relativement au fait de l'attirance qu'exerce le Sud vis-à-vis des personnes âgées et de l'existence de ce que les démographes appellent la « diagonale du vide ». On sait également quelles ont été les tendances passées de l'urbanisation et de la littoralisation des populations, mais ce n'est pas une raison suffisante pour les extrapoler.

Quant aux flux migratoires internationaux, c'est hélas un sujet tabou, hormis parmi les gens qui régulièrement agitent l'épouvantail d'une véritable invasion des pays riches (et vieillissants) par les populations jeunes et affamées du Sud. Il serait, à mon sens, urgent que l'on puisse travailler sérieu-

sement sur ce sujet, explorer le spectre des futurs possibles et ce que les différents pays peuvent estimer souhaitable. Cela ne signifie évidemment pas que, par voie de conséquence, ces flux pourront être maîtrisés, d'autant que les pays émetteurs et récepteurs n'auront pas nécessairement les mêmes intérêts.

Au demeurant, raisonner sur un solde migratoire, donc la balance nette entre les entrées et les sorties, ne saurait suffire. Une des questions majeures est, en effet, de savoir qui entre et qui sort en termes d'âge, de sexe, de niveau d'éducation, de qualification, sinon de langue et de culture, toutes choses qui peuvent être importantes au regard de la dynamique d'intégration, de l'accès à l'emploi, des besoins en logements, de la déperdition ou du gain en potentiel humain.

Les hypothèses sur l'ampleur et la nature des flux migratoires sont, peut-être, encore plus arbitraires et contestables que celles qui portent sur la fécondité et la mortalité futures. J'estime par conséquent que nous avons tort d'accorder une trop grande confiance aux projections démographiques, a fortiori à la seule variante médiane de ces projections, qui ne fait qu'extrapoler les tendances du moment.

Les marges d'erreur restent relativement importantes, y compris à l'horizon de 10-20 ans, sur les effectifs de population, a fortiori sur le nombre et la composition des ménages, ceci rejaillissant, par exemple, sur la demande de logements ; le marché de l'immobilier jouant sans nul doute également un rôle non négligeable, par exemple, sur l'émancipation des jeunes et leurs comportements de fécondité.

Hugues de Jouvenel

Julien Damon <sup>1</sup>

# Les travailleurs pauvres en France

## DE LA PAUVRETÉ ACTIVE À LA SOLIDARITÉ ACTIVE ?

*Peu évoquée en France avant le début des années 2000, la question des travailleurs pauvres semble susciter un intérêt grandissant depuis, donnant par-là même le sentiment que leur nombre est lui aussi en hausse. Qu'en est-il effectivement et que recouvre cette notion de « travailleurs pauvres » ? Tel est l'objet de cet article de Julien Damon.*

*En premier lieu, tout est affaire de définition : il s'agit de préciser d'abord le seuil de pauvreté pris en compte et ce que l'on entend par travailleur (actif occupé ou / et chômeur ?). En effet, selon l'approche adoptée, les chiffres varient du simple au quadruple voire au quintuple. Optant pour une définition stricto sensu (les actifs occupés se situant sous le seuil de pauvreté), l'auteur estime le nombre de travailleurs pauvres en France à 1,6 million, un nombre important mais tendancielleme nt à la baisse depuis le milieu des années 1990.*

*Cela étant, souligne l'auteur, le phénomène de la pauvreté active n'en demeure pas moins scandaleux (et est apprécié comme tel par l'opinion), et place le système de protection sociale français face à ses contradictions et ses limites. D'où l'urgence d'une réforme — amorcée par les expérimentations de RSA (revenu de solidarité active) — à même de mettre un terme aux « trappes à pauvreté » qui font qu'il est parfois plus intéressant pour un individu, en termes de revenus, de rester dans l'assistance plutôt que de retourner vers l'emploi.*

S.D.

---

1. Chef du département Questions sociales au Centre d'analyse stratégique ; professeur associé à Sciences-Po (Cycle d'urbanisme).

Les travailleurs pauvres ne constituent pas, pour la protection sociale française, un problème paramétrique singulier parmi d'autres mais un défi majeur. S'il faut bien se garder d'en exagérer l'ampleur, il n'en reste pas moins que le phénomène met en question le contenu, les orientations et la cohérence globale de la protection sociale.

Il est apparu récemment, dans l'expertise et le débat publics français, que l'activité n'était pas nécessairement — si tant est qu'elle l'ait jamais été totalement — une protection contre la pauvreté. Depuis, s'est développé tout un ensemble de travaux savants, de propositions et de prises de position politique en faveur

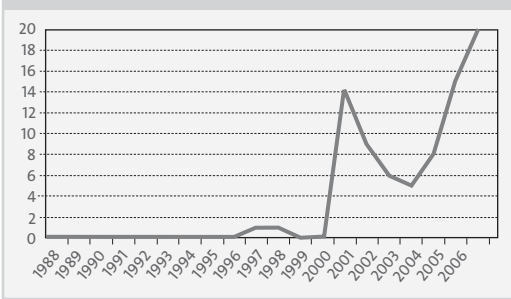
des « travailleurs pauvres ». Mais de quoi parle-t-on exactement ? Combien de personnes sont-elles concernées ? Le phénomène est-il véritablement en progression ? Quelles conclusions en tirer pour l'action publique ? Quel contenu donner aux orientations de politique publique affichées en termes français de « solidarité active » et en termes européens d'« inclusion active » ?

### **La pauvreté active : de quoi parle-t-on ?**

Au tournant du millénaire, tout comme on a (re)découvert les « enfants pauvres » on a (re)découvert les « travailleurs pauvres »<sup>2</sup>. Les notions (et pas les problèmes)

nous viennent des États-Unis et du Royaume-Uni<sup>3</sup>. On a d'ailleurs, au début, parlé des « *working poor* » en France. Le plus simple a ensuite été de traduire l'expression. L'avalanche d'articles et d'ouvrages récents traitant des travailleurs pauvres ne doit pas masquer que l'intérêt pour le thème et le problème est très nouveau en France. En

**Graphique 1 — Nombre d'articles du journal *Le Monde* abordant la question des travailleurs pauvres 1988-2006**



2. Dans les deux cas, en France, le Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC) aura joué un rôle majeur, par ses études et colloques publics, pour la mise en évidence et en discussion de ces problèmes.

3. Depuis 1987, le département américain de l'Emploi publie des statistiques et des analyses sur les *working poor*. Voir l'article séminal des économistes Bruce W. Klein et Philip L. Rones, « A Profile of the Working Poor ». *Monthly Labor Review*, octobre 1989, pp. 3-11. Pour les informations et les études les plus récentes sur le cas américain, voir BLANK Rebecca M., DANZIGER Sheldon H., SCHOENI Robert F. (sous la dir. de). *Working and Poor: How Economic and Policy Changes Are Affecting Low-Wage Workers*. Washington, D.C. : Russell Sage Foundation, 2006. Pour une première étude française faisant explicitement référence à la définition anglo-saxonne des *working poor*, voir LAGARENNE Christine, LEGENDRE Nadine. « Les "travailleurs pauvres" ». INSEE [Institut national de la statistique et des études économiques] Première, n° 745, 2000 et, des mêmes auteurs, « Les travailleurs pauvres en France : facteurs individuels et familiaux ». *Économie et statistique*, n° 335, 2000, pp. 3-25. Voir également *Le Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2005-2006*. Paris : La documentation Française, 2006.

témoigne, par exemple, l'évolution du nombre d'occurrences de l'expression « travailleur pauvre » (au singulier ou au pluriel) dans le journal *Le Monde* (graphique 1).

On ne relève aucune apparition de l'expression dans le quotidien du soir durant toutes les années 1990, sinon deux articles, l'un en 1997 et l'autre en 1998, pour dans les deux cas faire référence à la question des *working poor* aux États-Unis. Initialement, la question était estimée essentiellement anglo-saxonne. Royaume-Uni et États-Unis étaient décrits et décriés comme les nations de la pauvreté, en général, et de la pauvreté dite « laborieuse », en particulier. Une forme particulière de défaveur, touchant les travailleurs, mise au jour depuis des années outre-Manche et outre-Atlantique, était ainsi présentée dans une France dont on pouvait implicitement penser qu'elle était épargnée par le phénomène. Les examens sérieux de la situation française et les prises de position qui suivront montreront qu'il n'en est rien. Mieux encore, on pourra souligner à l'envi que la France se distingue par la présence concomitante d'une pauvreté globale à un niveau encore important, d'une pauvreté active (ou « laborieuse ») significative, et d'un chômage élevé...

C'est à partir de 2000 que des travaux spécifiques ont été diffusés en France sur la question des travailleurs pauvres. L'INSEE dénombreait alors 1,3 million de personnes dans cette situation. Il s'agissait, avec la définition employée, des personnes ayant occupé un emploi au moins un mois dans l'année et se trouvant pourtant sous le seuil de

pauvreté. En comptabilisant les proches qui cohabitent avec ce travailleur pauvre, on totalisait deux millions de personnes vivant dans des ménages touchés par ce problème. Ces premières données, par nature toujours discutables, ont ensuite été complétées par une profusion d'autres chiffres, ce qui n'a probablement pas contribué à rendre aisée la compréhension de la situation et des enjeux.

Ce visage singulier de la pauvreté, redécouvert en France à l'orée du nouveau siècle, n'est pas aisé à photographier. On imagine bien qu'il y a toujours eu, en raison de la faiblesse de certains revenus associée à certaines configurations familiales, des personnes vivant dans l'indigence malgré l'exercice d'une activité professionnelle rémunérée. Le problème est en fait, comme souvent en ces matières, d'abord une question de définition. De quoi parle-t-on ? On relève maintenant une diversité de délimitations et d'appréciations, diversité qui peut laisser un peu perplexe. Tentons donc un peu de clarification.

Parler de « travailleur pauvre » ou de « pauvreté active » appelle d'abord une explicitation des deux termes. Il faut, partant, à la fois définir ce que l'on entend par « travailleur » et ce que l'on entend par « être pauvre ». Et dans ces matières, que certains pourraient parfois croire évidentes, rien ne va de soi. Soulignons d'emblée que nous préférons l'expression « pauvreté active » à celle de « pauvreté laborieuse » car elle vise à mieux rendre compte du fait que dans les expertises et débats actuels, on s'intéresse en réalité à la fois aux travailleurs et aux chômeurs pauvres

(i.e. les actifs pauvres, plutôt que les travailleurs pauvres).

La « pauvreté » d'un travailleur dépend à la fois de son revenu personnel (rémunérant son travail) et de sa situation familiale. Le travail renvoie à l'activité professionnelle individuelle. La pauvreté renvoie à l'insuffisance des ressources du ménage pris dans son ensemble.

La pauvreté se définit au niveau du ménage, mais l'activité se définit au niveau des individus. On mêle donc deux niveaux d'analyse. La pauvreté active dépend, d'une part, de la situation d'emploi et des caractéristiques de l'emploi des individus et, d'autre part, du niveau de vie du ménage auquel ils appartiennent. Cette double appréciation amène

des difficultés. On peut être très faiblement rémunéré mais ne pas compter parmi les pauvres (parce que les autres ressources familiales sont plus conséquentes). À l'inverse, on peut être recensé comme pauvre avec pourtant un niveau de rémunération que l'on dirait convenable (par exemple, proche de la médiane des revenus). On peut être actif inoccupé (au chômage) et être indemnisé largement au-dessus du seuil de pauvreté. On peut, au contraire, être actif très occupé, mais très faiblement rémunéré, avec de nombreuses personnes à sa charge et, en conséquence, se trouver sous le seuil de pauvreté. Concrètement, une personne travaillant moins de 25 heures par semaine, rémunérée au SMIC (salaire minimum interprofession-

#### **LA MESURE DE LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE**

La pauvreté n'est analysée, pour ce qui relève de la « pauvreté active », que dans sa dimension monétaire : un ménage est pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur à un seuil monétaire. Il s'agit dès lors de choisir un seuil de revenus du ménage à partir duquel on est ou non considéré comme pauvre. Conventionnellement, on a longtemps utilisé, en France, un seuil à 50 % de la médiane des revenus et, dans l'Union européenne, on utilise un seuil à 60 % (le revenu médian est tel que la moitié de la population gagne plus et l'autre moitié moins). Dans l'approche de la pauvreté dite monétaire, sont donc définies comme « pauvres » les personnes vivant dans des ménages dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian de la population.

Le « niveau de vie » d'un ménage est égal à son revenu disponible divisé par le nombre d'unités de consommation (on compte une unité pour le premier adulte, 0,5 pour chaque autre personne de 14 ans ou plus et 0,3 pour chaque enfant de moins de 14 ans). Le niveau de vie « médian » de la population est tel que la moitié des individus ont un niveau de vie inférieur et l'autre moitié un niveau de vie supérieur.

Le « seuil de pauvreté » est fixé à 60 % du niveau de vie médian selon l'approche retenue au niveau européen. Ce choix est conventionnel : des estimations de l'ampleur de la pauvreté monétaire peuvent également être proposées avec le seuil plus strict de 50 % du niveau de vie médian.

En 2004, le seuil de pauvreté monétaire pour une personne seule était de 788 euros par mois (au seuil de 60 %) et de 657 euros (au seuil plus strict de 50 %).

J.D.

nel de croissance), se trouve sous le seuil de pauvreté, sauf si elle vit avec un conjoint disposant d'un revenu permettant à leur ménage de se situer au-dessus de ce seuil.

Au risque de la répétition, il faut souligner fortement qu'il n'y a pas de correspondance univoque entre le fait d'être un travailleur à bas salaire <sup>4</sup> et celui d'être un travailleur pauvre. Des individus ayant de faibles salaires (par exemple inférieurs au seuil de pauvreté) ne sont pas nécessairement pauvres dans la mesure où dans le ménage où ils vivent, il peut y avoir d'autres pourvoyeurs de ressources. À l'inverse, des individus ayant des salaires nettement au-dessus du seuil des bas salaires, voire très nettement supérieurs au seuil de pauvreté, peuvent être statistiquement pauvres car ils vivent dans une famille nombreuse sans autre pourvoyeur de ressources, et où les prestations familiales ne viennent pas combler le décalage qu'il peut y avoir entre le seuil de pauvreté et leur niveau de revenu primaire.

Au fond, pour dénombrer et décrire les travailleurs pauvres, tout dépend des définitions du travail et de la pauvreté... De cette évidence découle le fait que le nombre de travailleurs pauvres peut varier très sensiblement selon le seuil de pauvreté retenu et selon la durée de présence sur le marché du travail, en occu-

pant ou en cherchant un emploi, qui est retenue pour mesurer l'activité professionnelle.

Quant à savoir ce qu'est un « travailleur », une approche *stricto sensu* consiste à ne retenir que les individus effectivement en emploi, c'est-à-dire exerçant une activité rémunérée, pendant un certain laps de temps (par exemple six mois sur une année). Une approche *lato sensu* considère comme travailleur toute personne employée effectivement ou au chômage. Les actifs sont les personnes en activité ou en recherche d'activité professionnelle. Pour les travailleurs pauvres, l'approche *stricto sensu* consiste à ne prendre en considération que les personnes effectivement employées et donc à ne pas compter les chômeurs aux revenus inférieurs au seuil de pauvreté comme travailleurs pauvres ; l'approche *lato sensu* rassemble tous les actifs dont la rémunération ne permet pas à leur ménage de se situer au-dessus du seuil de pauvreté. Une approche encore plus large, et tout aussi légitime, pour mesurer la pauvreté active, englobe les individus directement concernés et les membres de leur ménage qui, en effet, se trouvent avec des revenus situés sous le seuil de pauvreté.

Qu'il y ait des chômeurs pauvres, en soi, ne choque pas immédiatement. En revanche, qu'il y ait des

4. Conventionnellement on appelle « bas salaire », dans les analyses économiques, les salaires inférieurs aux deux tiers ou aux trois quarts du salaire médian. Les « très bas salaires » sont ceux qui sont inférieurs à la moitié du salaire médian. Pour l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), sont « travailleurs à bas salaire » les personnes qui perçoivent moins des deux tiers du salaire médian. La France compterait ainsi 10 % de travailleurs à bas salaire, qui ne sont pas nécessairement des travailleurs pauvres, loin de là... Pour une synthèse voir GUÉGNARD Christine, MÉRIOT Sylvie-Anne. « Les emplois à "bas salaire" et les salariés à l'épreuve de la flexibilité ». *Bref*, n° 237, 2007, CÉREQ (Centre d'études et de recherches sur les qualifications).

personnes exerçant une activité rémunérée et ne disposant pas de revenus, dans leur foyer, leur permettant de se situer au-dessus du seuil de pauvreté est, disons, plus contre-intuitif. Il y a donc tout à fait lieu de distinguer deux catégories d'actifs pauvres : ceux qui n'occupent pas un emploi (les chômeurs pauvres) et ceux qui occupent un emploi (les travailleurs pauvres *stricto sensu*).

### **Les travailleurs pauvres : combien de millions ?**

Selon les définitions retenues, le phénomène peut toucher, en France, entre un et quatre millions de personnes <sup>5</sup>. Certains vont plus loin, exagérant très nettement le phénomène jusqu'à décompter sept millions de personnes <sup>6</sup>. Pour tenter de rester dans les canons de la rigueur, on peut valablement soutenir que le nombre d'actifs pauvres se situe depuis 2000 autour de 1,3 ou 1,4 million (au seuil souvent employé en France de 50 % de la médiane des revenus) <sup>7</sup> ; dans une approche *stricto sensu* (les actifs occupés), ils ne sont « que » 850 000. Au seuil européen de 60 % de la médiane des revenus, les actifs pauvres sont 2,5 millions et dans notre approche *stricto sensu*, 1,6 million.

Sur le 1,4 million d'actifs qui disposent en 2004 de revenus inférieurs au seuil de pauvreté (soit 657

euros par mois), 150 000 seulement travaillent à temps complet tout au long de l'année. Dit d'une certaine manière, on pourrait considérer que moins de 1 % des « travailleurs » — définis comme à temps complet sur toute une année — sont pauvres. Il y aurait cependant là une forme d'illusionnisme, car on minore de la sorte l'importance du problème en réservant la « pauvreté active » au temps complet, ce alors que la question a pris de l'envergure en raison de la progression des différentes formes d'intermittence et de temps partiels contraints.

Il existe en fait bien des discussions sur la validité des conventions et des enquêtes qui sous-tendent ces chiffres. Les débats portent sur les faiblesses de l'appareil statistique français, sur les temps réellement pris en considération dans la définition du travail, sur les périodes d'aller et retour entre emploi et chômage, sur l'ampleur du temps partiel subi, etc.

Passons rapidement outre en empruntant la voie de la comparaison internationale. Pour dépasser les polémiques hexagonales et les expertises inutilement sophistiquées, la voie européenne est loin d'être la plus mauvaise. Dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi, elle-même intégrée à la célèbre stratégie dite de Lisbonne <sup>8</sup>, la diminution du nombre de travailleurs

---

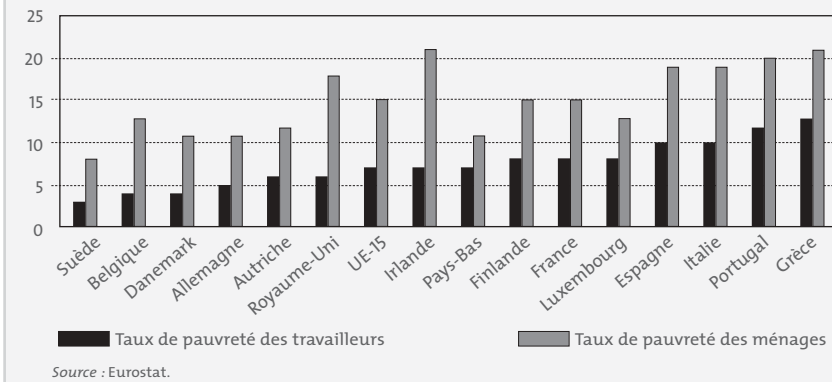
5. Sur cette fourchette, plus précisément de 1,2 à 3,5 millions de travailleurs pauvres en France, voir l'entretien accordé par Pierre Concialdi à l'Observatoire des inégalités, [www.inegalites.fr](http://www.inegalites.fr).

6. Voir COTTA Jacques. *7 millions de travailleurs pauvres. La face cachée des temps modernes*. Paris : Fayard, 2006. Tout ceci peut faire peur mais n'est pas d'une grande rigueur...

7. Et pour une description fouillée de ce 1,3 million de situations, voir LAÏB Nadine. « Situation sur le marché du travail et pauvreté monétaire ». *Études et résultats*, n° 499, juin 2006.

8. Sur la stratégie de Lisbonne, voir le dossier paru dans *Futuribles*, n° 310, juillet-août 2005.

Graphique 2 — Taux de pauvreté des travailleurs et des ménages en Europe (2001)



pauvres est devenue une priorité de l'Union.

Il a donc fallu, à partir de 2003, bâtir un indicateur pour évaluer et comparer. Une définition a été élaborée par le Comité de protection sociale. Le « travailleur pauvre » est une personne qui, durant l'année de référence, est « principalement au travail » (comme salarié ou indépendant) et vit au sein d'un ménage dont le revenu total est inférieur à 60 % du revenu médian national. Il doit avoir été en emploi plus de la moitié de l'année <sup>9</sup>.

Avec cette convention, l'Union à 15 rassemblait, en 2001, 11 millions de travailleurs pauvres. C'était le cas de 14 millions de travailleurs dans l'Union à 25 <sup>10</sup>. Ainsi, une minorité non négligeable, 7 % de la popu-

lation active de l'Union européenne (à 15 comme à 25), se trouve concernée par ce qui est appelé, dans les cénacles européens, la « pauvreté au travail ».

La France, avec 8 % de travailleurs pauvres, se situe (en 2001) au-dessus de la moyenne européenne (graphique 2). Les pays nordiques, comme c'est généralement le cas sur la plupart des questions sociales, se trouvent nettement en dessous, et les pays d'Europe du Sud nettement au-dessus. En Suède, 3 % des travailleurs sont pauvres. En Italie, en Espagne ou au Portugal, 10 % à 11 % des travailleurs sont pauvres. Sauf en Allemagne où l'écart est faible, les travailleurs indépendants sont nettement plus touchés par la pauvreté que les salariés. Partout les ménages

9. Sur la définition de cet objectif, parmi les autres, de cohésion sociale (ou d'inclusion sociale, selon le vocable retenu), voir CAUSSAT Laurent et LELIÈVRE Michèle. « Les indicateurs européens de cohésion sociale ». *Études et résultats*, n° 549, janvier 2007. Notons de manière incidente que cette définition, européenne, n'est pas exactement celle employée par l'INSEE en 2000.

10. CAZENAVE Marie-Cécile. « Onze millions de travailleurs pauvres en Europe ? » *Connaissance de l'emploi*, n° 36, novembre 2006 ; BARDONE Laura, GUIO Anne-Catherine. « Pauvreté des travailleurs ». *Statistiques en bref*, coll. « Population et conditions sociales », n° 5/2005.

monoactifs, les familles monoparentales, les familles nombreuses et les plus jeunes sont surreprésentés dans le compte de la pauvreté active.

## ***Un phénomène en hausse en France ? Non***

Comme souvent sur les questions de pauvreté et d'inégalité <sup>11</sup>, le problème des travailleurs pauvres est régulièrement présenté comme en extension. Il n'est pas certain que cette forme de certitude qui irrigue les débats autour de l'exclusion, de la précarité et, ici, de la pauvreté active, soit véritablement fondée. La pauvreté des ménages, appréciée à l'aune des indicateurs monétaires relatifs, n'a fait que baisser depuis une trentaine d'années, quoiqu'à un rythme qui s'est ralenti sur la dernière décennie.

Pour ce qui concerne la pauvreté active, celle-ci est apparue en force sur l'agenda politique, mais rien ne permet de soutenir qu'elle se soit massifiée. Au contraire, les données disponibles doivent nous inciter à la prudence. On pourra tout dire de la qualité des chiffres (toujours critiqués quand ils ne correspondent pas à ce que l'on souhaite démontrer...). Si l'on fait le seul effort de les consulter, on ne peut qu'observer l'atténuation de la pauvreté active, au moins sur une dizaine d'années <sup>12</sup>.

De 1996 à 2004, période pendant laquelle la thématique de la pauvreté active est apparue dans le débat politique, le nombre et la proportion des travailleurs pauvres ont diminué. La compilation des chiffres établis par l'INSEE est claire (tableau 1). Selon que l'on prend en considération le seuil de pauvreté, habituel dans l'Union européenne, de 60 % de la médiane des revenus, ou bien celui, plus souvent usité dans l'Hexagone, de 50 % de la médiane, la tendance est la même. On observe une diminution du nombre d'actifs pauvres. Si l'on reprend les chiffres avec le seuil de pauvreté à 50 %, alors les actifs pauvres étaient 1,6 million en 1996. Ils sont près de 1,4 million aujourd'hui. Ils représentaient 6,6 % des actifs en 1996. Ils n'en représentent plus que 5,2 % en 2004.

La lecture du tableau 1 nous indique aussi que cette diminution n'est pas linéaire. Le nombre et la proportion des actifs pauvres a systématiquement diminué tous les ans jusqu'en 2002, pour repartir à la hausse depuis 2003. Cette reprise à la hausse, qui est à considérer avec sérieux, n'invalide en rien cette conclusion importante : la pauvreté active, lorsque tous les clignotants idéologiques sont à l'inquiétude et à la dénonciation, régresse. Au sein de cette pauvreté active, ce sont surtout les travailleurs pauvres *stricto sensu* (les actifs occupés) qui ont régressé

---

11. Sur cette tendance générale à toujours considérer que la situation se dégrade, même quand les indicateurs les plus communs montrent le contraire, voir le premier rapport annuel du Centre d'analyse stratégique, *La Société française : entre convergence et nouveaux clivages*. Paris : La documentation Française, 2007. Voir également DANIEL Jean-Marc. « Revenu et pouvoir d'achat ». *Sociétal*, n° 56, 2007, pp. 56-57.

12. Pour un point général sur la pauvreté monétaire, et quelques premières remarques sur le recul de la pauvreté monétaire, voir DELL Fabien, LEGENDRE Nadine. « De 1996 à 2000, la pauvreté relative baisse puis se stabilise ». *INSEE Première*, n° 942, décembre 2003.

**Tableau 1 — La diminution de la pauvreté active :  
pauvreté des individus selon leur statut d'activité**

<i>Au seuil de 60 % de la médiane des revenus</i>									
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Part des actifs pauvres (%)	11,3	11,1	10,4	9,7	9,6	9,2	9,2	9,1	9,2
Actifs occupés	8,3	8,1	7,5	7,3	7,4	7,2	6,9	6,5	6,7
Chômeurs	33,0	32,7	32,4	31,4	32,7	30,3	31,9	32,8	31,9
Nombre d'actifs pauvres	2 843	2 798	2 663	2 496	2 493	2 421	2 440	2 425	2 445
Actifs occupés	1 825	1 816	1 686	1 688	1 750	1 716	1 651	1 554	1 594
Chômeurs	1 019	982	977	808	743	706	789	871	851
<i>Au seuil de 50 % de la médiane des revenus</i>									
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Part des actifs pauvres (%)	6,6	6,1	5,8	5,2	5,2	4,8	4,8	5,1	5,2
Actifs occupés	4,7	4,2	3,9	3,7	3,7	3,5	3,3	3,3	3,5
Chômeurs	20,2	19,9	20,0	19,1	20,3	18,9	19,6	21,4	19,9
Nombre d'actifs pauvres	1 654	1 553	1 486	1 367	1 359	1 285	1 268	1 368	1 383
Actifs occupés	1 030	937	873	856	883	833	784	799	849
Chômeurs	624	597	603	492	461	438	483	569	534

*Lecture* : en 1996 11,3 % des actifs étaient pauvres (au seuil de 60 % de la médiane des revenus). C'était le cas de 8,3 % des actifs occupant un emploi et de 33 % des chômeurs. Ce n'était plus le cas que de 9,2 % des actifs en 2004 (6,7 % des actifs occupés et 31,9 % des chômeurs).

*Source* : INSEE.

(de 18 % en près de 10 ans). Le nombre de chômeurs pauvres a, lui, diminué de 14 %.

La diminution du nombre de chômeurs pauvres peut être rattachée à la baisse du chômage, à une (éventuelle) meilleure couverture de ces chômeurs, à des structures familiales modifiées. La diminution du nombre de salariés pauvres peut être rattachée à l'évolution des bas salaires, également à des modifications dans les appartenances familiales de ces personnes. Mais, de fait, l'évolution à la baisse du nombre des actifs occupés pauvres et du nombre des chômeurs pauvres ne va pas nécessairement de pair, car reposant sur des dynamiques distinctes.

Dire ce que les chiffres permettent de lire, ce n'est pas nier la réalité des difficultés et du scandale de la pauvreté active. Témoignage des difficultés singulières de la pauvreté active (et ici le qualificatif « laborieuse » serait plus pertinent), une enquête très récente du CREDOC (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) montre que la pauvreté est encore plus durement ressentie lorsque les personnes concernées ont un emploi<sup>13</sup>. Illustration du scandale de la pauvreté active : le ressenti à son égard, qui contraste avec celui manifesté à l'égard de la pauvreté non active (que l'on n'ose dire « oisive » ou « inactive » tant les termes sont connotés), qui suscite une très forte réprobation.

13. SIMON Marie-Odile, OLM Christine, ALBEROLA Élodie. « Avoir un emploi rend la pauvreté plus difficile à vivre ». *Consommation et modes de vie*, n° 202, avril 2007.

En ce sens, les travailleurs pauvres sont bien des pauvres « méritants » dont la situation aux yeux des Français est inacceptable et inexplicable<sup>14</sup>. Pour en témoigner, on peut noter que les travailleurs pauvres sont bien une priorité aux yeux des Français. Ils sont 45 % à souhaiter que le droit au logement opposable bénéficie en priorité aux travailleurs pauvres, devant les sans-domicile-fixe (27 %) et les personnes dans un logement précaire ou insalubre (22 %) <sup>15</sup>. Incarnation encore du caractère tout à fait scandaleux — que personne ne remet en cause — de la pauvreté active, la proportion de personnes sans domicile exerçant une activité professionnelle rémunérée est de 30 % <sup>16</sup>. Au-delà des raffinements (toujours infinis) qu'appelle un tel constat, le point est très clair : la forme extrême de la pauvreté active — les sans-domicile-fixe qui, malgré leur travail, ne peuvent trouver d'autre abri que la rue et les centres d'hébergement — choque. Et le plus offusquant, dans cette affaire, est certainement l'incapacité du système de protection sociale à traiter ces phénomènes.

### **Quels défis pour la protection sociale ?**

Remarquer que la pauvreté active n'est pas nécessairement une réalité croissante, ne veut pas dire qu'elle

n'est pas plus présente et plus pressante. Les travailleurs pauvres sont désormais en bonne place dans les discussions autour des politiques sociales et le scandale de telles situations dans une société qui consacre 30 % de son produit intérieur brut à la protection sociale, est dénoncé par tous les horizons idéologiques. Chacun y va de son explication, en mettant en avant qui la précarisation et la flexibilisation de l'emploi, qui la permanence du chômage de masse et du sous-emploi, qui encore l'augmentation du temps partiel subi, qui enfin l'inconsistance du système de transferts socio-fiscaux dans sa globalité.

Dans cette série de remarques sur la pauvreté active il convient maintenant de rappeler que l'État providence français n'est pas fait pour lutter contre la pauvreté. Historiquement et organiquement, le modèle français de protection sociale ne vise pas d'abord la lutte contre la pauvreté. Couvrant, dans son épure, les risques du travailleur salarié (très généralement un homme) et de ses ayants droit (sa femme et ses enfants), il a été appelé à se transformer pour lutter contre l'exclusion et la pauvreté. Cette nouvelle orientation consiste en une mutation profonde qui n'a pas encore été véritablement décidée, même si régulièrement souhaitée et annoncée par les uns et les autres. Face aux

---

14. Sur ce caractère « méritant » de la pauvreté laborieuse et ses éventuels effets pervers, voir PÉRIVIER Hélène. « La pauvreté laborieuse : bilan et perspectives ». *Droit social*, n° 6, 2006, pp. 608-614.

15. Sondage LH2 pour Radio Monte-Carlo, 5 janvier 2007.

16. ROCHÈRE Bernadette (de la). « Les sans-domicile ne sont pas coupés de l'emploi ». *INSEE Première*, n° 925, 2003. Trois sans-domicile sur dix travaillaient en janvier 2001, le plus souvent comme employés ou ouvriers. Leur durée hebdomadaire de travail atteignait en moyenne 32 heures. Mais l'ancienneté dans leur emploi était faible : six sur dix l'occupaient depuis moins de six mois.

« nouveaux risques sociaux » (dont la pauvreté active), les différents régimes d'État providence sont invités à se réformer, au moins dans l'Union européenne, dans le sens d'États d'investissement social promouvant le travail, le capital humain, et cherchant à faire sortir de la pauvreté les enfants et les actifs (les deux objectifs pouvant être largement appariés).

Au fond et au final, la question de la pauvreté active est celle des objectifs de la protection sociale. Si la protection sociale doit permettre, par ses mécanismes de compensation et de redistribution, d'éviter à toute personne active de se trouver en situation de pauvreté de par les particularités de son travail et les caractéristiques de sa famille, alors il faut revoir en profondeur le montage et le contenu des diverses prestations sociales. À ce jour, la proposition la plus complète et la plus cohérente, visant explicitement l'éradication des pauvretés infantile et active, est celle contenue dans les résolutions de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler le « rapport Hirsch <sup>17</sup> ». La deuxième résolution de ce rapport plaide pour « une nouvelle équation sociale » permettant une nouvelle combinaison des revenus du travail et des revenus de transfert. C'est parce que, pour une part de plus en plus importante de la population, les minima sociaux sont devenus des maxima indépasseables et que, pour une proportion estimée de plus en plus importante

des ménages, le travail ne permet pas de franchir le seuil de pauvreté, qu'il faut transformer en profondeur les prestations sociales.

Le rapport plaide ainsi pour la création d'un revenu de solidarité active (RSA) dont l'ambition tient en trois points :

— faire en sorte que quelle que soit la situation de départ, le produit de chaque heure travaillée puisse améliorer le revenu final de la famille en supprimant les effets de seuil ;

— garantir, même pour une activité à temps partiel, lorsque les revenus du travail sont discontinus le long de l'année ou que la reprise d'activité se réalise par le biais d'un contrat d'insertion, que les ressources globales permettent de franchir le seuil de pauvreté ;

— rendre les revenus plus prévisibles pour les familles, le système plus lisible pour les bénéficiaires, plus facile à gérer et à adapter aux besoins des personnes pour les organismes publics.

Certains éléments de cette réforme structurelle en sont maintenant au stade de l'expérimentation, notamment dans le département de l'Eure, par l'Agence nationale des solidarités actives. Depuis mai 2007, le promoteur de cette idée est membre du gouvernement sous le titre original de « haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté ». Sa première mission est de conduire les expérimentations qui

17. Voir *Au possible nous sommes tenus. La nouvelle équation sociale*. Paris : La documentation Française, 2005, et notre présentation et analyse : DAMON Julien. « Le rapport Hirsch : filiation, contenu et enjeux ». *Revue de droit sanitaire et social*, vol. 41, n° 4, 2005, pp. 610-619. Et, pour une déclinaison volontariste de ce plan ambitieux, HIRSCH Martin. « L'introuvable politique de lutte contre la pauvreté ». *Droit social*, n° 2, 2007, pp. 131-135.

## LE RAPPORT HIRSCH

Mise en place par le ministre des Solidarités, de la Santé et de la Famille, Philippe Douste-Blazy, une commission « Familles, vulnérabilité, pauvreté », présidée et animée par le président d'Emmaüs France, Martin Hirsch, a exercé ses activités au cours du premier trimestre 2005. Elle a rassemblé, sans cahier des charges précis, sinon de faire des analyses et suggestions relatives à la pauvreté des enfants, et dans un contexte de grande autonomie, des représentants des partenaires sociaux, des élus, des associations familiales, des associations de lutte contre l'exclusion, des collectivités territoriales et des administrations de l'État, ainsi que quelques personnalités qualifiées.

Remis en avril 2005 au terme de diverses auditions et déplacements, le « rapport Hirsch », pour reprendre son appellation désormais habituelle, a fait date et fait débat <sup>1</sup>. Ce document contient 15 résolutions pour combattre la pauvreté des enfants. Volontaristes, ces résolutions, qui sont en fait une série de propositions, ont suscité un écho important dans les médias et dans les discussions politiques. Le rapport a ainsi déjà été abondamment présenté et commenté.

Il s'inscrit dans la tradition des expertises réalisées en France depuis une trentaine d'années autour des questions de pauvreté, mais il présente des originalités notables. Son contenu, dense et ambitieux, comporte une série de prescriptions fortes visant à réformer, voire à refonder le système de protection sociale autour d'un objectif substantiel : l'éradication de la pauvreté des enfants, celle-ci passant notamment par la fixation d'objectifs (du type diminution d'un tiers du nombre de pauvres en cinq ans), par la création d'un service public de la petite enfance (permettant aux femmes, et aux hommes, de travailler lorsqu'ils ont de jeunes enfants), par une refonte des minima sociaux et des autres prestations sociales visant une éradication du problème de la pauvreté active.

J.D.

---

1. *Au possible nous sommes tenus. La nouvelle équation sociale*. Paris : La documentation Française, 2005.

pourront servir de socle au RSA, celui-ci étant progressivement appelé à remplacer le RMI (revenu minimum d'insertion). Au terme de 20 ans d'expériences (le RMI a été créé par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1988), le RSA est appelé à profondément transformer la logique des prestations d'assistance, mais aussi, plus globalement, celle de toutes les prestations sociales.

Il serait tout de même bien présomptueux de dire que le RSA constitue l'alpha et l'oméga du trai-

tement de la question de la pauvreté active, qui dépend, en partie, de la problématique des trappes à pauvreté (*i.e.* du fait qu'il peut être moins rentable de prendre un emploi que de demeurer dans l'assistance). Ce qui est certain, c'est que tels problèmes ne peuvent se résoudre qu'à partir de réformes structurelles comme l'est le projet de RSA. C'est en recomposant intégralement, tout en le simplifiant, le système des prestations sociales et des aides fiscales qu'il sera possible de réduire drastiquement les phénomènes de

pauvreté active. Il s'agit là d'un enjeu crucial pour l'avenir d'une protection sociale qui ne doit pas être seulement là pour compenser et réparer l'absence de travail, mais pour préparer et accompagner l'activité, dans l'intérêt de tous.

Il convient de terminer ces remarques sur la pauvreté active et ces mots rapides sur la solidarité active, par une ouverture européenne. C'est bien dans le concert et le contexte européens que des initiatives comme le RSA prennent tout leur sens. Et il faut à ce titre avancer une nouvelle expression (pour le novice) : celle d'« inclusion active ».

L'inclusion active est le concept européen désignant désormais à la fois le contenu et l'objectif des politiques de lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté. Derrière un terme bien vague, certainement typique du bruxellois tant critiqué (mais si utile pour avancer), on doit

voir une direction commune pour les traditionnelles prestations d'assistance : qu'elles soient maintenant associées à toutes les mesures permettant l'inscription sur le marché du travail. Les politiques d'inclusion active ne sauraient se limiter aux minima sociaux. Elles portent, plus globalement, sur un « marché du travail inclusif », avec une triple ambition : 1) des emplois de qualité pour tous, même les moins qualifiés et les plus défavorisés ; 2) des compensations ou des compléments de revenu permettant à tous ceux dont le revenu d'activité ne suffit pas pour atteindre un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté, de vivre dans la dignité ; 3) un accès amélioré aux services susceptibles d'éliminer certains obstacles à l'emploi (garde d'enfants par exemple). L'inclusion active est un concept probablement flou, mais c'est bien une conception rénovée de la protection sociale.

**FUTURIBLES INTERNATIONAL - 28 SEPTEMBRE 2007**

## **SÉMINAIRE D'INTRODUCTION À LA VEILLE ET À LA DÉMARCHE PROSPECTIVE**

**CONCEPTS, MÉTHODES ET APPLICATIONS PRATIQUES**

*Séminaire de formation animé  
par Hugues de Jouvenel, directeur général du groupe Futuribles*

### **PROGRAMME**

#### **• Démarrage des travaux**

Introduction générale du séminaire et présentation des participants

#### **• Introduction à la veille et à la démarche prospective**

- Les concepts de base : veille, intelligence stratégique, prospective, prévision, planification, projet, stratégie... Complémentarités et différences
- Nécessité de la veille au service de « l'intelligence » du monde contemporain
- Utilité et limites de la prospective comme instrument d'aide à la décision

#### **• Veille et intelligence stratégique**

- Le champ de vision : ne point se méprendre sur les facteurs de changement et d'inertie
- Distinguer le conjoncturel du structurel : le problème des indicateurs, des données, des séries temporelles, des analyses causales...
- Attention aux facteurs de bévues

#### **• Les méthodes prospectives et leurs applications**

- Les caractéristiques de la démarche (la dynamique des systèmes) et les outils disponibles (leur utilité et leurs limites)
- Les différentes étapes de la démarche prospective et la méthode des scénarios comme instrument d'exploration des futurs possibles, son utilité au regard de la stratégie et du management des organisations et des territoires

#### **• Études de cas et exemples d'application**

- La prospective des territoires
- La prospective et la stratégie des organisations

### **PRIX**

Les frais de participation sont de 800 euros HT, soit 956,80 euros TTC\*, payables lors de l'inscription à Futuribles International (déclaré organisme de formation). Ils comprennent la participation à l'ensemble du séminaire, le déjeuner et le dossier de base remis aux participants.

### **RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Programme détaillé consultable sur le site Internet [www.futuribles.com/formation.html](http://www.futuribles.com/formation.html) ou envoyé sur demande auprès de Corinne Roëls

Futuribles International - 47, rue de Babylone - 75007 Paris - France

Tél. : 33 (0)1 53 63 37 71 - Fax : 33 (0) 1 42 22 65 54 - E-mail : [croels@futuribles.com](mailto:croels@futuribles.com)

*\*Remise de 10 % en cas d'inscription à plusieurs séminaires dès le deuxième séminaire, dispense de frais pour les membres partenaires de Futuribles International et remise de 50 % pour les membres associés (valable pour une personne par séminaire).*

Nicholas Eberstadt <sup>1</sup>

# États-Unis : l'exception démographique

TENDANCES ET IMPLICATIONS  
DES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES  
AUX ÉTATS-UNIS <sup>2</sup>

*En avril 2000, Futuribles publiait un article de Nicholas Eberstadt alertant sur les risques de déclin de la Russie en raison de la détérioration de l'état de santé de ses habitants et de son impact démographique, une analyse qui, pour l'heure, ne semble pas démentie par les faits. Ce mois-ci, nous publions un nouvel article de Nicholas Eberstadt, consacré cette fois à l'exception démographique américaine, dans lequel l'auteur souligne à quel point le dynamisme démographique des États-Unis place ce pays dans une situation très particulière comparativement aux autres grands pays développés.*

*Il présente tout d'abord l'exceptionnel niveau de fécondité des femmes américaines (une tendance de long terme amenée selon lui à se prolonger sinon à se renforcer) par comparaison avec celles du continent européen, ainsi que les facteurs susceptibles d'expliquer cette différence. Il rappelle ensuite le rôle particulier de l'immigration dans le peuplement américain et l'impact que ce modèle migratoire spécifique conserve en matière de dynamisme démographique. Enfin, extrapolant les tendances ainsi présentées, Nicholas Eberstadt dessine quelques évolutions possibles pour cette exception démographique américaine à l'horizon 2025 : il insiste en particulier sur l'accroissement de la divergence États-Unis / Europe au plan démographique et les possibles conséquences qui pourraient en découler en matière économique et géopolitique.* S.D.

---

1. Titulaire de la chaire d'économie politique Henry Wendt à l'American Enterprise Institute (Washington), l'auteur remercie le German Marshall Fund of the United States pour son soutien.

2. Cet article a été initialement publié en langue anglaise, sous le titre « Demographic Exceptionalism in the United States: Tendancies and Implications », par la revue *AGIR*, n° 29, janvier 2007, qui a aimablement accepté que *Futuribles* en publie la traduction française. Il a été mis à jour par son auteur en juin 2007 puis traduit en français par Alice Tillier et révisé par Alain Parant (NDLR).

L'idée selon laquelle les expériences politiques américaines intéressent l'humanité tout entière est une idée ancrée au plus profond du sol américain, bien antérieure à la fondation réelle des États-Unis d'Amérique — en témoigne le fameux sermon de « la cité sur la colline », prononcé par le gouverneur John Winthrop, dans le Massachusetts, en 1630, près d'un siècle et demi avant la Révolution américaine. De même, la conception selon laquelle l'Amérique serait typiquement différente de toutes les sociétés dont sa population d'immigrants est issue — la « différence américaine » — a toujours été, et dès le début, très discutée, non seulement par les révolutionnaires qui ont créé cet État fédéral indépendant à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais aussi par de fins observateurs du continent européen qui regardaient les États-Unis d'un œil favorable. C'est en effet Alexis de Tocqueville qui, au retour de ses voyages aux États-Unis, au début des années 1830, a élaboré le concept d'« exception américaine » dans son ouvrage *De la démocratie en Amérique* (1835-1840).

Ce concept a été, pour l'essentiel, appliqué aux différences politiques qui distinguent l'attitude et le comportement des États-Unis de ceux des États du Vieux Continent, en particulier l'absence frappante d'un mouvement socialiste digne de ce nom aux États-Unis, ou encore l'esprit de la « destinée manifeste » qui, depuis longtemps, modèle la politique étrangère américaine<sup>3</sup>. Mais l'« exception » américaine dépasse largement le domaine strictement politique, touchant aux rythmes de vie mêmes de la nation. Et c'est cette dynamique étonnante mais bien tangible que l'on peut qualifier d'« exception démographique américaine ».

C'est un paradoxe, les États-Unis, qui peuvent être considérés comme la « première nouvelle nation » (pour reprendre une expression de Seymour Martin Lipset) à s'être lancée dans l'aventure de la démocratie moderne, n'ont cependant pas vu leur modèle démographique rejoindre celui des autres démocraties industrielles. Bien au contraire : après quelques décennies d'apparente convergence au tout début de l'après-Seconde Guerre mondiale, on a vu, pendant plus d'une génération, le profil démographique américain « diverger » de façon nette et persistante de celui de presque tous les pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), et il semble que les écarts puissent encore largement se creuser.

Deux tendances démographiques distinguent les États-Unis de presque tous les autres pays développés d'Europe et d'Asie. La première concerne la fécondité : à une époque où la norme est, pour les pays riches, d'enregistrer des taux de natalité très faibles, et parfois étonnamment faibles, la fécondité des États-Unis atteint presque le niveau qui permet d'assurer sur le long terme le renouvellement de la population — ce qui fait des États-Unis un

---

3. LIPSET Seymour Martin. *American Exceptionalism: A Double-Edged Sword*. New York : Norton, 1996.

pays riche et démocratique singulièrement prolifique pour notre époque, et d'une grande constance en la matière. La deuxième a trait à l'immigration : les États-Unis continuent d'absorber des étrangers à un rythme rapide et les flux migratoires en provenance du tiers-monde sont élevés et continus, sans qu'apparaissent (en tout cas pour l'instant) les symptômes d'« indigestion culturelle » qui ont troublé récemment l'Europe occidentale.

Si l'Amérique n'était aujourd'hui qu'un petit État périphérique, comme c'était le cas en 1790, l'« exception démographique » américaine ne serait qu'un objet d'étude universitaire passionnant mais marginal. En l'occurrence, les États-Unis sont aujourd'hui la puissance mondiale dominante ainsi que le plus peuplé des pays développés : la population américaine représente plus de deux fois celle du Japon, plus de trois fois celle de l'Allemagne, plus de cinq fois celle de la France, de l'Italie ou de la Grande-Bretagne. L'exceptionnelle vitalité démographique des États-Unis intéresse non seulement les démographes et les sociologues, mais aussi les économistes, les décideurs politiques et autres stratèges se préoccupant de la situation internationale en devenir.

## ***L'exceptionnelle fécondité américaine***

Dès les débuts de l'époque coloniale, cette société pionnière a été perçue comme nettement plus prolifique que les sociétés bien établies d'Europe, dont la majorité des Américains étaient originaires. Des deux côtés de l'Atlantique, des penseurs de premier plan — Malthus en Grande-Bretagne, Crèvecoeur en France, Benjamin Franklin en Amérique (à qui l'on doit la célèbre image des Américains « se répandant dans la campagne telles des nuées de sauterelles ») — ont remarqué et discuté l'importance de la fécondité américaine.

Ces perceptions avaient un fondement démographique bien réel. Le Bureau américain du recensement (Census Bureau) estime que l'indice de fécondité des Blancs américains était en 1800 de plus de sept enfants par femme, alors qu'à la même époque, il était de 5,7 en Angleterre et de 4,5 en France<sup>4</sup>. Le niveau de la fécondité était encore plus élevé chez les esclaves afro-américains : toujours selon le Census Bureau, l'indice de fécondité des Noirs était presque égal à huit dans les années 1850 — soit un indice 40 % supérieur à celui des Blancs à la même date<sup>5</sup>.

De ce point de départ exceptionnellement haut, les États-Unis sont descendus de façon assez régulière à des taux de mortalité et de natalité plus bas,

4. CHESNAIS Jean-Claude. *La Transition démographique : étapes, formes, implications économiques. Étude de séries temporelles relatives à 67 pays*. Paris : INED (Institut national d'études démographiques, Cahier n° 113) / Presses universitaires de France, 1986.

5. CARTER Susan B. *Historical Statistics of the United States: Earliest Times to the Present*. New York : Cambridge University Press, 2006, tableau ABr-10.

au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, par un phénomène de « transition démographique ». En 1900, les États-Unis étaient devenus le plus riche et le plus moderne des pays les plus peuplés (à la seule exception de la Grande-Bretagne <sup>6</sup>). Avec un nombre d'enfants tombé à 3,6 pour les Blancs, la transition de sa fécondité s'était poursuivie bien au-delà de celle de la plupart de ses homologues européens — à l'exception ici encore de l'Angleterre et bien sûr, également, de la France dont (les lecteurs français le savent bien) la natalité a connu une transition historique bien spécifique au sein des pays aujourd'hui développés <sup>7</sup>.

Après la Seconde Guerre mondiale, à l'époque où les régions développées connaissaient un fort *baby-boom*, la fécondité américaine est à nouveau repassée au-dessus de celle de l'Europe. Selon la Division de la population des Nations unies, dans les années 1950, l'indice de fécondité des États-Unis dépassait 3,5, alors que celui de l'Europe n'atteignait pas 2,7 — à peine les trois quarts du niveau américain <sup>8</sup>. Mais dans la chute généralisée de la natalité qui a suivi, la fécondité américaine a reculé de façon encore plus brutale que celle de l'Europe : elle est tombée à des niveaux qui auraient, sur la durée et en l'absence d'immigration, conduit à une diminution régulière de la population. En 1976, l'indicateur conjoncturel de fécondité était de 1,74 <sup>9</sup> — en dessous de l'indicateur de l'Europe des 15 la même année, inférieur de plus de 50 % à l'indice américain de la fin des années 1950 et inférieur de 18 % au niveau nécessaire pour garantir l'équilibre de la population à long terme.

La « théorie de la modernisation » semblait alors triompher : le développement socio-économique semblait avoir induit, dans les régions du monde les plus développées, une tendance générale à la baisse de la fécondité (à des niveaux inférieurs au renouvellement des populations). Mais, sur cette voie menant à la dépopulation, un événement inattendu s'est produit : la fécondité des États-Unis est repartie à la hausse, en demeurant cependant toujours en deçà du seuil de renouvellement des générations. En 1989, l'indicateur conjoncturel de fécondité est passé légèrement au-dessus de deux et, depuis cette date, il avoisine ce chiffre. De 1989 à 2004, l'indice de fécondité a été en moyenne, sur 16 ans, de 2,02 enfants par femme, ce qui signifie un « taux net de remplacement <sup>10</sup> » de 98 % entre une vague de naissances féminines et la suivante.

---

6. MADDISON Angus. *The World Economy: Historical Statistics*. Paris : OCDE, 2003.

7. La référence classique, concernant cette spécificité démographique française, est la suivante : BOURGEOIS-PICHAT Jean. « Évolution générale de la population française depuis le XVII<sup>e</sup> siècle ». *Population*, vol. 6, n° 4, 1951, pp. 635-662.

8. DIVISION DE LA POPULATION. *World Population Prospects: The 2004 Revision*. New York : Nations unies, 2004, site Internet [www.unpopulation.org](http://www.unpopulation.org).

9. Les indicateurs conjoncturels de fécondité sont des « instantanés » synthétiques du modèle de la maternité des femmes de tous âges au cours d'une année — c'est-à-dire qu'ils représentent le niveau de fécondité que l'on atteindrait si les tendances de cette année particulière continuaient indéfiniment.

10. Nombre moyen par femme de filles survivant jusqu'à l'âge moyen à la maternité. S'il est égal à 1, cela signifie que chaque femme d'une génération donnée a mis au monde, en moyenne, durant sa vie féconde, une fille ayant survécu jusqu'à l'âge moyen à la maternité (NDLR).

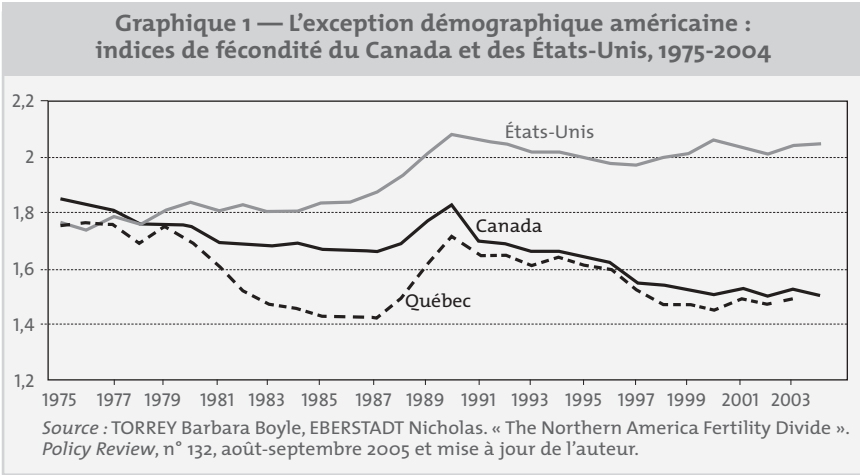
La remontée de la fécondité aux États-Unis au cours de la dernière génération, indéniable bien que limitée, marque une rupture radicale, véritablement spectaculaire, avec la quasi-totalité des autres pays développés, visiblement engagés sur la voie d'indices de fécondité toujours plus éloignés du seuil de renouvellement des populations. Selon les estimations et les projections de la Division de la population des Nations unies, au cours de la première moitié de la présente décennie, l'indice de fécondité et le taux net de remplacement des États-Unis ont excédé de plus de 50 % ceux du Japon et d'environ 45 % les valeurs moyennes de l'Europe.

Il est vrai que les niveaux de fécondité de l'Europe sont sans doute à l'heure actuelle tirés vers le bas par le « choc démographique » postcommuniste que certains pays de l'ancien bloc soviétique (la Russie au tout premier chef) continuent de vivre ; cependant, même si l'on se limite à l'Europe occidentale, le fossé entre la fécondité américaine et la fécondité européenne apparaît désormais comme un gouffre béant. Selon les calculs et les projections du Census Bureau, l'indice de fécondité des États-Unis serait actuellement supérieur de 35 % à celui de l'Europe occidentale (l'Europe des 15 plus la Suède, la Suisse et les petites républiques, principautés et îles de la région). Même si, à l'heure actuelle, les niveaux de fécondité varient d'un pays à l'autre, et dans certains cas de façon importante <sup>11</sup>, la tendance en Europe occidentale, au cours des 30 dernières années, a été clairement à la baisse, quand celle des États-Unis a été à la hausse. Les tendances récentes de la fécondité américaine sont à ce point propres aux États-Unis qu'une large brèche s'est ouverte entre eux et le Canada — alors que les deux pays ont été longtemps considérés comme des « jumeaux démographiques » à de nombreux égards (graphique 1, page suivante). En 2004, dernière année pour laquelle nous disposons de données, l'indice de fécondité des États-Unis était supérieur de 34 % à celui du Canada (le différentiel avec la partie francophone du Canada étant encore plus fort).

Comment expliquer le fossé qui sépare désormais les États-Unis de presque tout le monde développé en matière de fécondité ? On pourrait inclure dans les facteurs explicatifs deux phénomènes sociaux distincts qui touchent les États-Unis à l'heure actuelle et qui ont été déjà largement discutés dans le pays et à l'extérieur : premièrement, la diversité ethnique croissante de la population (due en grande partie à un taux net d'immigration élevé, nous reviendrons sur ce point un peu plus loin) ; et deuxièmement, un phénomène partiellement lié à ce qui précède : l'importance de la fécondité des adoles-

---

11. En 2005, selon l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques, Paris), l'indice de fécondité de la France métropolitaine était de 1,94, soit assez proche de celui des États-Unis (cf. « Le bilan démographique 2006 : un excédent naturel record ». In *La France en faits et chiffres*, site Internet [www.insee.fr/fr/ffc/pop\\_age4.htm](http://www.insee.fr/fr/ffc/pop_age4.htm), 16 janvier 2007). Malheureusement, compte tenu de l'opacité des statistiques démographiques nationales en France, il est impossible, pour un observateur extérieur, de déterminer la contribution des personnes d'origine étrangère à cet indice global — ou, pour la même raison, de déterminer les différences ethniques au sein même du pays.



centes, qui est notoirement élevée par rapport à celle des autres démocraties riches de notre époque <sup>12</sup>. Aussi plausibles qu'ils puissent paraître, ces facteurs ne permettent pas toutefois d'expliquer l'essentiel du fossé qui sépare actuellement les fécondités des États-Unis et de l'Europe occidentale.

Prenons le modèle de la maternité chez les adolescentes : les chiffres élevés des États-Unis ont beau être aujourd'hui remarquables au sein des pays de l'OCDE, il n'en reste pas moins que la fécondité des adolescentes a diminué d'un tiers entre 1990 et 2004, alors que la fécondité globale des États-Unis est restée stable, à un niveau assez élevé. Qui plus est, les naissances de mères adolescentes ne représentaient, en 2004, qu'un dixième de toutes les naissances américaines et à peu près un dixième de l'indice de fécondité total : cela signifie concrètement que même si les Américaines de moins de 20 ans arrêtaient totalement de faire des enfants, le niveau de fécondité des États-Unis serait encore supérieur de 20 % à celui de l'Europe occidentale.

Quant aux différences de fécondité en fonction des appartenances ethniques, elles existent bel et bien, mais il est également facile d'en exagérer

12. Un autre facteur possible (d'ordre technique) est ce que les démographes nomment « effet de calendrier ». Puisqu'ils sont en quelque sorte des instantanés sur la société, les indicateurs conjoncturels de fécondité peuvent se tromper sur les tendances à long terme si un changement de mœurs important intervient et vient modifier l'âge de la maternité. Aux États-Unis, nous le savons aujourd'hui, l'indicateur conjoncturel a brutalement chuté dans les années 1970 du fait, en partie, de la décision prise par les femmes américaines d'avoir leurs enfants plus tard — elles ont finalement eu la même descendance moyenne de deux enfants, mais à un âge plus avancé, que leurs parents. C'est un débat essentiel à l'heure actuelle entre démographes : quelle modification de calendrier la fécondité connaîtra-t-elle dans les prochaines années en Europe ? Si les pays européens bénéficient du même effet important que les États-Unis, cela réduira bien évidemment le fossé transatlantique en termes de fécondité. C'est, pour des raisons évidentes, une question à laquelle on ne peut pas encore répondre.

l'importance. À l'exception, certes très significative, des Hispano-Américains, la fécondité des minorités aux États-Unis se rapproche *grosso modo* de celle de la majorité blanche non hispanique (tableau 1). En effet, la fécondité des « Asio-Américains » est presque identique à celle des Anglo-Américains et celle des Indiens natifs lui est désormais inférieure. L'indice de fécondité reste plus élevé chez les Afro-Américains que chez les Anglo-Américains, mais le différentiel entre Blancs et Noirs (à l'heure actuelle d'à peine 9 %) n'a jamais été aussi bas depuis plus de 150 ans (c'est-à-dire depuis l'époque de l'esclavage dans le Sud). Quant au fossé entre Hispaniques et Anglo-Américains, il est essentiellement dû aux taux de natalité élevés des Mexicano-Américains (dont l'indice de fécondité est actuellement estimé à environ trois enfants, en moyenne, par femme). D'autres Hispano-Américains ont des niveaux de fécondité assez proches de celui des Anglo-Américains (par exemple, les Portoricains) ou même inférieurs (les Cubains).

**Tableau 1 — Indice de fécondité par groupes ethniques aux États-Unis, 2004**

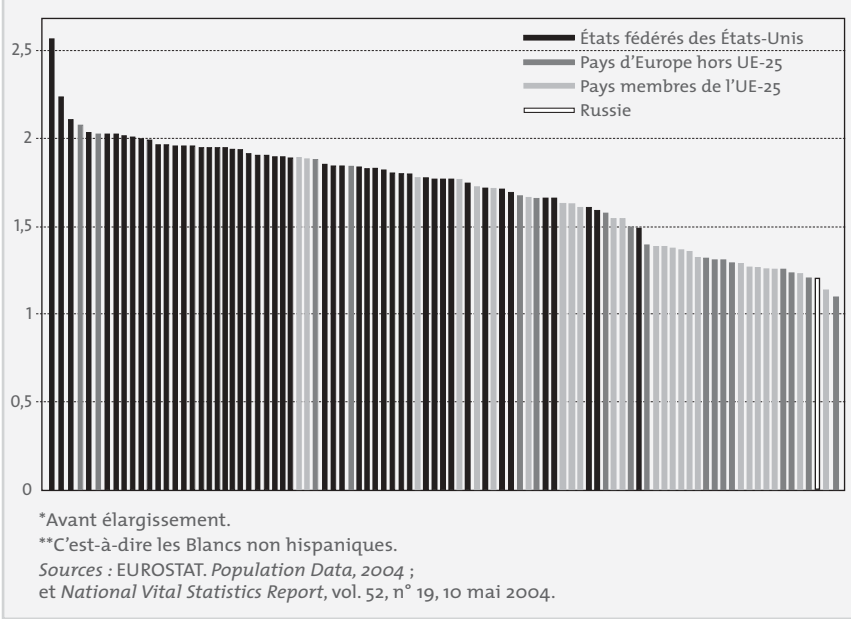
Population totale	2,05
Blancs non hispaniques	1,85
Noirs non hispaniques	2,02
Indiens américains	1,73
Asiatiques / originaires des îles du Pacifique	1,90
Hispaniques	2,82
<i>dont</i> : Portoricains	2,06
Cubains	1,73
Mexicains	3,02
Autres	2,65

Source : CDC (US Centers for Disease Control and Prevention). « Births: Final Data for 2004 ». *National Vital Statistics Reports*, vol. 55, 29 septembre 2006, site Internet [www.cdc.gov/nchs/data/nvst/nvst55/nvst55\\_01.pdf](http://www.cdc.gov/nchs/data/nvst/nvst55/nvst55_01.pdf).

En d'autres termes, le facteur véritablement déterminant pour expliquer la « forte » fécondité actuelle des États-Unis est le taux de natalité de la majorité « anglo » — à qui l'on doit, cela vaut la peine de le remarquer, environ 55 % des naissances du pays. Au cours des 15 dernières années, l'indice de fécondité des Blancs non hispaniques a été en moyenne de 1,82 enfant par femme — un indice inférieur, il est vrai, au seuil de renouvellement des générations, mais supérieur d'au moins 20 % aux niveaux de fécondité nationaux du moment en Europe occidentale — et l'écart serait encore plus grand si l'on comparait l'indice de fécondité des Anglo-Américains avec celui des populations nées sur le sol européen.

On pourrait bien sûr faire l'objection suivante : considérer l'Europe occidentale comme un tout gomme la diversité des modèles de fécondité au sein de cet ensemble. L'objection est recevable mais, aux États-Unis, le niveau de la fécondité de la population anglo-américaine varie lui aussi d'un État à l'autre. Le contraste, à cette échelle régionale, est instructif (graphique 2, page suivante). Pour l'année 2000, c'est la France qui enregistre la fécondité la plus forte de tous les pays membres de l'Union européenne ; malgré tout, si l'on avait comparé son indice de fécondité à celui des Anglo-Américains de chaque État américain, la France aurait été classée dans la moitié la moins féconde de ces États. Inversement, la Nouvelle-Angleterre enregistre inmanquablement le niveau de fécondité des Anglo-Américains le plus faible de tous les États-Unis et, malgré tout, si la portion blanche de la Nouvelle-Angleterre était

**Graphique 2 — Indices de fécondité comparés des pays européens ou membres de l'Union européenne à 25\* et des Anglo-Américains\*\* des 50 États fédérés des États-Unis en 2000**



un pays européen, elle aurait un niveau de fécondité nettement au-dessus de la moyenne de l'Europe des 15. La Turquie a beau apparaître comme redoutablement prolifique aux yeux de certains Européens dans la perspective de son entrée dans l'Union européenne, l'indice de fécondité actuel de ce pays (de l'ordre de deux enfants en moyenne par femme) serait — presque — ordinaire dans l'Amérique blanche d'aujourd'hui : dans une large partie de l'Ouest américain, en effet, le profil actuel de la natalité turque se distinguerait à peine de celui des Anglo-Américains nés aux États-Unis.

Comment, dans ce cas, expliquer cette propension, d'une importance et d'une constance inattendues, des Anglo-Américains à se reproduire ? On ne peut absolument pas invoquer une politique nataliste faite sur mesure par le gouvernement, puisque les États-Unis n'en ont pas ! Au contraire, le pays est réputé, au sein de l'OCDE, pour le manque de générosité des aides publiques allouées aux mères et aux enfants. De même, le modèle américain du travail ne semble pas particulièrement favorable à la famille : en effet, les Américains ont un temps de travail plus long et moins de vacances que n'importe lequel de leurs amis européens outre-Atlantique. On pourrait passer en revue tous les autres facteurs économiques et/ou politiques qui permettraient d'expliquer l'écart croissant entre la fécondité des Anglo-Américains et celle des Européens de l'Ouest ; aucun n'apporterait de réponse satisfaisante.

Il est possible que l'explication principale de ce fossé entre États-Unis et Europe ne soit pas à chercher dans des facteurs matériels, mais plutôt dans le domaine apparemment éphémère des valeurs, des idéaux, des attitudes et des points de vue. Par exemple, les enquêtes d'opinion publique l'ont assez bien démontré, les Américains ont tendance à être plus optimistes envers l'avenir que leurs homologues européens : c'est un état d'esprit qui, on peut facilement le supposer, pourrait influencer sur leur décision de mettre des enfants au monde. De façon similaire, les sondages font apparaître invariablement une proportion d'Américains déclarant être fiers d'être Américains plus grande que chez les Européens répondant à la même question : on peut imaginer que, toutes choses égales par ailleurs, un tel patriotisme — ou un tel nationalisme — conduise également à un nombre de naissances plus élevé. Les enquêtes d'opinion indiquent aussi, de façon peut-être plus significative, que les États-Unis sont restés, dans l'ensemble, un pays chrétien très croyant : le pourcentage de familles pratiquantes, fréquentant les lieux de culte chaque mois, voire chaque semaine, est fort. Le contraste avec l'Europe occidentale, que l'on pourrait qualifier aujourd'hui, par provocation (mais non sans justesse), de territoire postchrétien et postlaïque est frappant : aux États-Unis, la religion est bien vivace ; la société la plus moderne, la plus développée et la plus riche de toutes les sociétés riches et développées du monde contemporain, semble toujours mue, stimulée et animée par les textes fondateurs de la religion judéo-chrétienne.

Il n'est pas difficile d'imaginer comment le fossé religieux entre Amérique et Europe peut engendrer un fossé en termes de fécondité. Malheureusement, cette conception est terriblement difficile à vérifier. Bien que les États-Unis soient, pour reprendre la terminologie du grand sociologue Pitirim Sorokin<sup>13</sup>, une société « quantophrénique », assoiffée de données chiffrées et de mesures en tous genres, une vieille loi fédérale datant de plus de 30 ans interdit expressément au recensement américain d'interroger l'ensemble des habitants sur leur appartenance religieuse. Et cette restriction particulière a fini par se généraliser en une posture opérationnelle plus large, au niveau du système statistique fédéral américain, selon laquelle les informations sur les croyances religieuses des individus ne devraient être collectées — si tant est qu'il le faille — qu'en de très exceptionnelles circonstances<sup>14</sup>. Par conséquent, il n'existe aux États-Unis, à l'échelle nationale, presque aucune donnée officielle permettant de vérifier de façon rigoureuse l'hypothèse selon laquelle l'exceptionnelle tendance de l'Amérique à faire des enfants serait à mettre en relation directe avec leur exceptionnelle tendance à la religiosité. Bien que ce pays fasse clairement figure d'exception au sein des pays développés, sur le

13. Pionnier de la sociologie moderne, à l'origine, notamment, du concept de mobilité sociale, et très critique à l'égard de la propension des sciences humaines à vouloir chiffrer les phénomènes par imitation des sciences exactes (NDLR).

14. Le lecteur français se rendra compte qu'il en est de même en France, même si les raisons en sont différentes.

plan à la fois de la religiosité et de la fécondité, les affirmations qui cherchent à relier ces deux facteurs sur la base d'observations très larges et de considérations générales, courent le risque de commettre ce que les statisticiens appellent « un sophisme écologique » (consistant à associer de façon erronée deux phénomènes en réalité sans lien, faute d'examiner les relations révélées au niveau individuel)<sup>15</sup>. Par conséquent, la conception selon laquelle les Américains sont plus féconds parce qu'ils font preuve d'une plus grande piété ne peut être considérée que comme une hypothèse de travail stimulante — du moins en l'état actuel des choses.

## ***L'immigration américaine : un modèle à part***

Historiquement, la population de la nation américaine s'est très majoritairement construite sur les immigrants et leurs descendants. L'immigration — qu'elle soit officielle ou clandestine — demeure aujourd'hui un trait essentiel de la vie démographique du pays. Le recensement de 2000 donne une idée de l'ampleur de l'immigration illégale de sans-papiers au cours des dernières années : il dénombre six millions d'habitants de plus que ce que les fonctionnaires américains attendaient d'après la projection réalisée entre les recensements !

L'Europe occidentale a bien sûr connu, elle aussi, au cours de la dernière génération, son flot de nouveaux arrivants mais, en valeur absolue comme en valeur relative, les flux migratoires aux États-Unis suivent un rythme nettement plus rapide. Selon les estimations et projections du Census Bureau, l'immigration nette en Europe occidentale aurait avoisiné les 740 000 personnes par an en moyenne au cours de la dernière décennie (1996-2005) — soit un taux de 1,9 ‰ par rapport à la population déjà implantée sur le territoire. Aux États-Unis, les estimations sont, respectivement, de 980 000 personnes par an en moyenne et 3,5 ‰. Certains pays développés ont aujourd'hui une immigration nette plus importante que celle des États-Unis — l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande, par exemple — mais dans aucun pays fortement peuplé, le taux n'approche aujourd'hui celui des États-Unis. En effet, alors qu'ils représentent un quart de la population des régions dites développées (incluant l'Europe orientale et la Russie), les États-Unis reçoivent près de la moitié de l'immigration nette annuelle de la zone.

L'importance des flux nets d'immigration permet d'expliquer de façon purement arithmétique une bonne part de la croissance soutenue de la popula-

---

15. Un cas classique de sophisme écologique consiste à transposer au niveau individuel des relations établies pour des populations globales — par exemple, la moyenne des pointures n'est pas la pointure moyenne d'une population : outre le fait que les statistiques peuvent être biaisées (il faut tenir compte de l'écart-type), parler de pointure d'une population n'a pas vraiment de sens (NDLR).

tion américaine. À l'heure actuelle, environ un tiers de la croissance annuelle peut être imputé à l'immigration nette de cette même année civile. Mais bien évidemment, les immigrants et leurs descendants représentent une part bien plus importante de ces évolutions annuelles ; à faire remonter la date de référence de plus en plus loin en arrière, on pourrait finir par attribuer la quasi-totalité de la croissance démographique américaine aux immigrants et à leur progéniture. Une date de référence particulièrement pertinente pourrait être 1965, année où les lois concernant l'immigration ont été nettement libéralisées et où des quotas bien plus élevés, diversifiant les origines géographiques, sont venus remplacer la législation restrictive mise en place en 1924 <sup>16</sup>.

Il est un peu plus délicat qu'on ne pourrait le supposer à première vue d'estimer précisément, dans la croissance démographique des États-Unis depuis 1965, la part imputable aux immigrants et à leurs descendants. À ma connaissance, aucun ouvrage publié ne s'est livré à de tels calculs. Le professeur Jeffrey Passel, de l'Urban Institute (Washington), spécialiste du modèle migratoire américain, a étudié d'un peu plus près la question. Ses estimations, qui n'ont pas été publiées, indiquent que plus de la moitié (environ 53 %) de la croissance démographique américaine de la période postérieure à 1965 peut être attribuée à l'immigration dans son acception la plus large <sup>17</sup>. Dans la mesure où la population américaine s'est accrue de plus de 100 millions de personnes au cours de cette période — passant de 194 millions à la mi-1965 à un tout petit peu moins de 300 millions au moment où nous écrivons —, cela signifierait que les immigrants arrivés après 1965 et leurs descendants représentent bien plus de 50 millions des habitants des États-Unis d'aujourd'hui, soit plus d'un sixième des résidents.

Selon les estimations officielles, la population des États-Unis née à l'étranger s'élève à plus de 33 millions, soit près de 12 % de la population totale, depuis 2003, et dans nombre des principaux centres urbains, la part des immigrants est à l'heure actuelle bien plus forte. D'après le recensement de 2000, ce sont 22 % de la population de Chicago qui sont, par exemple, nés à l'étranger ; cette proportion excède 30 % pour Boston, 35 % pour New York et San Francisco, et 40 % pour Los Angeles. Dans la mesure où moins du cinquième de ces immigrants sont originaires d'Europe, du Canada ou d'Australie, cette nouvelle vague d'immigration est très majoritairement une immigration du tiers-monde : par exemple, plus d'un quart de la population née à l'étranger est aujourd'hui asiatique. Si l'on prend l'ensemble des nouveaux arrivants, une majorité (estimée à 52 %) vient d'Amérique latine, et parmi ces Latinos, les immigrants mexicains sont majoritaires. Le Census Bureau

---

16. L'*Immigration Act* de 1924 a introduit le contrôle migratoire : les autorités américaines ont instauré les quotas d'immigration pour contrôler le nombre et la qualité des migrants qui entrent sur le territoire des États-Unis — quotas gérés par une politique de visas d'immigration, délivrés par les ambassades américaines (NDLR).

17. Information transmise personnellement (août 2006) par Jeffrey Passel.

estime que les Mexicains (hommes, femmes et enfants) sont plus de neuf millions à vivre aujourd'hui aux États-Unis — dont plus de la moitié sans autorisation officielle <sup>18</sup>.

La dernière vague d'immigrants a sûrement exacerbé certaines tensions dans le pays, voire en a créé de nouvelles, et a conduit, au niveau politique, à une indéniable réaction « nativiste <sup>19</sup> » — en témoignent la loi votée à Washington en octobre 2006 pour ériger ce qui sera la plus longue barrière au monde, une immense barricade de plus de 1 000 kilomètres le long de la frontière mexicano-américaine, et les propositions toujours en cours visant à fermer également le reste de la frontière. Par ailleurs, dans l'Amérique de l'après-11 septembre, l'idée que sept millions de personnes au moins sont entrées dans le pays de façon illégale (comme le suggèrent les estimations actuelles du recensement) est inévitablement vue par l'opinion publique à travers le prisme de la sécurité nationale.

Ceci dit, on peut cependant considérer que la nouvelle vague d'immigrants — suivant en cela le modèle des migrations qui l'ont historiquement précédée — s'intègre relativement bien. Malgré la forte concentration, dans les grandes villes, d'immigrants assez pauvres et sans formation, les aires urbaines américaines ne sont pas encore devenues — contraste frappant avec l'Europe contemporaine <sup>20</sup> — un foyer d'agitation violente pour les populations nées à l'étranger. Qui plus est, malgré les cris d'alarme poussés à propos de « certains » immigrants (autrement dit les Mexicains) qui ne réussiraient pas à s'intégrer ou refuseraient volontairement de s'intégrer, les preuves du contraire semblent s'accumuler. Ainsi, une étude menée récemment dans le sud de la Californie indique par exemple que chez les Mexicano-Américains, l'usage de l'espagnol à la maison régresse progressivement d'une génération à l'autre, à un rythme comparable à celui observé dans le recul des langues étrangères dans les conversations familiales au sein des communautés d'immigrants coréens et chinois, communautés qui ont très bien réussi <sup>21</sup>.

---

18. CENSUS BUREAU. *Statistical Abstract of the United States: 2006*. Washington, D.C. : Government Printing Office, 2006, tableaux 7, 42, 44, 45, et tableau FBP-1 : « Profile of Selected Demographic and Social Characteristics, 2000 - People Born in Mexico », site Internet [www.census.gov/population/cen2000/stp-159/STP-159-Mexico.pdf](http://www.census.gov/population/cen2000/stp-159/STP-159-Mexico.pdf).

19. Le nativisme est un mouvement politique d'hostilité à toute nouvelle immigration (NdT).

20. On peut bien sûr rétorquer que les Arabes et les musulmans nés à l'étranger représentent une population beaucoup moins nombreuse aux États-Unis qu'en Europe occidentale, ce qui est exact. Malgré tout, il semble que de façon générale, l'intégration de la première génération d'immigrants de culture islamique se fasse mieux aux États-Unis qu'en Europe occidentale. Cf. « Look out, Europe, They Say. Islam, America and Europe: Why Muslims Find America Easier than Europe to Blend into ». *The Economist*, 24 juin 2006.

21. RUMBAUT Rubén G., MASSEY Douglas S., BEAN Frank D. « Linguistic Life Expectancies: Immigrant Language Retention in Southern California ». *Population and Development Review*, septembre 2006, pp. 447-460.

Il est certain qu'aux États-Unis, l'hostilité à l'immigration a atteint par le passé des paroxysmes (notamment celui qui a abouti à la loi sur l'immigration de 1924). L'historien spécialisé en économie Jeffrey G. Williamson a avancé l'idée selon laquelle ces dernières mesures de répression de l'immigration étaient en gestation depuis plusieurs décennies avant que des tendances, qui avaient émergé progressivement dès les années 1890, n'aboutissent à une crise. Cette époque, rappelle J.G. Williamson, était aussi marquée par des inégalités économiques croissantes, une arrivée massive d'immigrants et une forte pression sur les salaires des Américains de souche peu qualifiés, et de plus en plus d'appels à une limitation de l'immigration de la part des hommes politiques<sup>22</sup>. Pour l'historien, c'est un « événement déclencheur » qui a finalement servi de catalyseur, conduisant à des coupes drastiques dans l'immigration : la Première Guerre mondiale. L'analyse de J.G. Williamson est particulièrement intéressante dans la mesure où l'on voit s'accumuler, à l'heure actuelle, aux États-Unis, bon nombre d'évolutions sociales, économiques et politiques semblables. D'où la question suivante : un nouvel « événement déclencheur » conduisant à une politique similaire de restriction de l'immigration est-il susceptible de survenir ?

## ***Quelles perspectives pour l'« exception démographique » américaine ?***

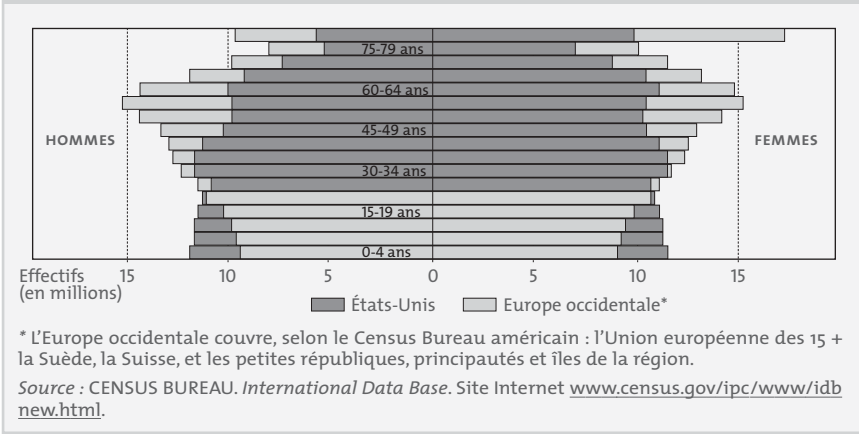
Il est impossible de prévoir très précisément quelles seront l'évolution de la fécondité et celle de l'immigration aux États-Unis au cours des prochaines années (ni plus ni moins que pour aucun autre pays développé). Cependant, si l'« exception américaine » devait se poursuivre pendant encore une décennie, cela aurait des conséquences vraiment déterminantes.

Le graphique 3 (page suivante) illustre ce que pourrait induire une telle « exception » ; elle compare en effet les projections du Census Bureau pour les États-Unis et pour l'Europe occidentale à l'horizon 2025. Ces projections envisagent un allongement progressif de l'espérance de vie dans les deux régions. Autre élément plus essentiel : elles avancent, pour l'Europe occidentale comme pour les États-Unis, une augmentation des indices de fécondité (passant respectivement à 1,62 et 2,18 en 2025) et, dans les deux cas, un léger recul en valeur absolue des entrées nettes annuelles (passant respectivement en moyenne à 700 000 et 900 000). On peut, bien évidemment, ergoter sur ces chiffres hypothétiques, et certains démographes reconnus ne s'en privent pas (la « solution moyenne » de la Division de la population des Nations unies anticipe, par exemple, que l'indice de fécondité américain sera

---

22. WILLIAMSON Jeffrey G. *The Political Economy of World Mass Migration: Comparing Two Global Centuries*. Washington, D.C. : American Enterprise Institute Press, 2005.

Graphique 3 — Comparaison des pyramides des âges de l'Europe occidentale et des États-Unis en 2025



sous la barre de 1,9 en 2025). En tout cas, les projections mises en valeur par le graphique 3 mettent très nettement en évidence les implications sur le long terme de l'« exception démographique » américaine, si ce phénomène devait effectivement perdurer.

L'Europe occidentale et les États-Unis seraient, d'ici 20 ans, remarquablement différents sur le plan démographique. Malgré la poursuite de l'immigration, la population totale de l'Europe occidentale serait en diminution, alors que celle des États-Unis continuerait de croître à raison d'environ 2,8 millions de personnes par an. L'Europe occidentale pencherait beaucoup plus nettement vers le « gris » que les États-Unis : l'âge médian y serait de 46 ans (contre 39 ans aux États-Unis) et près de 23 % de la population auraient au moins 65 ans (contre 18 % aux États-Unis). Dans ce monde futur, les enfants de moins de 15 ans ne représenteraient qu'un septième de la population de l'Europe occidentale, alors qu'ils constitueraient près d'un cinquième du peuple américain. Et quand en Europe occidentale, le nombre de *seniors* (de 65 ans ou plus) dépasserait le nombre d'enfants (de moins de 15 ans) dans un rapport de 160 à 100, les États-Unis compteraient encore à ce moment-là plus d'enfants que de *seniors*.

En valeur absolue, la population totale de l'Europe occidentale aurait beau dépasser encore celle des États-Unis d'environ 50 millions de personnes (400 millions d'Européens contre 350 millions d'Américains), tout le différentiel proviendrait des classes d'âges les plus élevées (50 ans ou plus) : la dissymétrie serait en effet particulièrement marquée au niveau des septuagénaires et des octogénaires. En ce qui concerne la tranche des moins de 25 ans, en revanche, le nombre d'Américains dépasserait le nombre d'Européens.

Il faut souligner que ce tableau de l'avenir repose moins sur des hypothèses et des conjectures qu'on ne pourrait le croire à première vue, même s'il décrit un monde éloigné de presque 20 ans. La très grande majorité des Américains et des Européens qui vivront alors dans leurs pays respectifs sont déjà nés et y habitent aujourd'hui. Les 20-25 ans de 2025, on peut le noter, sont déjà sur Terre, puisqu'ils sont nés dans les années 2000-2005 ; et selon les estimations et projections du Census Bureau, les naissances ont été, pour la première fois en 2004, plus nombreuses aux États-Unis qu'en Europe.

Cette perspective de divergence démographique des États-Unis ne plane pas seulement sur l'Europe occidentale, mais plutôt sur l'ensemble du monde développé. D'après ces mêmes projections du Census Bureau pour 2025, le taux de croissance démographique des États-Unis serait de loin le plus élevé des régions les plus développées — et l'âge médian des Américains serait (sauf exceptions passionnantes comme celle de l'Albanie) presque le plus bas. Par ailleurs, selon ces projections, les États-Unis seraient le seul pays développé de plus de cinq millions d'habitants à abriter plus d'enfants que de *seniors* — et absolument le seul pays développé dont la population en âge de travailler (15-64 ans) continuerait d'augmenter !

Dans la mesure où l'on peut affirmer que les structures de la population, en elles-mêmes et par elles-mêmes, influent sur les résultats économiques, on peut considérer que le profil démographique « exceptionnel » des États-Unis confère à la société américaine quelques modestes atouts de développement. Toutes choses égales par ailleurs, les retraites et les dépenses de santé devraient, dans les années à venir, être un moins lourd fardeau pour la population américaine, du fait de sa relative jeunesse, que pour les autres démocraties développées, plus âgées. La croissance de la population active offre, quant à elle, des opportunités d'innovation, de lancement d'entreprises et de réaffectation des ressources productives, qui sont plus difficiles à saisir dans un contexte de réduction de la main-d'œuvre. Les éléments les mieux formés sont généralement, quel que soit le pays développé, les plus jeunes, qui viennent juste d'entrer dans le métier — mais tandis que ce groupe est destiné à se réduire, en valeurs absolue et relative, dans l'ensemble des régions développées, au cours des 20 prochaines années, il est presque sûr que le vivier de jeunes travailleurs des États-Unis continuera de croître.

Outre la composition de la population, les valeurs absolues elles-mêmes ont leur importance dans les relations internationales. La prééminence des États-Unis dans le monde, à l'heure actuelle, a partie liée — c'est impossible à quantifier, mais bien réel — avec le nombre d'habitants du pays. Les États-Unis sont aujourd'hui le troisième pays le plus peuplé (derrière la Chine et l'Inde) et les projections indiquent qu'ils resteront à ce troisième rang au cours des prochaines décennies. Mais du fait de la croissance démographique exceptionnellement soutenue que l'on prévoit, les États-Unis vont représenter une part croissante de la population des pays aujourd'hui développés. Alors que

le rapport entre Américains et Russes est à l'heure actuelle d'un peu plus de deux à un, le même rapport pourrait avoisiner trois à un en 2025. Selon les projections du Census Bureau, il y a aujourd'hui 3,6 Américains pour un Allemand, mais il y en aurait 4,4 en 2025. Il y a aujourd'hui cinq Américains pour un Italien, mais il y en aurait six dans moins de 20 ans. Et ainsi de suite. Toutes choses égales par ailleurs, de telles évolutions peuvent apparaître dans une certaine mesure comme un facteur de renforcement de la prééminence américaine sur le plan international (même si la divergence des profils démographiques des États-Unis et du reste du monde peut aussi annoncer une ère de moindre rapprochement entre ce pays et ses traditionnels alliés occidentaux.)

C'est évidemment pure spéculation que d'évaluer les implications de dynamiques qui ne sont pas encore à l'œuvre. Mais, à se fier aux projections, l'« exception démographique » américaine pourrait bien ne pas être un phénomène uniquement conjoncturel : elle pourrait durer. Il n'est pas du tout impossible que d'ici une génération, le profil démographique américain apparaisse comme encore plus exceptionnel qu'il ne l'est aujourd'hui.

---

### **EMILIO FONTELA**

J'ai l'immense tristesse d'informer nos lecteurs de la mort d'Emilio Fontela survenue à Madrid le vendredi 27 juillet dernier.

L'intelligence et la finesse d'Emilio, qui fut un ami très proche depuis près de 40 ans, n'avaient d'égal que son exceptionnelle chaleur et générosité humaines. Toute la communauté des prévisionnistes et prospectivistes (il était un des rares à savoir mailler ces deux disciplines) le regrettera, tout en demeurant imprégnée de sa mémoire et de ses réflexions souvent pionnières.

*H.J.*

Antoine Pécoud et Paul de Guchteneire <sup>1</sup>

# Migrations sans frontières

PEUT-ON ENVISAGER  
LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES ?

*Les questions migratoires font régulièrement la une de l'actualité en Europe, avec notamment l'entrée irrégulière d'immigrants via l'archipel espagnol des Canaries. L'objectif affiché des États membres de l'Union européenne, à cet égard, est d'endiguer les flux migratoires en provenance du Sud ou, dans le meilleur des cas, de pratiquer « une immigration choisie » (Nicolas Sarkozy).*

*Une autre approche est possible selon Antoine Pécoud et Paul de Guchteneire : celle des « migrations sans frontières », autrement dit de la libre circulation généralisée des personnes à travers le monde. En effet, affirment-ils, dans une économie de plus en plus mondialisée où les échanges internationaux de biens et services sont en hausse continue, il devient de plus en plus paradoxal de ne pas « libérer » la circulation des individus. D'autant, ajoutent les auteurs, que les restrictions à l'immigration de personnes, sont, sur le plan juridique, potentiellement contraires à la Déclaration universelle des droits de l'homme selon laquelle émigrer est un droit.*

*Cet article présente, en premier lieu, l'évolution contemporaine des contrôles migratoires et les éléments en faveur des migrations sans frontières, avant de décrire plus précisément les aspects éthique, économique, social et pratique de la mise en œuvre de la libre circulation des personnes. Il s'inspire largement d'un projet d'études mené à l'UNESCO sur cette question et de la littérature existante sur le sujet.*

---

1. Respectivement spécialiste du Programme et chef de section à la section Migrations internationales de l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture), Paris.

***Même si la thèse avancée peut paraître utopique, elle a le mérite de poser un certain nombre de questions qui, n'en doutons pas, se poseront avec de plus en plus d'acuité dans les années à venir.***

S.D.

Qu'arriverait-il si les contrôles aux frontières étaient supprimés et si l'on accordait aux gens le droit de circuler librement ? À une époque où la plupart des États cherchent à contrôler, voire à réduire, les flux migratoires, l'hypothèse « Migrations sans frontières » (MSF) jette un éclairage critique sur les pratiques et les discours actuels. C'est pour stimuler le débat sur des politiques alternatives que l'UNESCO a coordonné un projet sur cette hypothèse, dont cet article présente les principales conclusions <sup>2</sup>.

Il existe plusieurs raisons pour aller au-delà du rejet spontané qu'inspire souvent l'ouverture des frontières. Selon la Déclaration universelle des droits de l'homme, émigrer est un droit : « toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays » (article 13-2). Si de nombreux États ont longtemps empêché leurs citoyens d'émigrer, la plupart des gens sont aujourd'hui libres de quitter leur pays, mais seule une minorité a le droit d'entrer dans un autre pays de son choix : déséquilibre qui rend le droit d'émigrer problématique. De plus, le refus de la libre circulation est rarement fondé sur un argumentaire étayé et invoque des craintes empiriquement discutables, comme l'augmentation incontrôlable du nombre de migrants. On peut certes rejeter l'hypothèse MSF, mais cela ne dispense pas de justifier ce choix. Rappelons aussi que les utopies d'aujourd'hui peuvent devenir les réalités de demain : il y a encore quelques décennies, personne n'aurait ainsi prédit que la liberté de circuler serait réalisée au sein de l'Union européenne.

La première partie de cet article décrit le contexte de l'hypothèse MSF, c'est-à-dire l'évolution contemporaine des contrôles migratoires. Les parties suivantes en abordent quatre dimensions : éthique, économique, sociale et pratique. L'article s'appuie à la fois sur une revue de la littérature et sur les contributions des participants au projet.

## ***Contrôler l'immigration***

Plusieurs tendances caractérisent les contrôles de l'immigration contemporains. Les abords des pays occidentaux connaissent une fortification crois-

---

2. Ont participé à ce projet : Aderanti Adepoju, Rafael Alarcón, Graziano Battistella, Alejandro I. Canales, Supang Chantavanich, Jonathan Crush, Papa Demba Fall, Han Entzinger, Bimal Ghosh, Nigel Harris, Teresa Hayter, Christine Inglis, Jan Kunz, Mari Leinonen, Alicia Maguid, Israel Montiel Armas, Sally Peberdy, Sajin Prachason, Mehmet Ugur, Gustavo Verduzco, Catherine Wihtol de Wenden, Ayman Zohry. Pour plus d'informations, voir PÉCOUD Antoine et GUCHTENEIRE Paul (de) (sous la dir. de). *Migration without Borders: Essays on the Free Movement of People*. Oxford : Berghahn, 2007.

sante, notamment à la frontière entre les États-Unis et le Mexique, le long de laquelle des murs ont été construits et où des technologies plus ou moins sophistiquées (projecteurs, clôtures en acier, capteurs de chaleur corporelle, détecteurs de mouvement, vidéosurveillance) sont mises en place. Des tendances semblables caractérisent certaines régions européennes, en particulier la zone frontière entre l'Espagne et le Maroc. À l'intérieur de leurs frontières, les États cherchent à repérer les migrants en situation irrégulière, notamment par le biais de contrôles sur les lieux de travail et de restriction de l'accès des clandestins aux prestations de l'État providence <sup>3</sup>. Une fois identifiés, ceux-ci peuvent être arrêtés, puis expulsés : le recours à ces méthodes, longtemps réservées à des situations exceptionnelles comme les guerres, illustre le durcissement des politiques migratoires.

Les États de destination coopèrent par ailleurs avec les États d'origine et de transit, par le biais de partenariats et de financements les incitant à maîtriser le départ des migrants et à mieux contrôler leurs frontières. Des pays tels que le Mexique ou le Maroc deviennent ainsi des zones tampons destinées à endiguer l'émigration depuis l'Amérique centrale ou l'Afrique subsaharienne <sup>4</sup>. Ces négociations entre États impliquent également l'aide au développement, de plus en plus souvent conditionnée à la coopération dans le contrôle des flux migratoires et à la réadmission des migrants refoulés. Depuis le 11 septembre 2001, les préoccupations sécuritaires ont accru cette volonté de contrôle, en particulier en Amérique du Nord et en Europe, et ont conduit à l'utilisation de nouvelles technologies de type biométrique.

La conséquence la plus dramatique de ces politiques concerne le nombre de décès de migrants. Au moins un migrant meurt quotidiennement à la frontière entre les États-Unis et le Mexique <sup>5</sup>. En Europe, plus de 4 000 décès ont été recensés entre 1992 et 2003 <sup>6</sup>. Le coût des contrôles n'est pas seulement humain mais aussi financier : les 25 pays les plus riches dépensent 25 à 30 milliards de dollars US par an pour faire respecter les lois sur l'immigration <sup>7</sup>. Ces coûts ne proviennent pas seulement des contrôles aux frontières, mais aussi de la délivrance de visas et de permis de séjour ; des poursuites à l'encontre des clandestins, de leur détention et de leur expulsion ; de l'inspection des lieux de travail et de la prise de sanctions contre les employeurs ; du traitement des dossiers des demandeurs d'asile et de la réinstallation des

3. COHEN Steve, HUMPHRIES Beth et MYNOTT Ed (sous la dir. de). *From Immigration Controls to Welfare Controls*. Londres : Routledge, 2002.

4. ANDREAS Peter et BIERSTEKER Thomas J. (sous la dir. de). *The Rebordering of North America: Integration and Exclusion in a New Security Context*. New York : Routledge, 2003.

5. CORNELIUS Wayne. « Controlling "Unwanted" Immigration: Lessons from the United States, 1993-2004 ». *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 31(4), 2005, pp. 775-794.

6. Voir la carte détaillée sur le site Internet [www.monde-diplomatique.fr/cartes/mortsauxfrontieres](http://www.monde-diplomatique.fr/cartes/mortsauxfrontieres).

7. MARTIN Philip. *Bordering on Control: Combating Irregular Migration in North America and Europe*. Genève : Organisation internationale pour les migrations, *Migration Research Series* n° 13, 2003.

réfugiés ; ainsi que des recherches de clandestins. En comparaison, d'après une étude de la Banque mondiale, les États occidentaux dépensent annuellement entre 40 et 60 milliards de dollars US pour l'aide au développement, alors que 40 à 70 milliards de dollars US supplémentaires seraient nécessaires pour atteindre les « Objectifs du millénaire pour le développement »<sup>8</sup>.

L'efficacité de ce durcissement des contrôles est incertaine. Certains migrants sont certes arrêtés à la frontière tandis que d'autres sont expulsés. Mais beaucoup échappent aux contrôles, en prenant plus de risques, en passant par d'autres zones frontalières et en s'en remettant davantage à des passeurs professionnels. Cet écart entre le but affiché des politiques et leurs résultats pose la question de la possibilité de maîtriser les flux migratoires. Les difficultés sont multiples : les migrations sont maintenant structurellement ancrées, tant économiquement que socialement, dans la plupart des pays, tant d'origine (sous la forme de transferts de fonds notamment) que de destination (en tant que main-d'œuvre bon marché), les rendant presque impossible à stopper ; dans un contexte de mondialisation, les frontières doivent rester ouvertes, au commerce international et au tourisme notamment ; les flux migratoires débouchent sur l'existence de réseaux de migrants qui connectent les pays et facilitent ensuite leur perpétuation ; des groupes de pression, comme les employeurs, peuvent en outre exercer une contrainte sur le gouvernement afin qu'il tolère implicitement les flux migratoires non autorisés qui leur profitent<sup>9</sup>.

Comme l'illustre la différence entre pays occidentaux et monarchies pétrolières du Moyen-Orient, le contrôle de l'immigration est particulièrement difficile pour les démocraties de marché, caractérisées par le rôle prépondérant du marché et le respect des droits humains fondamentaux. Le marché fonctionne selon des règles qui peuvent entrer en conflit avec la volonté étatique de contrôler la mobilité des personnes, tandis que le respect des droits implique que les migrants, même en situation irrégulière, bénéficient de droits fondamentaux. Dans la philosophie des droits de l'homme, en effet, les individus sont protégés en tant que personnes plutôt qu'en raison de leur nationalité, et le respect de ces droits est parfois imposé par une instance supranationale ou la justice, limitant ainsi l'autonomie des États<sup>10</sup>.

Il faut cependant noter que, historiquement, la maîtrise des frontières n'a jamais été absolue. On soutient parfois que l'ouverture des frontières était une réalité au XIX<sup>e</sup> siècle ; cette image de laisser-faire est probablement exa-

---

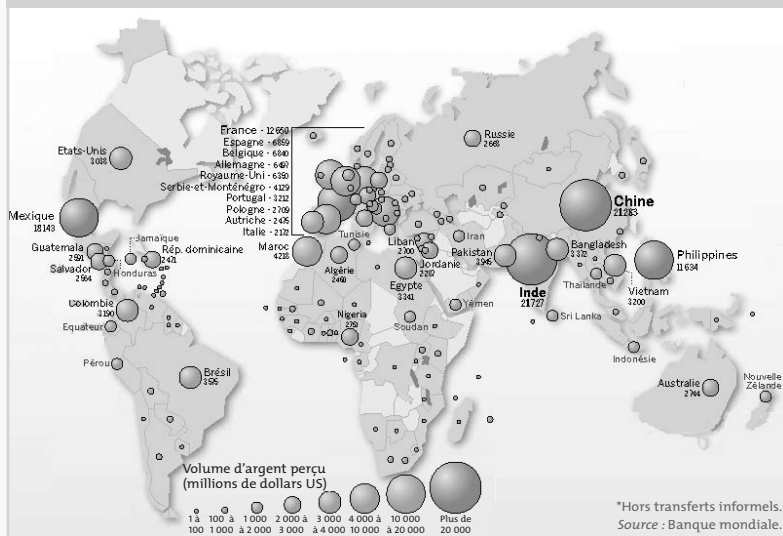
8. DEVARAJAN Shantayanan, MILLER Margaret J. et SWANSON Eric. *Goals for Development: History, Prospects, and Costs*. Washington, D.C. : Banque mondiale, *Policy Research Working Paper* 2819, 2002.

9. CORNELIUS Wayne, TSUDA Takeyuki, MARTIN Philip et HOLLIFIELD James (sous la dir. de). *Controlling Immigration: A Global Perspective*. Stanford : Stanford University Press, 2004.

10. HOLLIFIELD James. *Immigrants, Markets, and States: The Political Economy of Postwar Europe*. Cambridge (Mass.) : Harvard University Press, 1992.

## LES TRANSFERTS D'ARGENT DES MIGRANTS

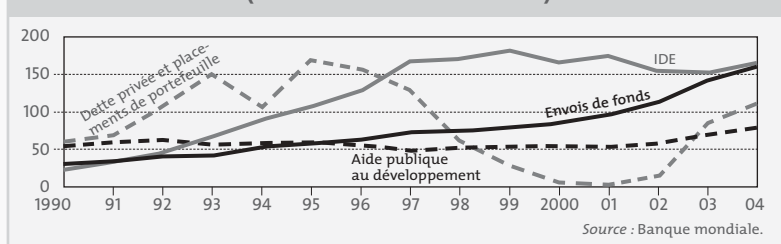
### Les transferts d'argent des migrants vers leur pays d'origine, 2004\*



Selon le Fonds monétaire international, les migrants seraient la première source de financement extérieur des pays en développement : en 2005, ils ont expédié plus de 160 milliards de dollars US vers leurs pays d'origine, une somme ne tenant pas compte des transferts informels, d'usage fréquent dans certains pays arabes (*hawala*) et asiatiques. Ces envois de fonds émanaient en premier lieu, en 2004, des États-Unis (38,8 milliards), suivis de l'Arabie Saoudite (13,6 milliards), de la

Suisse (12,8 milliards) et de l'Allemagne (10,4 milliards), puis de divers pays européens : Luxembourg, Russie, Espagne, France, Italie, autour de cinq milliards de dollars US chacun. Les principaux bénéficiaires, en pourcentage de leur produit intérieur brut, sont le Tonga (31,1 %), la Moldavie (27,1 %), le Lesotho (25,8 %), Haïti (24,8 %) et la Bosnie-Herzégovine (22,5 %). Mais si l'on raisonne en valeurs absolues, ce sont l'Inde, la Chine et le Mexique qui arrivent en tête des bénéficiaires

### Les sources de financement des pays en développement (en milliards de dollars US)



(2003), et au Sénégal, les budgets des ménages sont constitués à 50 % par des versements de l'étranger.

Plus généralement, ces transferts de fonds des immigrés vers leur pays d'origine constituent la première source de financement des pays en développement, à égalité avec les

investissements directs étrangers (IDE) et bien devant l'aide publique au développement (graphique précédent) qui ne s'élevait qu'à 79 milliards de dollars US en 2004. Pour un dollar US venant de l'aide internationale, en 2004, six étaient envoyés par les immigrés.

*Futuribles*

---

Source : *Global Economic Prospects 2006*. Washington, D.C. : Banque mondiale, 2005 ; *Le Monde*, 10 mai 2006.

gérée, mais elle indique que les États n'ont que progressivement acquis la capacité et la légitimité de contrôler la circulation des personnes. De ce point de vue, ils maîtrisent davantage les flux aujourd'hui que par le passé et leur apparente perte de contrôle repose sur le mythe d'une souveraineté parfaite qui n'a jamais existé. De plus, les politiques affichées peuvent s'avérer différentes des intentions réelles ; une indifférence à l'égard de l'immigration clandestine peut ainsi servir les intérêts d'États ou d'employeurs désireux de disposer d'une main-d'œuvre irrégulière et inorganisée. Les contrôles sont alors autant affaire de symboles que de résultats, l'enjeu étant de démontrer aux citoyens que la situation est maîtrisée grâce à des mesures visibles mais inefficaces, permettant aux gouvernements de développer une rhétorique procontrôle tout en préservant l'accès à la main-d'œuvre étrangère <sup>11</sup>.

Qu'il soit ou non possible de réellement contrôler l'immigration, il n'en reste pas moins que les évolutions décrites ci-dessus soulèvent des questions importantes. La première concerne la crédibilité des politiques : le fossé entre les buts proclamés et la situation réelle menace la cohérence des politiques et alimente l'idée, néfaste dans l'opinion publique, que les gouvernements sont incapables ou indécis vis-à-vis des flux migratoires. La seconde a trait aux perspectives de long terme des politiques d'immigration. Il est peu vraisemblable que les flux migratoires se tarissent naturellement, ce qui appelle des réponses durables et proactives. Mais les politiques actuelles semblent subir les évolutions de ces flux et n'y réagir que de façon toujours plus restrictive ; construire des murs ne sera jamais une solution viable, mais représente plutôt un aveu implicite de l'inadéquation du système. Enfin, le coût humain des contrôles migratoires soulève la question de leur compatibilité avec les valeurs fondamentales des États de droit. Jusqu'à quel point des politiques de plus en plus draconiennes peuvent-elles coexister avec les principes

---

11. FREEMAN Gary. « Can Liberal States Control Unwanted Migration? » *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 534, 1994, pp. 17-30.

qui fondent les démocraties occidentales ? La façon dont un pays traite ses étrangers ne fait que refléter ses propres valeurs et la question est donc celle du prix — en termes de dignité et de droits de l'homme — que les États sont prêts à payer pour prétendre au contrôle de leurs frontières. Par un effet boomerang, la nature répressive des contrôles migratoires constitue une menace pour les libertés qui sont au cœur des sociétés démocratiques.

Face à ces trois questions, l'ouverture des frontières constitue une manière d'envisager les politiques migratoires à venir qui a le mérite d'être cohérente et moralement défendable. C'est une idée ambitieuse qui sera sans doute difficile à mettre en pratique dans un avenir proche. Mais le contexte actuel, caractérisé par des contrôles sévères, des discours répressifs, la perplexité du public et l'incertitude sur les orientations futures, n'est peut-être pas la période la plus défavorable pour anticiper l'avenir et stimuler les débats sur les politiques à venir.

## ***La dimension éthique***

Si l'émigration est reconnue comme un droit, l'immigration relève de la souveraineté nationale, situation qui peut être comprise de deux manières. Pour certains, la démocratie ne peut être fondée sur la contrainte et la possibilité de quitter un pays est donc une condition *sine qua non* de son fonctionnement. Le droit au départ protège les individus des régimes autoritaires et leur permet de signifier leur refus d'une société ou d'un gouvernement en place. Ce n'est pas le cas du droit d'entrée, qui n'est pas déterminant en matière d'état de droit ; au contraire, chaque pays peut légitimement déterminer la nature de sa composition en décidant qui laisser entrer. Les droits d'entrée et de sortie n'auraient donc pas la même valeur morale ou politique <sup>12</sup>.

Pour d'autres, en revanche, le droit de quitter son pays est vide de sens s'il est impossible d'entrer dans un autre pays et, tant que la complémentarité logique de ces deux droits ne sera pas reconnue, les restrictions à l'immigration impliqueront nécessairement des difficultés à exercer le droit de sortie : d'un point de vue pratique, un individu désireux de quitter son pays, autorisé à le faire mais refusé par tous les autres pays, verrait son droit à l'émigration violé. Émigration et immigration sont ainsi inextricablement complémentaires, et la Déclaration universelle des droits de l'homme s'est en quelque sorte arrêtée à mi-chemin dans sa reconnaissance du droit à circuler librement <sup>13</sup>.

12. WALZER Michael. *Sphères de justice. Une défense du pluralisme et de l'égalité*. Paris : Seuil, 1997.

13. Cette situation est naturellement liée au contexte historique de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), dominé par la volonté de l'Union soviétique et des pays d'Europe de l'Est de limiter le départ de leurs citoyens vers l'Ouest. Voir DUMMETT Ann. « The Transnational Migration of People Seen from within a Natural Law Tradition ». In BARRY Brian, GOODIN Robert (sous la dir. de). *Free Movement: Ethical Issues in the Transnational Migration of People and of Money*. New York : Harvester Wheatsheaf, 1992.

Les rapports entre migrations et droits de l'homme peuvent également être abordés sous l'angle des inégalités entre personnes et pays. La mobilité est un privilège inégalement réparti entre les êtres humains : les citoyens des pays développés peuvent voyager et s'installer presque partout dans le monde, tandis que les autres sont tributaires de la délivrance de visas et de permis de séjour. La nationalité est de ce point de vue un privilège de naissance qu'il est difficile de justifier<sup>14</sup>. De plus, les travailleurs hautement qualifiés bénéficient aujourd'hui d'un degré de mobilité très supérieur à celui de leurs compatriotes non qualifiés, tandis qu'à l'époque des « Trente Glorieuses », les travailleurs non qualifiés étaient privilégiés : le traitement des migrants est ainsi différencié en fonction de leurs compétences. La sélection par les États de migrants « utiles » est très répandue, notamment dans les pays d'immigration traditionnelle (Canada ou Australie, par exemple), et relativement peu contestée ; mais sa légitimité repose sur une distinction parfois ténue entre préférence et discrimination.

Les migrations fonctionnent par ailleurs comme un mécanisme de redistribution, permettant aux habitants des régions désavantagées d'avoir accès à la richesse des autres et, d'ordinaire, de contribuer par leurs transferts de fonds à réduire les inégalités entre pays. Si les pays de destination ferment leurs frontières, l'impératif moral de compenser les inégalités entre pays demeure et appelle des solutions alternatives, qui comprennent en particulier le commerce, les investissements privés ou l'aide au développement<sup>15</sup>. Le problème est que celles-ci sont loin de se substituer efficacement aux migrations : les États n'ont guère d'influence sur les investissements privés et peuvent être plus réticents à la libéralisation du commerce dans certains secteurs (comme l'agriculture) qu'à l'égard des migrations.

Quant au développement, il joue un rôle ambigu. Selon un argument répandu, il conviendrait, plutôt que d'ouvrir les frontières, d'œuvrer au développement des pays d'origine, seule solution pour réduire les inégalités entre pays et, par conséquent, les flux migratoires. Mais le développement, loin de tarir l'émigration, peut au contraire la favoriser, du moins à court terme : il crée en effet un contexte de bouleversement économique qui incite les individus à quitter leur secteur d'activité traditionnel et à chercher d'autres opportunités — notamment en migrant vers les centres urbains, puis éventuellement à l'étranger. Les pays d'Europe du Sud, par exemple, ont connu un développement massif durant les décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale ; pourtant, des millions de leurs ressortissants sont dans le même temps partis à l'étranger. Aujourd'hui, un pays comme le Mexique connaît un

---

14. CARENS Joseph. « Aliens and Citizens: The Case for Open Borders ». *The Review of Politics*, vol. 49(2), 1987, pp. 251-273.

15. LUCAS Robert. « International Trade, Capital Flows and Migration: Economic Policies towards Countries of Origin as a Means of Stemming Migration ». In BERNSTEIN Ann, WEINER Myron (sous la dir. de). *Migration and Refugee Policies: An Overview*. Londres : Pinter, 1999.

développement supérieur à celui de beaucoup d'autres pays d'Amérique latine, sans pour autant que cesse l'émigration vers les États-Unis. Si développement et émigration sont complémentaires, il est illusoire d'espérer tarir rapidement les flux actuels en développant les pays d'origine des migrants, et contre-productif d'envisager des politiques de développement sans libéralisation au moins partielle des flux <sup>16</sup>.

Une question sous-jacente à l'approche éthique de l'hypothèse MSF est celle du niveau d'analyse. Si la fermeture des frontières peut assurer le bien-être d'une nation, qu'en est-il du bien-être du monde ? Égoïste pour certains, cette attitude est, du point de vue « communautarien », un impératif moral. Dans cette perspective, les individus appartiennent à une communauté, et celle-ci constitue le cadre de référence pour l'élaboration des valeurs et des identités qui fondent la vie de ses membres. La libre circulation, en empêchant les États de déterminer leur nature et leur composition, détruirait la notion même de communauté et menacerait donc les fondations de l'existence des êtres humains. On peut objecter que la définition de cette « menace » dépend largement de facteurs subjectifs et idéologiques ; de plus, la fermeture et le repli sur soi sont rarement synonymes de progrès social et l'ouverture à l'altérité, loin de se limiter à une remise en cause dérangeante des valeurs communes, peut venir enrichir les États et les communautés <sup>17</sup>.

Quelle que soit l'issue de ces débats, les contrôles migratoires ont aujourd'hui un coût humain important, notamment en termes de morts aux frontières ou de vulnérabilité des migrants en situation irrégulière. Ces insuffisances du système actuel au regard des droits de l'homme doivent conduire à s'interroger sur le fondement moral des politiques contemporaines <sup>18</sup>. En particulier, elles invitent à envisager la possibilité d'un droit à la mobilité, qui engloberait émigration comme immigration ; dans un monde souvent caractérisé par l'importance des flux transnationaux, la mobilité devient une ressource à démocratiser de façon à ce que chacun y ait accès <sup>19</sup>. De plus, un droit à la mobilité favoriserait le respect des droits fondamentaux : à une époque de mondialisation économique et d'inégalités persistantes entre pays, les droits « au libre choix de son travail » (article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme) ou à « un niveau de vie suffisant » (article 25) paraissent en effet difficiles à atteindre en l'absence de possibilités migratoires.

---

16. MASSEY Douglas, ARANGO Joaquin, HUGO Graeme, KOUAOUCI Ali, PELLEGRINO Adela, TAYLOR J. Edwards. *Worlds in Motion: Understanding International Migration at the End of the Millennium*. Oxford : Clarendon Press, 1998.

17. UGUR Mehmet. « The Ethics, Economics and Governance of Free Movement ». In PÉCOUD Antoine, GUCHTENEIRE Paul (de) (sous la dir. de). *Op. cit.*

18. CHEMILLIER-GENDREAU Monique. *L'Injustifiable. Les Politiques françaises de l'immigration*. Paris : Bayard, 1998.

19. WIHTOL DE WENDEN Catherine. « The Frontiers of Mobility ». In PÉCOUD Antoine, GUCHTENEIRE Paul (de) (sous la dir. de). *Op. cit.*

## **La dimension économique**

S'il existe des arguments éthiques en faveur de la libre circulation, quel serait son impact économique ? La question est évidemment complexe. À l'heure actuelle, dans les pays d'origine, l'émigration génère des transferts de fonds, mais réduit les recettes fiscales et aboutit à une fuite des cerveaux ; pour les pays de destination, même si l'immigration a parfois un coût en termes de prestations sociales reçues par les migrants, ceux-ci contribuent à la création de richesse. Qu'il soit négatif ou positif, l'impact économique de l'immigration est de toute manière limité <sup>20</sup>.

Qu'en serait-il en cas d'ouverture des frontières ? Selon certaines études, la libéralisation du marché de la main-d'œuvre augmenterait le produit intérieur brut mondial ; les gains les plus importants en termes de développement et de réduction de la pauvreté seraient donc à chercher du côté moins du libre-échange que de la circulation des travailleurs <sup>21</sup>. Selon ce raisonnement, la liberté de mouvement redistribuerait les richesses au niveau mondial, réduisant les inégalités et diminuant les incitations à migrer. Mais on peut s'attendre à ce que cette égalisation des niveaux de vie se fasse par le bas et qu'elle soit de toute manière difficilement atteignable en raison des objections sociales et politiques qui ne manqueraient pas de s'élever bien avant que le scénario MSF ait un impact économique décisif <sup>22</sup>.

Les politiques migratoires n'en représentent pas moins une exception dans la mondialisation. S'il existe un relatif consensus entre États pour lever les entraves aux flux de capitaux, d'informations ou de services, et pour tendre vers davantage de libre-échange, les migrants et les réfugiés en sont catégoriquement exclus <sup>23</sup>. Deux pays unis par un accord de libre-échange, comme le Mexique et les États-Unis, sont ainsi séparés par une frontière militarisée et, dans plusieurs régions du monde (Afrique australe, Mercosur, Asie du Sud-Est), les accords régionaux tendent à se réduire au libre-échange au détriment de la libre circulation des personnes, l'Union européenne faisant de ce point de vue figure d'exception. La comparaison est naturellement réductrice, les flux migratoires générant davantage de complexité sociale que les autres types de flux.

Mais la contradiction entre mondialisation économique et non-libéralisation des migrations est réelle, comme le montrent les négociations de l'Organi-

---

20. FAINI Riccardo, DE MELO Jaime, ZIMMERMANN Klaus F. (sous la dir. de). *Migration: The Controversies and the Evidence*. Cambridge (R.-U.) : Cambridge University Press, 1999.

21. RODRIK Dani. « Feasible Globalizations ». In WEINSTEIN Michael (sous la dir. de). *Globalization: What's New?* New York : Columbia University Press, 2005, pp. 96-213.

22. STALKER Peter. *Workers without Frontiers: The Impact of Globalization on International Migration*. Boulder : Lynne Rienner Publishers / Organisation internationale du travail, 2000.

23. SASSEN Saskia. *Losing Control? Sovereignty in an Age of Globalization*. New York : Columbia University Press, 1996.

sation mondiale du commerce (OMC) sur « le mouvement des personnes physiques » (« mode 4 »). Reconnaissant que les services nécessitent des contacts directs entre fournisseurs et clients, et souhaitant favoriser leur libéralisation, l'OMC a entamé des négociations sur la circulation de personnes ; celles-ci ne concerne en principe que les fournisseurs de services temporaires et excluent les questions de migration, de citoyenneté ou d'emploi. Mais le sujet, très controversé, progresse peu <sup>24</sup>, illustrant les conflits entre politiques commerciales et migratoires dans une économie mondialisée.

Quel que soit l'impact économique de l'ouverture des frontières, il faut rappeler que les politiques migratoires ne profiteront jamais à tous : les migrations qualifiées bénéficient davantage aux pays de destination qu'aux pays d'origine ; le regroupement familial est important pour les migrants mais souvent indésirable pour les pays hôtes ; la protection des droits des migrants peut nuire à leur utilité économique, etc. En l'absence d'intérêts économiques convergents, des choix doivent donc être opérés et ne peuvent se faire que sur des considérations sociales et politiques <sup>25</sup>. Même la définition de l'intérêt des seuls pays de destination est malaisée : les migrants non qualifiés peuvent par exemple provoquer un effet de redistribution qui avantage les classes moyennes et supérieures au détriment des plus modestes, tandis que la fermeture des frontières peut générer des tensions déstabilisatrices dans les pays voisins. À cet égard, une politique d'immigration qui ne prétendrait se baser que sur les intérêts économiques se heurterait rapidement à des contradictions importantes.

## ***La dimension sociale***

Si les arguments éthiques et économiques pour ou contre la libre circulation des personnes ont fait l'objet de débats approfondis, on ne sait pas grand-chose de ses conséquences sociales concrètes, qu'il s'agisse des flux migratoires qui en résulteraient ou de son impact sur l'État providence ou la citoyenneté par exemple. On entend souvent dire que l'ouverture des frontières déboucherait sur une augmentation incontrôlable du nombre de migrants dans les pays riches ; les politiques actuelles s'attachent à restreindre la mobilité des personnes et on peut donc en effet estimer que leur abandon déboucherait sur un accroissement des flux. Mais de quelle ampleur ? Outre que l'idée selon laquelle les habitants des pays pauvres souhaiteraient tous émigrer est contestable, cet argument est invalidé par l'histoire de l'Union européenne, au cours de laquelle chaque élargissement (au sud, puis à l'est) s'est accompagné de peurs infondées de flux migratoires massifs.

---

24. BHATNAGAR Pradip. « Liberalising the Movement of Natural Persons: A Lost Decade? » *The World Economy*, vol. 27(3), 2004, pp. 459-472.

25. BORJAS Georges. *Heaven's Door: Immigration Policy and the American Economy*. Princeton : Princeton University Press, 1999.

De plus, les contrôles n'empêchent pas les migrations clandestines et l'ouverture des frontières aurait peu d'impact sur les migrants qui quittent leur pays sans autorisation ; elle ne ferait que réduire les dangers et la vulnérabilité auxquels ils sont exposés. En limitant la possibilité de circuler et la flexibilité des migrations de retour, les contrôles incitent également les migrants à s'installer de manière permanente. L'émigration mexicaine aux États-Unis illustre ces deux points : les migrants essaient sans relâche de franchir la frontière jusqu'à ce qu'ils y parviennent et, vu la difficulté d'entrer aux États-Unis, ont tendance à s'y établir plus durablement <sup>26</sup>.

Un autre motif d'inquiétude concerne l'intégration socioculturelle des immigrés et l'impact d'un régime de libre circulation sur leurs relations avec les nationaux. Une augmentation du nombre de migrants pourrait accroître les tensions, en particulier sur le marché du travail, ce qui alimenterait le racisme et favoriserait les formations politiques populistes. En d'autres termes, si les États ne contrôlent pas eux-mêmes l'immigration, la population s'en chargera en rejetant les étrangers d'une manière potentiellement plus violente ; les contrôles seraient donc, de façon paradoxale, essentiels à la tolérance vis-à-vis des immigrés <sup>27</sup>. Mais c'est là oublier que les politiques restrictives nourrissent indirectement le racisme en semant un doute sur la légitimité de la présence des migrants, en situation régulière ou non. Cela durcit les clivages internes aux sociétés d'accueil et compromet l'accès des immigrés à des conditions de vie décentes <sup>28</sup>. Le lien entre ouverture des frontières et racisme est donc, au mieux, ambivalent.

Un autre argument a trait à la menace que représenterait l'immigration pour la cohésion sociale et le fonctionnement des sociétés de destination, en particulier l'État providence. La libre circulation des personnes et la protection sociale ont en effet des logiques contradictoires : la première, basée sur l'ouverture, apparaît difficilement compatible avec la fermeture qui caractérise la seconde, au sein de laquelle les personnes s'engagent sur le long terme dans une collectivité et bénéficient en retour de sa protection. L'ouverture des frontières menacerait donc le sentiment d'identité commune qui fonde la solidarité entre membres d'une nation, ce qui serait doublement problématique : non seulement parce que l'État providence est un acquis social déjà menacé, mais aussi parce qu'il serait probablement nécessaire afin d'éviter que l'arrivée de nouveaux venus ne pénalise certaines catégories de la population hôte. On peut opposer à ce pessimisme la nécessité de l'immigration

---

26. CORNELIUS Wayne. *Op. cit.* Voir aussi l'article de Nicholas Eberstadt, en page 19 de ce numéro (NDLR).

27. HAILBRONNER Kay, MARTIN David, MOTOMURA Hiroshi (sous la dir. de). *Immigration Controls: The Search for Workable Policies in Germany and the United States*. Oxford : Berghahn, 1998.

28. FASSIN Didier, MORICE Alain, QUIMINAL Catherine (sous la dir. de). *Les Lois de l'inhospitalité. Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*. Paris : La Découverte, 1997.

## LES MIGRATIONS DE REMPLACEMENT

La Division de la population des Nations unies a publié en 2007 la version finale de son rapport sur les « migrations de remplacement »<sup>1</sup>, concept qui correspond à la migration internationale dont un pays aurait besoin pour éviter le déclin de sa population et le vieillissement qui résultent des taux bas de fécondité et de mortalité.

La variante moyenne des projections de population établies par les Nations unies en 1998<sup>2</sup> montre que, sur les huit pays étudiés (Allemagne, États-Unis, fédération de Russie, France, Italie, Japon, république de Corée et Royaume-Uni), presque tous auront besoin d'immigration pour éviter que leur population ne diminue entre 1995 et 2050. En se basant sur les projections, c'est l'Italie qui subirait la plus grande perte relative de population, moins 28 % entre 1995 et 2050. La population de l'Union européenne serait inférieure de 18

millions en 2050 à ce qu'elle était en 1995.

Le niveau de migration nécessaire au maintien de la population à son niveau de 1995 varie cependant selon les pays : pour l'Union européenne dans son ensemble, un prolongement des niveaux observés dans les années 1990 suffirait à peu près, alors que l'Italie ou le Japon auraient besoin d'une forte augmentation de leur immigration. En revanche, le Royaume-Uni et les États-Unis pourraient conserver leur nombre d'habitants avec moins d'immigrants que ce qu'ils ont reçu dans le passé récent.

S'il s'agit de maintenir la population en âge de travailler constante, les flux de migrations nécessaires deviennent beaucoup plus importants : l'Italie aurait ainsi besoin en moyenne, chaque année, de 251 000 immigrants nets et l'Allemagne de 344 000.

Nombre net annuel de migrants, 2000-2050, en milliers

	VMP*	Migration nécessaire pour une population totale constante	Migration nécessaire pour une population d'âge actif (15-64 ans) constante	Migration nécessaire pour maintenir constant le rapport 15-64 ans/65 ans ou plus
Allemagne	204	344	487	3 630
Fédération de Russie	109	498	715	5 068
France	7	29	109	1 792
Italie	6	251	372	2 268
Japon	0	343	647	10 471
République de Corée	- 7	30	129	102 563
Royaume-Uni	20	53	125	1 194
Union européenne	270	949	1 588	13 480
États-Unis	760	128	359	11 851

\*VMP : variante moyenne des projections des Nations unies (révision 1998).

Source : Nations unies.

1. *Replacement Migration: Is It a Solution to Declining and Ageing Populations?* New York : Nations unies, mars 2007.

2. Bizarrement, l'exercice se base sur les projections de 1998 et non sur la dernière révision, ce qui a des conséquences importantes pour un pays comme la France, par exemple, dont le taux de fécondité est à présent supérieur à celui de 1,7 enfant par femme retenu dans l'hypothèse de la variante moyenne de ces projections.

Enfin, le nombre d'immigrants nécessaire pour maintenir constant le rapport 15-64 ans/65 ans ou plus, s'avère extrêmement élevé : il s'élève à près de 10,5 millions par an au Japon, et 13,5 millions dans l'Union européenne.

Cet exercice, à visée pédagogique, entend surtout montrer l'ampleur du vieillissement dans ces pays et ne prétend pas présenter des hypothèses réalistes de migrations.

Lors de la parution du rapport préliminaire, en 2000, le démographe Alain Parant avait montré <sup>3</sup> qu'un recours aussi massif à l'immigration permettrait peut-être à quelques pays de différer certaines échéances, mais non de les annuler. Il attirait également l'attention sur le fait que si les pays développés s'engageaient dans ces politiques de migrations de remplacement, une

concurrence risquerait de s'établir pour attirer la main-d'œuvre étrangère la plus désirable, qui deviendrait alors plus exigeante sur son choix de destination.

Pour Henri Leridon (Institut national d'études démographiques) <sup>4</sup>, cet exercice est absurde. Vouloir maintenir à tout prix le rapport entre l'effectif des personnes âgées de 15 à 64 ans et celui des personnes âgées de 65 ans ou plus, c'est, selon lui, « chercher à remplir un tonneau des Danaïdes » et il ne serait pas moins réaliste d'envisager des politiques d'encouragement à la fécondité permettant de faire remonter celle-ci vers 2,1 enfants par femme à échéance de quelques décennies, que de mettre en place les politiques d'immigration massive impliquées par les scénarios proposés.

*Futuribles*

---

3. PARANT Alain. « Le salut par l'immigration ? » *Futuribles*, n° 254, juin 2000.

4. LERIDON Henri. « Vieillissement démographique et migrations : quand les Nations unies veulent remplir le tonneau des Danaïdes... » *Population & sociétés*, n° 358, juin 2000.

face au vieillissement des populations occidentales <sup>29</sup> ; de plus, l'immigration n'est qu'un défi parmi d'autres pour l'État providence : le chômage, les tendances démographiques ou les politiques économiques jouent un rôle au moins aussi important <sup>30</sup>. De façon plus immédiate, la libre circulation améliorerait le sort des clandestins, dont la vulnérabilité est une menace pour le bien-être de tous, et réduirait l'impact pernicieux des économies souterraines.

La question de l'État providence pose également le problème des droits et de la citoyenneté. On peut certes ouvrir les frontières aux étrangers, mais pour leur donner quel statut social et politique ? Même si, formellement, la citoyenneté est liée à la nationalité, les non-nationaux ont en pratique accès à des droits : protection sur le marché du travail, accès au système éducatif,

---

29. *Replacement Migration: Is it a Solution to Declining and Ageing Populations?* New York : Nations unies, 2000 — voir l'encadré sur la dernière version de ce rapport, pp. 47-48 (NDLR).

30. GEDDES Andrew. « Migration and the Welfare State in Europe ». In SPENCER Sarah (sous la dir. de). *The Politics of Migration: Managing Opportunity, Conflict and Change*. Oxford : Blackwell / The Political Quarterly Publishing, 2003.

voire même droit de vote au niveau local, par exemple <sup>31</sup>. La libre circulation des personnes exacerberait cette question des critères sur lesquels baser l'octroi des droits — *i.e.* nationalité, résidence ou simple fait d'être une personne. Certes, même sans restriction de mobilité, les gens pourraient s'établir durablement dans un pays donné et en devenir citoyen, mais *quid* des situations, déjà fréquentes dans le système actuel, où les nations accueillent temporairement un grand nombre de non-nationaux ?

Il semble évident que chacun devrait jouir des droits civils et sociaux de base, afin de respecter les droits humains fondamentaux et d'éviter une pression vers le bas sur le bien-être de tous ; symétriquement, chacun devrait naturellement se soumettre à un certain nombre de devoirs, à commencer par le respect des lois en vigueur dans le pays d'accueil. Mais ce principe de base ne résout pas la question de l'octroi des droits politiques, par exemple, et de la compatibilité entre le bon fonctionnement d'une démocratie et la liberté de mouvement : la non-participation des migrants aux affaires publiques les contraint à obéir à des lois et à des gouvernements sur lesquels ils n'ont aucune influence ; à l'inverse, leur accès à l'ensemble des droits politiques donnerait aux derniers arrivés le même contrôle sur les affaires publiques qu'aux nationaux, situation qui menacerait la légitimité des institutions démocratiques.

Une réponse possible consiste à dissocier citoyenneté et nationalité. La forme classique de la citoyenneté, qui veut que l'appartenance à la communauté et les droits reposent sur la nationalité, est inadaptée dans un monde de mobilité croissante <sup>32</sup>. La citoyenneté devrait donc être fondée sur la résidence dans le territoire d'un État, mais le problème est de décider quand et à qui accorder des droits. Il serait par exemple peu pertinent d'accorder des droits étendus aux étrangers de passage (touristes, étudiants ou voyageurs d'affaires). Une solution serait de décomposer la citoyenneté et d'en attribuer ses différentes composantes (droits civils, politiques, sociaux, familiaux et culturels) de façon différenciée.

Les migrants bénéficieraient alors d'un premier ensemble de droits (droits civils et droits sociaux fondamentaux) et ensuite, de façon graduelle, des droits politiques et de l'ensemble des droits sociaux. L'existence de tels seuils éviterait la logique binaire de l'exclusion, dans laquelle les gens ont soit tous les droits soit aucun, tout en permettant une forte mobilité et en prenant en compte les réticences des nationaux à partager leurs privilèges. De même, une distribution différenciée de l'accès aux prestations sociales réduirait les craintes

---

31. SOYSAL Yasemin. *Limits of Citizenship: Migrants and Postnational Membership in Europe*. Chicago : University of Chicago Press, 1994.

32. CASTLES Stephen, DAVIDSON Alastair. *Citizenship and Migration: Globalization and the Politics of Belonging*. Basingstoke : Macmillan, 2000.

de ceux qui perçoivent les migrants comme une menace pour l'État providence, en restreignant l'accès des nouveaux venus à un nombre limité de prestations de base <sup>33</sup>. L'existence de seuils peut certes s'apparenter à une institutionnalisation des inégalités de statut ; mais, par rapport aux difficultés des sociétés d'accueil contemporaines à garantir des droits minimaux à l'ensemble des non-nationaux qu'elles hébergent (et en particulier aux sans-papiers durablement installés sur leur territoire), elle autorise un système plus transparent, qui restreint les abus possibles tout en donnant des garanties claires aux migrants sur leur incorporation à terme.

Cette discussion met en évidence le paradoxe du débat sur l'ouverture des frontières ; on dispose d'arguments éthiques et économiques sur la (non-) justification des contrôles, mais beaucoup moins des éléments permettant d'envisager le fonctionnement des sociétés une fois ceux-ci supprimés. Il est donc possible d'imaginer un monde « sans frontières » dans lequel les migrants seraient libres de franchir les frontières géographiques entre États, mais tenus à l'écart des institutions, de la solidarité, de la vie sociale et des décisions politiques des sociétés de résidence ; il faudrait alors parler de déplacement, plutôt que d'ouverture, des frontières.

## ***La dimension pratique***

Même à supposer levées les craintes et les réticences politiques à l'égard du scénario MSF, le manque d'éléments sur ses conséquences sociales rendrait délicate toute mise en œuvre pratique. Cela dit, les tentatives concrètes d'établissement de la libre circulation dans différentes régions du monde, outre qu'elles montrent que la liberté de circuler n'est pas qu'une utopie, illustrent les obstacles rencontrés. Le cas le plus net est celui l'Union européenne, dont l'un des piliers est la libre circulation des citoyens des États membres. L'absence de flux migratoires substantiels souligne cependant l'existence de frontières administratives, financières, culturelles, linguistiques ou mentales ; la mobilité est surtout le fait des élites, non des ouvriers ou des employés. L'ouverture des frontières internes s'est accompagnée de la fermeture des frontières extérieures, créant ce qui a été qualifié de « forteresse Europe ». Tout en reconnaissant la nécessité d'une politique européenne des migrations, les dirigeants européens éprouvent des difficultés à progresser sur ce terrain, à l'exception d'initiatives timides et restrictives dans le domaine de l'asile. L'Union européenne n'en demeure pas moins la tentative la plus aboutie de mise en œuvre de la libre circulation au sein d'un espace supranational.

En Afrique, les frontières sont souvent récentes et poreuses, produit d'une histoire au cours de laquelle la libre circulation a régulièrement été la norme.

---

33. ENTZINGER Han. « Open Borders and the Welfare State ». In PÉCOUD Antoine, GUCHTENEIRE Paul (de) (sous la dir. de). *Op. cit.*

## L'UNION MÉDITERRANÉENNE : UN PROJET OPÉRANT ?

Initialement formulé pendant la campagne présidentielle française lors d'un discours à Toulon le 7 février 2007, le projet d'« Union méditerranéenne » proposé par Nicolas Sarkozy alimente, depuis, bon nombre de conversations. Car de la proposition électorale, cette idée est passée au rang de véritable projet depuis l'arrivée de Nicolas Sarkozy à l'Élysée. Le soir même de son élection, il en faisait d'ailleurs une priorité de politique étrangère pour la France. Et depuis son déplacement en Algérie et en Tunisie, du 10 au 11 juillet 2007, nul doute que le nouveau président français fait désormais campagne pour promouvoir l'Union méditerranéenne. Pour les spécialistes, ce tropisme méridional est à relier au calendrier communautaire, puisque la France présidera l'Union européenne à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Dans l'argumentaire du président français, la rhétorique sous-tendant le projet de l'Union méditerranéenne est assez classique : de la stabilisation du Bassin méditerranéen dépend la sécurité et la prospérité du continent européen. Mais surtout, Nicolas Sarkozy introduit une nouvelle donne à travers son projet, avec la volonté d'imprimer un double recentrage géopolitique et thématique :

— Géopolitiquement, seuls les pays du pourtour méditerranéen devraient s'y associer, soit *a priori* la France, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Grèce, Chypre, Malte, Israël, l'Égypte, la Libye, la Tunisie, l'Algérie, le Maroc, le Liban et la Turquie.

— Techniquement, seule une minorité de dossiers stratégiques serait traitée, de façon à maximiser la coopération régionale autour de quelques piliers : la lutte contre l'insécurité, le développement durable, l'intégration énergétique, le codéveloppement et la gestion concertée de l'immigration. Pour avancer sur ces dossiers, un Conseil politique serait par ailleurs institué pour l'affichage institutionnel de cette Union.

Incontestablement, le projet du président français a le mérite de replacer la Méditerranée dans le débat politique et médiatique hexagonal, et partant, de questionner le futur de la coopération euro-méditerranéenne tout en provoquant de nouvelles attentes dans les pays concernés de la région. D'ailleurs, une réunion des chefs d'État et de gouvernement des pays susmentionnés pourrait avoir lieu au premier trimestre 2008.

Toutefois, mis à part ces contours balisés, rien n'a été officiellement dit jusqu'ici sur ce qui finalement risque de conditionner le développement puis la réussite du projet. Quelle articulation entre l'Union méditerranéenne, le Partenariat euro-méditerranéen créé en 1995 et la politique européenne de voisinage lancée en 2003 ? Quelles sources de financement pour cette nouvelle structure et les politiques qui y seront menées ? Quel degré d'adhésion de la part des autres chancelleries de l'Europe du Sud, Espagne et Italie en tête ? Quelles réactions dans les pays du Sud et de l'Est méditerranéens, sachant que la Turquie y voit une manœuvre diplomatique pour l'écarter de l'adhésion à l'Union européenne et que le Proche-Orient est accablé par toutes sortes de turbulences actuellement ? Comment faire, donc, pour impliquer les pays méditerranéens dans une concertation intime et constructive, sans brider pour autant l'élan de cette initiative ? Seul un partenariat réel, donc dès le travail et les réflexions en amont, peut produire des résultats rapides et concrets.

Finalement, sur l'Union méditerranéenne, deux scénarios contrastés pourraient se dessiner :

— Une initiative inopérante car « franco-déclaratoire », non consensuelle et désamorcée par certains États soucieux de préserver la « vision barcelonaise » de l'Euro-Méditerranée. Confortée par l'attitude de Bruxelles, critiquée à l'égard de l'initiative française, cette

coalition privilégie le *statu quo* géopolitique malgré la paralysie grandissante du Partenariat euro-méditerranéen. L'Union méditerranéenne apparaît alors rapidement comme un essai diplomatique-médiatique de plus dans une région en manque de confiance, tandis que des acteurs extraméditerranéens poursuivent leur implantation, économique et financière, dans la zone. La France, faute de patience et de persévérance, perd son joker politique qui devait la replacer en Méditerranée, et donc en Europe. Après le refus sur la Constitution, Paris poursuit sa dégringolade avec une perte d'influence notable dans le monde arabe.

— Une initiative structurante au niveau du Bassin occidental qui compose avec le cadre existant de l'Euro-Méditerranée, et en cela le relance et le dynamise dans la zone géographique la moins problématique, à tra-

vers des coopérations ciblées et pragmatiques. L'Union méditerranéenne crée alors un socle solide pour que des convergences sectorielles puissent progressivement s'établir entre les deux rives du Bassin occidental, convaincues que l'association stratégique prime sur la méfiance réciproque. La zone orientale de la Méditerranée demeure rongée par les tensions et les conflits, tandis qu'un lent processus de démocratisation s'opère en Afrique du Nord. La Turquie, quant à elle, faute de formulation politique claire, se démarque de la Méditerranée et s'épuise dans les négociations avec l'Union européenne. L'Espagne, l'Italie, mais surtout la France, se repositionnent comme des acteurs majeurs sur le théâtre méditerranéen, là où une nouvelle forme de mondialisation doit être inventée.

*Deodato Cambarau  
pour Futuribles*

Ce contexte favorable à l'hypothèse MSF est néanmoins menacé par le nationalisme ou la xénophobie qui ont accompagné l'indépendance des nations. Depuis les années 1970, le continent s'efforce cependant de promouvoir la liberté de mouvement, sous l'influence initiale du panafricanisme puis du libre-échange. Des organisations comme le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et l'Union africaine (UA) se sont engagées dans cette direction ; la seconde a proposé la création d'un passeport africain pour faciliter la circulation des personnes. Ces efforts restent cependant incertains. Au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les tentatives de lever les obstacles à la circulation des marchandises, des capitaux et des personnes sont minées par l'incertitude économique et les conflits. En Afrique australe, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) s'est trouvée, malgré de longues négociations, incapable d'accompagner ses efforts en faveur du libre-échange par un projet de libre circulation des personnes<sup>34</sup>. Dans les Amériques, la circulation de la main-d'œuvre faisait partie des ambitions initiales du Mercosur mais progresse beaucoup moins vite que la libre circulation des marchandises

---

34. ADEPOJU Aderanti. « Creating a Borderless West Africa: Constraints and Prospects for Intra-regional Migration » et PEBERDY Sally et CRUSH Jonathan. « Histories, Realities and Negotiating Free Movement in Southern Africa ». In PÉCOUD Antoine, GUCHTENEIRE Paul (de) (sous la dir. de). *Op. cit.*

et des services <sup>35</sup>. En revanche, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) a exclu d'emblée les flux migratoires.

L'approche régionale est cohérente dans la mesure où de nombreux flux migratoires s'y limitent et que les pays concernés se caractérisent souvent par un degré plus élevé de convergence socio-économique. Du point de vue de la théorie économique, l'ouverture des frontières devrait venir en premier et l'égalité suivrait ; en pratique, de trop grandes inégalités rendent la discussion impossible. Il n'existe ainsi que très peu de coopération en matière de politique d'immigration au niveau mondial, malgré les enjeux par définition transnationaux que soulève la mobilité des personnes. En dépit des appels récurrents en faveur de mécanismes de gestion multilatérale des flux migratoires (permettant d'accroître l'efficacité des politiques nationales tout en garantissant une distribution équilibrée des coûts et des bénéfices entre États d'origine et de destination), la communauté internationale s'est pour l'instant contentée d'initiatives non contraignantes qui, si elles permettent un échange de vues entre gouvernements, sont loin d'apporter des solutions concrètes à la gestion des flux (et encore plus loin, bien sûr, d'envisager la libre circulation à l'échelle de la planète) <sup>36</sup>.

\* \*

L'hypothèse MSF est-elle une réponse aux insuffisances du système migratoire actuel ? Il peut paraître naïf de le penser ; mais il est également naïf de penser que de légères modifications aux politiques actuelles procureront des solutions justes, efficaces et durables. La libre circulation présente des forces et des faiblesses, et ne constitue donc pas une solution toute faite aux défis posés par les flux migratoires. Mais elle n'est pas non plus une utopie irréaliste qui déboucherait sur le chaos. Dans le contexte migratoire d'aujourd'hui, troublé et à bien des égards inquiétant, on aurait tort de se priver d'une vision pour l'avenir et d'une source d'idées pour imaginer des politiques plus acceptables.

---

35. MAGUID Alicia. « Migration Policies and Socio-economic Boundaries in the South American Cone ». In PÉCOUD Antoine, GUCHTENEIRE Paul (de) (sous la dir. de). *Op. cit.*

36. PÉCOUD Antoine et GUCHTENEIRE Paul (de). « Between Global Governance and Human Rights: International Migration and the United Nations ». *Georgetown Journal of International Affairs*, vol. 8(2), 2007, pp. 115-123.

## SÉMINAIRES DE FORMATION VEILLE • PROSPECTIVE • STRATÉGIE • MODES DE VIE

### FUTURIBLES INTERNATIONAL

- ▶ **Séminaire d'introduction à la veille et à la démarche prospective - Concepts, méthodes et applications pratiques**  
*Animé par Hugues de Jouvenel*  
**Vendredi 28 septembre 2007** • Prix : 956,80 euros TTC \*
  
- ▶ **Méthodes et outils de la prospective stratégique**  
*Animé par Nathalie Bassaler, François Bourse, Pierre Chapuy, Hugues de Jouvenel et Jacques Lesourme*  
**Mardi 9 et mercredi 10 octobre 2007** • Prix : 1 435,20 euros TTC \*
  
- ▶ **La prospective territoriale. Pour quoi faire ? Comment faire ? Concepts, méthodes, pratiques et témoignages**  
*Animé par Hugues de Jouvenel, Isabelle Brun, Pierre-Jean Lorens, Philippe Destatte et Sylvie Esparre*  
**Mardi 23 et mercredi 24 octobre 2007** • Prix : 1 435,20 euros TTC \*
  
- ▶ **Prospective et stratégie : différences et complémentarités**  
*Animé par Hugues de Jouvenel, Geoffrey Delcroix, Éric de La Maisonneuve et Jacques Arcade*  
**Jeudi 8 novembre 2007** • Prix : 956,80 euros TTC \*
  
- ▶ **Atelier de construction de scénarios contrastés Formation-action appliquée à la construction de scénarios contrastés sur la France à l'horizon 2020**  
*Animé par Hugues de Jouvenel et Véronique Lamblin*  
**Mardi 13 novembre 2007** • Prix : 956,80 euros TTC \*
  
- ▶ **Prospective des modes de vie, de la consommation et du commerce**  
*Animé par Hugues de Jouvenel, Bruno Hérault, Jean-François Tchernia, Serge Cogitore, Philippe Cahen et Daniel Verger*  
**Jeudi 13 et vendredi 14 décembre 2007** • Prix : 1 435,20 euros TTC \*

À photocopier et à retourner à Futuribles International, 47 rue de Babylone - F-75007 Paris  
Tél. 33 (0)1 53 63 37 71 - Fax 33 (0)1 42 22 65 54 - [croels@futuribles.com](mailto:croels@futuribles.com) - [www.futuribles.com](http://www.futuribles.com)

- Je souhaite recevoir gratuitement le programme des formations
- Je m'inscris au(x) séminaire(s).....
- Nom - Prénom .....
- Fonction - Organisation .....
- Adresse .....
- Code postal ..... Ville/pays .....
- Tél. .... Fax ..... E-mail .....
- Règlement :     Chèque à l'ordre de Futuribles International  
                   Au reçu d'une facture

\* Remise de 10 % pour inscription multiple dès le deuxième séminaire ; dispense des frais de participation pour les membres paritaires de Futuribles International et remise de 50 % pour les membres associés (valable pour une personne par séminaire).

Barbara M. Kehm <sup>1</sup>

# L'enseignement supérieur en Europe

ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES <sup>2</sup>

*Alors que le gouvernement entend réformer en profondeur le système d'enseignement supérieur en France, cet article de Barbara Kehm apporte un éclairage des plus intéressants sur les tendances à l'œuvre en Europe dans ce domaine.*

*L'auteur présente en premier lieu le « processus de Bologne », à l'origine d'un nouveau système de diplômes et d'une série de réformes majeures des programmes d'enseignement supérieur dans plus de 40 pays d'Europe. Elle montre ensuite comment ce processus (initié en 1999) s'est articulé avec la stratégie de Lisbonne (2000) pour viser la mise en place d'un espace européen de l'enseignement supérieur couplé à un espace européen de la recherche et de l'innovation à l'horizon 2010.*

*Barbara Kehm montre aussi comment tend à évoluer le rôle de l'État dans la gestion de l'enseignement supérieur en Europe. Elle pointe ainsi les nouvelles formes de gouvernance qui se sont développées dans le contexte de double crise, financière et de légitimité, du système, le résultat étant une tendance accrue à l'autonomie et la professionnalisation des établissements.*

*Enfin, l'auteur revient sur trois enjeux majeurs pour l'enseignement supérieur européen : la diversification des ressources financières (pour faire face, notamment, à l'augmentation du nombre d'étudiants), la recherche et l'amélioration de la qualité (qui passe en particulier par l'évaluation et l'accréditation), enfin l'internationalisation (facteur à*

---

1. Professeur à l'université de Kassel (Allemagne).

2. Cet article a été traduit de l'anglais vers le français par François-Xavier Chevrier (Institut européen d'éducation et de politique sociale, université Paris IX-Dauphine) (NDLR).

**la fois de coopération et de concurrence). Elle conclut son analyse en listant les principales tendances d'évolution de ce domaine dans les 10 prochaines années.**

S.D.

L'enseignement supérieur en Europe connaît actuellement une évolution beaucoup plus rapide qu'au cours des 30 dernières années. Les réformes nationales se sont déroulées à des rythmes divers et avec plus ou moins de réussite depuis le milieu des années 1990. Mais la déclaration de Bologne de 1999, qui avait pour objectif d'introduire un système de diplômes facilement lisibles et compatibles, et de développer la mobilité et l'harmonisation des systèmes nationaux, a apporté une nouvelle impulsion. Ce lien entre le processus européen et les initiatives nationales a conduit à accélérer les réformes dans l'enseignement supérieur européen ainsi qu'à élargir et approfondir les changements entrepris. Bien que l'objectif des réformes en cours puisse différer légèrement d'un pays à l'autre, on observe cependant des points communs dans presque tous les pays européens. Cet article tente de donner un bref aperçu des six principaux défis auxquels l'enseignement supérieur et ses institutions sont confrontés, avant d'esquisser les perspectives les plus importantes pour les prochaines années.

### **Le processus de Bologne : nouveaux diplômes et réformes des programmes**

En 1999, les ministres de l'Éducation d'une trentaine de pays ont signé la « déclaration de Bologne »,

du nom de la ville qui accueillait la réunion et commémorait le 600<sup>e</sup> anniversaire de son université. Cette déclaration annonçait la création d'un espace européen de l'enseignement supérieur d'ici 2010, mais personne ne prévoyait alors l'ampleur des réformes qu'elle allait provoquer dans tous les pays participants. La déclaration a désormais été signée et ratifiée par 45 pays, et n'est donc pas seulement l'apanage des pays membres de l'Union européenne. Les principaux instruments retenus pour la création de cet espace de l'enseignement supérieur sont :

— L'introduction d'un système normalisé de trois niveaux pour les programmes d'études et les diplômes, avec un premier cycle de trois ans conduisant à la licence (*bachelor's degree*), un second cycle de deux ans conduisant à un master et un troisième cycle, d'une durée de trois ou quatre ans, conduisant au doctorat.

— L'introduction d'un système de crédits transférables pour faciliter la reconnaissance des acquis et des diplômes obtenus à l'étranger, et ainsi faciliter la mobilité des étudiants.

— La promotion d'une coopération européenne dans le domaine de l'assurance qualité, de façon à pouvoir développer des critères et des méthodologies comparables d'évaluation.

À la réunion de Bologne, les ministres sont également convenus de se rencontrer tous les deux ans

pour faire le point sur la mise en œuvre du processus et décider des actions futures. Ainsi, se sont-ils rencontrés à Prague (2001), Berlin (2003) et Bergen (2005), avant de se retrouver à Londres en 2007. Les réunions sont préparées par un « comité de suivi du processus de Bologne » et par des rapports qui fournissent des données tant qualitatives que quantitatives sur sa mise en place dans les États signataires. En 2005, ceux-ci ont remis un rapport montrant les progrès de la mise en œuvre du processus dans leur pays.

Plusieurs études nationales ou comparatives ont montré que le degré d'harmonisation était moindre que celui envisagé. Dans plusieurs pays, la durée du premier cycle et celle du master divergent du modèle « 3 + 2 ». De plus, plusieurs disciplines, souvent liées à la préparation d'une profession réglementée par l'État (enseignement, médecine, droit), sont exemptées. Cela étant, des progrès significatifs ont été enregistrés dans l'utilisation du système de crédits, dans la création d'un cadre européen de qualifications, et en matière de refonte des structures et d'amélioration de la qualité des programmes. Dans les pays signataires qui n'avaient pas de système d'accréditation des programmes d'études et / ou des établissements d'enseignement supérieur, ce système a été globalement mis en place, permettant d'atteindre une plus grande transparence du niveau et de la qualité des prestations offertes. Des débats sont en cours concernant la réforme des études de doctorat.

Nombre de pays signataires de Bologne ont également ajouté une

réforme nationale au processus de Bologne. Par exemple, en Norvège, la mise en place de normes et de démarches qualité, ou en Allemagne les réformes en profondeur des programmes d'études, ou encore la création d'un nouveau système d'assurance qualité, d'évaluation et de certification dans plusieurs autres pays. Mais ce qui avait pour finalité de rendre l'enseignement supérieur en Europe plus attractif à l'échelle internationale a également provoqué une plus grande concurrence entre les universités européennes pour recruter les meilleurs talents. Pour les masters, on s'attend à ce qu'un plus grand nombre d'étudiants suivent la totalité du programme à l'étranger, au lieu d'y passer un court séjour. Étudier en Europe en 2010, ou peu après, ne se fera certainement plus comme aujourd'hui.

### ***La stratégie de Lisbonne : pour une recherche com- pétitive et une formation à la recherche adaptée***

La Commission européenne est maintenant devenue un partenaire à part entière du processus de Bologne qui fut à l'origine une initiative des seuls ministres de l'Éducation. En 2000, lors de la réunion du conseil européen de Lisbonne, la Commission a proposé de compléter l'initiative de Bologne de créer un espace européen de l'enseignement supérieur par la mise en place, d'ici 2010, d'un espace européen de recherche et d'innovation. Les deux initiatives ont fusionné, mais le calendrier des réformes, établi lors de la réunion de Lisbonne, était fondé sur la déclaration, em-

phatique et désormais célèbre, du commissaire à la Recherche, Philippe Busquin, de faire de l'Europe « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ».

La stratégie de Lisbonne, limitée jusqu'à présent aux membres de l'Union européenne, fixe des objectifs ambitieux, ciblés sur la croissance économique et une amélioration significative de l'emploi. Parmi ces objectifs, la volonté d'accroître la dépense publique pour la recherche et l'innovation, afin qu'elle atteigne 3 % du produit intérieur brut, a eu des répercussions sur l'enseignement supérieur. On a supposé qu'avec cet investissement, de nombreux postes de chercheurs pourraient être créés, afin de développer les secteurs économiques qui créent et utilisent le savoir. On parlait aussi du principe qu'il fallait donc accroître considérablement le nombre de titulaires d'un doctorat, ce qui concernait les universités car c'est leur privilège de former les jeunes chercheurs et de délivrer ces diplômes. Cela a conduit à examiner plus attentivement la formation à ce niveau.

Dans nombre de pays, les conceptions traditionnelles des formations aux doctorats ont été critiquées comme étant trop étroites, trop académiques, trop longues et manquant de pertinence pour le marché du travail. Toutefois, l'orientation donnée aux réformes de la formation doctorale en Europe n'est pas pour autant harmonisée. Dans certains pays comme le Royaume-Uni, les doctorants ont un statut d'étudiant, payent des droits d'inscription et doivent suivre des enseignements avant de commencer leur thèse. Dans d'autres

pays comme la Norvège, ils sont considérés comme jeunes enseignants-chercheurs. Ils perçoivent un salaire et bénéficient d'avantages sociaux. Entre les deux, il existe toutes sortes de systèmes hybrides combinant divers éléments ainsi que des formes traditionnelles de supervision par un patron de thèse. Depuis que la formation doctorale a été mise à l'ordre du jour des réformes du processus de Bologne, lors de la réunion des ministres à Berlin en 2003, quelques mesures sont en cours d'examen ou ont été mises en place dans la plupart des pays signataires du processus. Dans l'ensemble, elles peuvent se résumer de la façon suivante :

— Offrir une formation doctorale plus structurée en l'intégrant dans des programmes et dans des institutions, et en ajoutant des enseignements. Ces mesures ont pour but de réduire le temps d'obtention du diplôme et les abandons. Dans beaucoup de pays européens, il y a eu des débats et parfois même de premières initiatives pour mettre en place des « voies rapides » d'accès au doctorat, en permettant à un bon étudiant qui a obtenu sa licence de commencer directement une formation à la recherche en vue du doctorat, sans passer par l'obtention préalable d'un master.

— Améliorer la qualité, grâce à une double supervision, une évaluation de la recherche, une masse critique de professeurs et de chercheurs expérimentés dans un domaine donné, et l'élaboration de codes de conduite et d'éthique pour les deux parties concernées (les doctorants et les superviseurs). Certaines universités ont même instauré des

contrats stipulant les droits et les devoirs des uns et des autres.

— Accorder plus d'attention à la pertinence des recherches. À ce sujet, on remarque une évolution qui conduit à passer d'une conception traditionnelle du doctorat, visant à apporter une contribution originale à la base de connaissance d'une discipline, à une formation à la recherche davantage liée à une activité professionnelle. Dans nombre de domaines comme l'ingénierie, l'économie, la psychologie ou l'éducation, des « doctorats professionnels » se sont développés, où la thèse vise à trouver des solutions à des problèmes pratiques dans un domaine professionnel donné. Souvent, une double supervision de la thèse est mise en place, assurée par un universitaire chevronné et un responsable dans une entreprise, et une plus grande place est accordée à l'acquisition de compétences clés nécessaires pour occuper des postes en dehors du milieu universitaire.

En 2004, il a été demandé à un groupe d'experts présidé par Wim Kok, ancien Premier ministre néerlandais, de rédiger un rapport sur l'évolution de la mise en place des objectifs de Lisbonne <sup>3</sup>. Les conclusions du rapport ont été plutôt critiques. On y lisait que pratiquement aucun progrès n'était enregistré et que, d'après l'analyse d'une série d'indicateurs structurels, l'écart économique entre les États-Unis et l'Europe s'était encore creusé. Selon ces

experts, la stratégie de Lisbonne avait des objectifs trop nombreux, voire contradictoires, pour pouvoir être atteints d'ici 2010. Cependant, c'est l'attitude hésitante des pays de l'Union européenne dans la mise en place de la stratégie qui était identifiée comme la cause principale des faiblesses structurelles constatées, le rapport ne formulant que des recommandations de nature procédurale.

### ***Enseignement supérieur et État : de nouvelles formes de gouvernance***

À partir du début des années 1980, la plupart des pays européens ont connu, à différentes époques, un certain retrait de l'État dans le contrôle des établissements d'enseignement supérieur. La montée de « l'État évaluateur », comme l'a appelé Guy Neave <sup>4</sup>, a donné aux établissements d'enseignement supérieur davantage d'autonomie, tout en les rendant plus responsables devant le grand public. Ce changement a été impulsé par deux facteurs liés entre eux. D'un côté, la confiance du public dans la qualité de la recherche et de l'enseignement, et dans l'utilisation des deniers publics par les universités, s'érodait progressivement. D'un autre côté, les études supérieures se transformaient en un système d'enseignement de masse que les gouvernements ne parvenaient plus à financer seuls. Une crise financière de l'enseignement

3. KOK Wim. *Relever le défi. La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi*. Luxembourg : Office de publication des communautés européennes, novembre 2004.

4. NEAVE Guy. « The Evaluative State Reconsidered ». *European Journal of Education*, vol. 33 (3), 1998, pp. 265-284.

supérieur s'est donc ajoutée à une crise de légitimité. On mettait au défi les établissements d'enseignement supérieur de surmonter leur inertie et de commencer à se réformer, alors que les universitaires estimaient qu'il leur fallait plus de fonds pour améliorer leur fonctionnement.

Une solution à ce problème était d'introduire de nouvelles méthodes de gestion publique dans la gouvernance des établissements d'enseignement supérieur, dans l'espoir que cela les rendrait plus efficaces. C'est ainsi qu'en contrepartie de plus d'autonomie et d'une plus grande liberté de décision par rapport au niveau central, plusieurs gouvernements ont demandé la participation de partenaires externes dans les prises de décisions institutionnelles, une coopération accrue avec le secteur privé pour diversifier les ressources financières, et une plus grande concurrence entre les établissements pour l'obtention de fonds publics basée sur des contrats de services, ainsi que des évaluations régulières de la performance. L'État ne sert plus alors qu'à faciliter les réformes et fournir un cadre dans lequel les établissements d'enseignement supérieur doivent opérer. Dans beaucoup de pays européens, ces changements ont transformé les formes traditionnelles de gouvernance des universités, qui se caractérisaient par un contrôle étroit de l'État et une forte autogestion dans tous les aspects académiques par le biais d'entités décisionnaires collégiales, grâce à

une nouvelle approche caractérisée par une autogouvernance élargie, plus hiérarchisée par l'intermédiaire des vice-chanceliers et doyens, un accroissement de l'orientation externe par l'État et par d'autres groupes de partenaires, et aussi grâce à une concurrence accrue pour la recherche de ressources <sup>5</sup>.

Bien que le rythme des réformes et leur degré d'application, tout comme les mécanismes et les instruments choisis pour les nouveaux régimes de gouvernance, varient d'un pays à l'autre, l'orientation générale est semblable : les établissements d'enseignement supérieur sont supposés, voire forcés, d'adopter une attitude plus entrepreneuriale <sup>6</sup>, plus en phase avec le marché concurrentiel, de façon à mieux répondre aux attentes et aux besoins de leur environnement. Ils ne doivent pas seulement exister pour eux-mêmes et pour le bien de la science et de la recherche, mais aussi pour remplir un rôle sociétal et même économique, en contribuant à la création de richesse et, ainsi, à la compétitivité et au bien-être économique de la nation.

Dans ce contexte, la direction des établissements d'enseignement supérieur est devenue beaucoup plus exigeante et plus complexe. Aujourd'hui, les établissements doivent prendre en compte un éventail plus large de partenaires dont les attentes et les besoins doivent être intégrés dans toutes les décisions. Il n'est

---

5. KEHM Barbara, LANZENDORF Ute. *Reforming University Governance. Changing Conditions for Research in Four European Countries*. Bonn : Lemmens, 2006.

6. CLARK Burton. *Creating Entrepreneurial Universities: Pathways of Transformations*. Oxford : Pergamon-Elsevier Science, 1998.

donc pas surprenant d'assister à une professionnalisation croissante de la gestion des établissements dans beaucoup de pays européens. De plus en plus de présidents d'établissement d'enseignement supérieur et même de doyens de faculté viennent de l'extérieur et ne sont plus élus en interne par des conseils de pairs. Leur rôle se professionnalise, la fonction devient une carrière et non plus un mandat limité dans le temps. Cela étant, leur pouvoir décisionnaire, bien qu'accru, doit être désormais partagé avec un nombre croissant de partenaires ayant un intérêt légitime dans les processus, les services rendus et les réalisations des établissements d'enseignement supérieur.

### ***La diversification des ressources financières***

Comme mentionné précédemment, les gouvernements, de par l'explosion du nombre d'étudiants depuis les années 1970, ont rencontré des difficultés croissantes pour financer leurs établissements d'enseignement supérieur. Ils les ont donc fortement incités à diversifier leurs sources de financement. Une possibilité est de générer des recettes par les droits de scolarité. Toutefois, les établissements d'enseignement supérieur financés par les deniers publics et qui, souvent, ne prélèvent pas de droits de scolarité, semblent constituer, traditionnellement, la majorité en Europe, le principe étant que l'enseignement supérieur est

considéré comme un bien public plutôt qu'un bien privé.

Aujourd'hui, les étudiants doivent payer des frais de scolarité modiques dans la majorité des pays européens, selon le principe que les établissements d'enseignement supérieur fournissent un service à la fois public et privé, du fait que les détenteurs d'un diplôme d'études supérieures percevront un salaire plus élevé au cours de leur carrière professionnelle. Mais cela résulte aussi du contexte de crise durable du financement, dès lors que les gouvernements ont dû réduire les crédits pour des raisons d'austérité budgétaire. Les situations sont toutefois variables d'un pays à l'autre. Dans quelques pays, il n'y a pas de frais de scolarité : les pays scandinaves et la Grèce. D'autres pays ont des frais de scolarité plutôt élevés : le Royaume-Uni, l'Italie et les Pays-Bas. En Europe centrale et en Europe de l'Est, on trouve au sein du système public divers types de situation. Dans tous les pays, les établissements d'enseignement supérieur privés font payer des frais de scolarité. Pour sa part, l'Allemagne est en train de mettre en place des frais de scolarité dans le secteur public<sup>7</sup>.

Les universités ont aussi été confrontées à la nécessité de devenir plus « entreprenantes » et de lier des partenariats avec le secteur privé. Ces partenariats public-privé peuvent revêtir plusieurs formes et servir plusieurs causes comme le financement de projets, d'événe-

---

7. DANIEL Hans-Dieter, SCHWARZ Stefanie, TEICHLER Ulrich (sous la dir. de). « Student Costs and Financing ». *European Journal of Education*, vol. 34 (1), 1999.

ments, de nouveaux bâtiments et de chaires, le cofinancement de la recherche, les programmes conjoints de recherche-développement, la diffusion de connaissances, la formation professionnelle continue, ou encore le dépôt de brevets. Ce sont les établissements d'enseignement supérieur du Royaume-Uni, suivis de près par ceux des Pays-Bas, qui sont allés le plus loin dans cette voie du partenariat privé-public et de la diversification des sources de financement. Pour les établissements d'enseignement supérieur les plus entreprenants, le financement par l'État représente moins de 50 % du budget. Ainsi, la collecte de fonds est devenue une nouvelle fonction importante dans les établissements d'enseignement supérieur. Ceux qui ont la responsabilité de collecter des fonds essayent de contacter les anciens élèves, les donateurs ou mécènes éventuels, et s'efforcent de les convaincre des avantages à investir ou donner de l'argent aux établissements d'enseignement supérieur ou pour des activités spécifiques en leur sein.

### ***La recherche de qualité : évaluation, accréditation et amélioration***

Avec l'avènement d'un État évaluateur qui exerce un contrôle à distance mais rend les établissements d'enseignement supérieur plus responsables de leur efficacité et plus redevables de l'argent public dépensé, c'est toute une nouvelle culture de l'évaluation et de l'assurance qualité de l'enseignement et de la recherche qui se met en place. Les contrôles et les évaluations de la

qualité sont passés d'un contrôle de l'utilisation des moyens et des processus à un contrôle des processus et des résultats. De plus en plus souvent, les gouvernements ont confié l'évaluation de la qualité à des agences ou des organismes plus ou moins indépendants.

Les établissements d'enseignement supérieur ont toujours eu la responsabilité de maintenir la qualité de l'enseignement et de la recherche. Mais alors que les activités de recherche, les résultats des projets et les publications étaient, et sont encore, évalués par les pairs, il n'y a pas eu, à proprement parler, d'évaluation de la qualité de l'enseignement. L'évaluation reposait sur la confiance en la qualification du professeur et la fonction de protection de la corporation universitaire. La culture de la responsabilité et de la transparence a changé ce système traditionnel. Dans la majorité des pays européens où l'État avait le monopole pour approuver les programmes des nouveaux diplômés et les règlements des examens, de nouvelles entités ou agences d'accréditation ont été créées dans le cadre des réformes des programmes impulsées par le processus de Bologne.

On peut aujourd'hui distinguer deux types d'accréditation :

— Le premier est celui où l'accréditation des programmes, l'infrastructure, le nombre d'enseignants, les examens et la réglementation des études en vue des diplômes sont évalués sur la base d'indicateurs et de directives par une commission composée d'experts de disciplines différentes (pairs universitaires), de représentants du gouvernement et

éventuellement de représentants du monde de l'économie.

— Le deuxième, appelé « accréditation institutionnelle », est celui où les établissements d'enseignement supérieur doivent prouver à une commission externe d'experts qu'ils ont un système satisfaisant de gestion de la qualité, qui correspond à des normes et des indicateurs préalablement établis. Si les établissements peuvent donner une preuve satisfaisante d'un tel système, une autonomie leur est accordée pour décider eux-mêmes de leur structure et de leurs programmes d'activité d'enseignement et de recherche. L'accréditation institutionnelle s'est développée en particulier pour contrôler la qualité des établissements privés d'enseignement supérieur qui n'étaient pas soumis au contrôle de l'État. Toutefois, au cours des dernières années, dans un nombre croissant de pays européens ayant mis en place une accréditation des programmes, il y a eu débat pour étendre le système d'accréditation institutionnelle à l'enseignement public, car l'accréditation des programmes est un processus fastidieux qui requiert beaucoup de temps.

Il convient de distinguer l'accréditation de l'évaluation, car la première conduit à une décision positive ou négative concernant le fait qu'un établissement ou un programme respecte ou non des normes de qualité préétablies. Une fois accrédités, les programmes de diplômes ou les établissements doivent se soumettre à une évaluation régu-

lière de leur qualité. La façon dont l'assurance qualité est organisée sur une base régulière est laissée aux établissements et aux programmes. Pour l'enseignement, il s'agit souvent d'une évaluation régulière par les étudiants. Pour la recherche, on fait appel au jugement des pairs. Le résultat de l'évaluation peut se traduire par un renouvellement de l'accréditation ou des recommandations pour une amélioration.

Si de nombreuses tentatives ont été faites pour déterminer la qualité de l'enseignement et de la recherche dans l'enseignement supérieur, à ce jour aucun accord universel sur la définition de la qualité n'a encore été trouvé. Les définitions les plus générales se réfèrent à des critères du type « adapté aux objectifs » ou « conforme à des normes »<sup>8</sup>. Mais ces définitions sous-entendent un paramètre externe : la qualité n'est plus définie exclusivement au sein d'une discipline ou d'un domaine de connaissance, mais aussi par les consommateurs ou les utilisateurs du service rendu.

Cette nouvelle dimension dans la définition de la qualité de l'enseignement et de la recherche a conduit à l'élaboration d'indicateurs et de normes de plus en plus empiriques permettant de la mesurer. Ainsi, tous les éléments qui ne peuvent être mesurés ont tendance à être exclus des processus d'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, cela a également conduit à accroître le nombre d'indicateurs qui essayent de détermi-

8. HARVEY Lee, GREEN Diana. « Defining Quality ». *Assessment and Evaluation in Higher Education*, vol. 18 (1), Londres (Routledge), 1993.

ner si les processus et les résultats correspondent aux attentes des utilisateurs, et plus généralement aux intérêts de la société et de l'économie. Cette évolution a eu des retombées sur les systèmes traditionnels d'évaluation par les pairs. De plus en plus de pays européens ont introduit, ou sont en train de débattre de l'introduction d'une forme plus « objective » d'évaluation de la recherche qui reposerait sur des indicateurs plus solides, comme le recensement de citations des travaux ou d'autres données « scientométriques » ou « bibliométriques », ou encore des indicateurs de mesure de l'impact. Enfin, les résultats des évaluations de la qualité sont de plus en plus utilisés par les gouvernements nationaux et les dirigeants des institutions concernées pour déterminer les budgets, de plus en plus fondés sur la performance, ainsi que les salaires des personnels de l'enseignement supérieur.

### ***Internationalisation : coopération et concurrence***

Cette tendance à l'internationalisation dans l'enseignement supérieur est à l'ordre du jour depuis plusieurs années. Depuis que la Commission européenne a mis en place les premiers programmes de mobilité dans le domaine de l'enseignement supérieur, l'internationalisation a été considérée comme une composante importante de l'expérience estudiantine et un profil international des établissements d'enseignement supérieur comme un atout majeur dans leur recherche de la qualité. Dans le cadre européen, la mobilité pour un séjour temporaire

d'études à l'étranger était fondée sur une confiance mutuelle, et la reconnaissance des acquis obtenus à l'étranger reposait sur une équivalence comparable des cursus dans l'institution d'accueil et l'établissement d'origine. De plus, l'expérience d'étudier à l'étranger était perçue comme un atout en soi, car elle contribuait à former la personnalité, à ouvrir de nouveaux horizons et à une compréhension interculturelle. Elle permettait aussi l'acquisition de compétences clés, telles que la maîtrise d'une langue étrangère, l'adaptabilité à une culture étrangère, une flexibilité pour affronter des conditions de vie différentes, et elle donnait la possibilité de se faire de nouveaux amis et de nouer des contacts importants.

Toutefois, depuis quelques années, le paradigme de coopération qui avait longtemps dominé les activités d'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur a été complété par un paradigme de concurrence, avec le souci d'essayer d'attirer les meilleurs talents (fuite des cerveaux et chasse aux talents). Les réformes prévues par la déclaration de Bologne en 1999, pour créer un espace européen de l'enseignement supérieur, étaient censées rendre l'Europe plus attirante pour les étudiants non européens et encourager la mobilité des étudiants européens, mais de fait, la compétition est devenue plus visible entre les établissements d'enseignement supérieur au sein de l'Europe.

À l'exception peut-être du Royaume-Uni, la mobilité des étudiants a augmenté dans tous les pays européens au cours des 10 dernières années et la plupart des uni-

versités ont mis en place des dispositifs de soutien pour les flux d'étudiants entrants et sortants. Toutefois, les pays européens n'ont pas tous réussi à assurer un équilibre satisfaisant entre entrées et sorties d'étudiants, certains établissements attirant plus que d'autres les étudiants étrangers. Les gagnants sont ceux qui parviennent à attirer les étudiants et les jeunes chercheurs les plus talentueux parmi un large éventail de candidats postulants, et à leur offrir de bonnes conditions pour étudier et entreprendre leurs recherches. Le recrutement devient de plus en plus sélectif, tout comme le choix des institutions partenaires. La position de l'établissement dans un classement international devient un critère important pour sa compétitivité <sup>9</sup>.

Récemment, un autre aspect a retenu l'attention en raison du débat résultant des négociations ouvertes dans le cadre de l'Accord général sur le commerce et les services (AGCS). Les négociations ont porté, parmi d'autres types de services, sur la libéralisation des services éducatifs. Le commerce international de l'éducation dans ce contexte est moins préoccupé de déplacer temporairement un grand nombre d'étudiants, et un petit nombre d'enseignants et de chercheurs, que d'établir des antennes et transférer des programmes à l'étranger ou établir des franchises. Les diplômes sont traités comme des marques, donnant le nom de l'établissement qui les délivre. Ainsi, l'enseignement supérieur s'avère être un marché profitable. Le pro-

blème qui persiste dans un tel contexte est la garantie d'une qualité durable de l'offre.

### ***Perspectives pour l'enseignement supérieur en Europe***

Ce bref tour d'horizon a essayé de donner un aperçu des principales questions qui constituent les facteurs d'évolution du paysage de l'enseignement supérieur en Europe. Prédire l'avenir dans ce domaine est certes un exercice plus difficile, les pronostics pouvant être chamboulés par divers événements imprévus. Cela étant, on peut se risquer à quelques observations concernant les principales tendances du développement futur de l'enseignement supérieur en Europe au cours des 10 prochaines années :

— L'espace européen d'enseignement supérieur et de recherche devrait se concrétiser, mais il sera moins homogène que ce qui avait été envisagé à l'origine.

— Du fait de la concentration d'une grande partie de la recherche dans des établissements et des structures bien cotés pour leur excellence, le traditionnel lien enseignement / recherche ira en s'effaçant. Il y aura des institutions et des réseaux de recherche intensive et active, et d'autres institutions spécialisées dans l'enseignement. Dans l'ensemble, la concurrence pour recruter étudiants et enseignants, et pour trouver des ressources, devrait s'accroître.

9. Sur ce type de classements, voir BELLON Bertrand. « Les classements mondiaux des universités ». *Futuribles*, n° 330, mai 2007, pp. 25-41 (NDLR).

— L'internationalisation devrait continuer à se développer : étudier dans un cadre international plutôt que national deviendra sans doute la norme.

— L'évaluation et l'assurance qualité s'étendront et engloberont un plus large éventail d'activités. Elles joueront probablement un rôle encore plus important pour départager les gagnants et les perdants, et auront des conséquences en termes d'incitations et de sanctions. Les critères de qualité devraient faire davantage appel à des indicateurs mesurables et des indicateurs d'impact ; ils ne se limiteront pas à l'excellence académique mais prendront sans doute aussi en compte la pertinence sociale et économique des enseignements et de la recherche.

— Pour des raisons de financement, mais aussi pour des raisons de qualité et de pertinence, les établissements d'enseignement supérieur pourraient former des alliances stratégiques avec une gamme plus large de partenaires, dont beaucoup seraient des partenariats privé-public. Des fusions, des réseaux et des

consortiums pourraient se développer pour accroître la compétitivité.

— Des approches plus managériales de la gouvernance pourraient conduire à un accroissement du rôle des participants extérieurs dans les processus de prise de décision des établissements. Cela devrait rendre les institutions plus réactives à leur environnement. La gestion des établissements d'enseignement supérieur se professionnaliserait très certainement et pourrait être confiée non seulement à des universitaires mais aussi à de véritables entrepreneurs.

Au total, dans cinq ou dix ans, travailler et étudier dans des établissements d'enseignement supérieur sera sans doute très différent de ce que nous connaissons aujourd'hui. Le personnel universitaire et les étudiants seront très probablement plus mobiles et plus flexibles dans le choix de leur lieu de travail ou d'études, et la mise en œuvre effective du principe de l'éducation tout au long de la vie devrait modifier l'âge moyen et les caractéristiques de la population étudiante.

Stéphan Vincent-Lancrin et Kurt Larsen <sup>1</sup>

# L'enseignement supérieur transnational

## TROIS SCÉNARIOS CONTRASTÉS

*Stéphan Vincent-Lancrin et Kurt Larsen présentent, dans cet article, les grandes tendances d'évolution de l'enseignement supérieur transnational depuis une dizaine d'années, ainsi que ses perspectives d'avenir. Parmi les grandes tendances à l'œuvre, ils insistent en particulier sur la croissance des effectifs d'étudiants inscrits dans des programmes éducatifs étrangers (à l'étranger, importés dans leur propre pays ou en ligne), et sur la diversification de l'offre d'enseignement transnational (séjours à l'étranger, mobilité des programmes...).*

*Les auteurs décryptent également les stratégies actuelles d'internationalisation de l'enseignement supérieur : la « compréhension mutuelle » (programmes de bourses et échanges universitaires, partenariats entre établissements), les migrations de personnels qualifiés (recrutement d'étudiants plus volontariste et ciblé), la mobilisation des recettes (qui ajoute aux deux précédentes stratégies des objectifs commerciaux), enfin le renforcement des capacités (qui vise à encourager les importations d'enseignement supérieur dans les pays émergents).*

*Après avoir présenté le potentiel de croissance important de l'enseignement transnational dans les 15-20 prochaines années, les auteurs proposent trois scénarios d'évolution en la matière : poursuite d'une internationalisation diversifiée, convergence vers un modèle libéral et / ou triomphe des économies ex-émergentes.*

S.D.

---

1. Stéphan Vincent-Lancrin est analyste à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ; Kurt Larsen est spécialiste principal de l'éducation à la Banque mondiale. Les analyses et opinions exprimées dans ce texte ne représentent pas nécessairement celles de leurs organisations ou de leurs pays membres et clients.

L'internationalisation de l'enseignement supérieur n'a cessé de s'accroître depuis les années 1990. L'harmonisation en cours des systèmes d'enseignement supérieur au niveau européen, à travers le processus de Bologne<sup>2</sup> et ses répercussions en Asie et en Amérique latine, témoignent de l'importance accrue de cette dimension internationale. L'émergence de classements mondiaux des universités et leur couverture médiatique marquent également l'apparition d'un nouvel espace mondial de l'enseignement supérieur<sup>3</sup>. Mais la forte croissance de l'enseignement supérieur transnational — c'est-à-dire tout ce qui implique la mobilité internationale des étudiants et enseignants, des programmes éducatifs ou des établissements d'enseignement supérieur<sup>4</sup> — constitue l'un des traits majeurs de cette évolution. Un nombre croissant de personnes choisissent de partir étudier à l'étranger, de s'inscrire dans des programmes ou des établissements étrangers présents dans leur pays, ou simplement de recourir à l'Internet pour suivre des formations dispensées depuis d'autres pays par des établissements d'enseignement supérieur. Le nombre d'étudiants non nationaux inscrits dans les pays de l'OCDE a augmenté de 70 % entre 1998 et 2004 pour atteindre 2,3 millions. La mobilité des enseignants universitaires vers les États-Unis a, quant à elle, augmenté de

50 % entre 1994 et 2005, pour atteindre 90 000 en 2005<sup>5</sup>.

Cette évolution résulte de plusieurs facteurs ne s'excluant pas mutuellement : la volonté des pays de stimuler les échanges universitaires et culturels ; la plus grande mobilité des personnes et des travailleurs qualifiés dans une économie mondialisée ; le désir des établissements d'enseignement supérieur de mobiliser des recettes supplémentaires ou d'accroître leur prestige et leur visibilité sur les scènes nationale et internationale ; ou encore la nécessité d'avoir une population active mieux éduquée dans les économies émergentes.

Cette mobilité internationale peut paraître traditionnelle dans le monde universitaire, mais sa dynamique a profondément changé. Il y a 20 ans, elle reflétait avant tout des motivations politiques, géostratégiques, culturelles et d'aide au développement : les pays favorisaient la mobilité comme une ouverture au monde, en espérant créer des réseaux internationaux d'élites. Les universités accueillaient les étudiants étrangers, mais sans faire d'effort particulier pour les recruter. Aujourd'hui, l'enseignement transnational répond à des motivations économiques : vu comme un levier de développement économique par les gouvernements, il peut aussi constituer un avantage concurrentiel.

---

2. Voir l'article de Barbara Kehm, en page 55 de ce numéro.

3. SALMI Jamil et SAROYAN Alenoush. « League Tables as Policy Instruments: Uses and Misuses ». *Higher Education Management and Policy*, vol. 19, n° 2, 2007, OCDE.

4. KNIGHT Jane. « Internationalization Remodeled: Definition, Approaches, and Rationales ». *Journal of Studies in International Education*, vol. 8, n° 1, 2004, pp. 5-31.

5. Source : IIE (Institute of International Education), New York, 2005.

tiel pour les établissements d'enseignement supérieur.

Toutefois, l'enseignement supérieur transnational a évolué différemment selon les pays et les régions de l'OCDE. En général, la mobilité des étudiants a été induite par l'action politique en Europe et par une forte demande dans la région Asie-Pacifique. L'Amérique du Nord a, quant à elle, surtout constitué un pôle d'attraction pour les étudiants étrangers ; ce n'est que depuis quelques années que les États-Unis ont adopté une attitude plus active à leur égard. Par ailleurs, les établissements d'enseignement eux-mêmes ont décidé de s'implanter à l'étranger ou d'y proposer des formations, permettant ainsi aux étudiants de fréquenter un établissement étranger sans quitter leur territoire national. Cette évolution a été facilitée par la large autonomie accordée aux établissements d'enseignement supérieur dans certains pays et par les politiques adoptées par les pays d'accueil.

Les grandes tendances de l'enseignement transnational et leurs enjeux politiques sont présentés et analysés dans deux publications de l'OCDE : *Enseignement supérieur : internationalisation et commerce*, et *Qualité et reconnaissance des diplômes de l'enseignement supérieur : un défi international*<sup>6</sup>. Cet article propose une réflexion sur l'avenir de l'enseignement supérieur transnational, notamment à travers trois scénarios prospectifs, après avoir rappelé les tendances majeures de l'enseignement supérieur transnational et

dégagé quatre grandes stratégies d'internationalisation.

## ***Les grandes tendances de l'enseignement supérieur transnational***

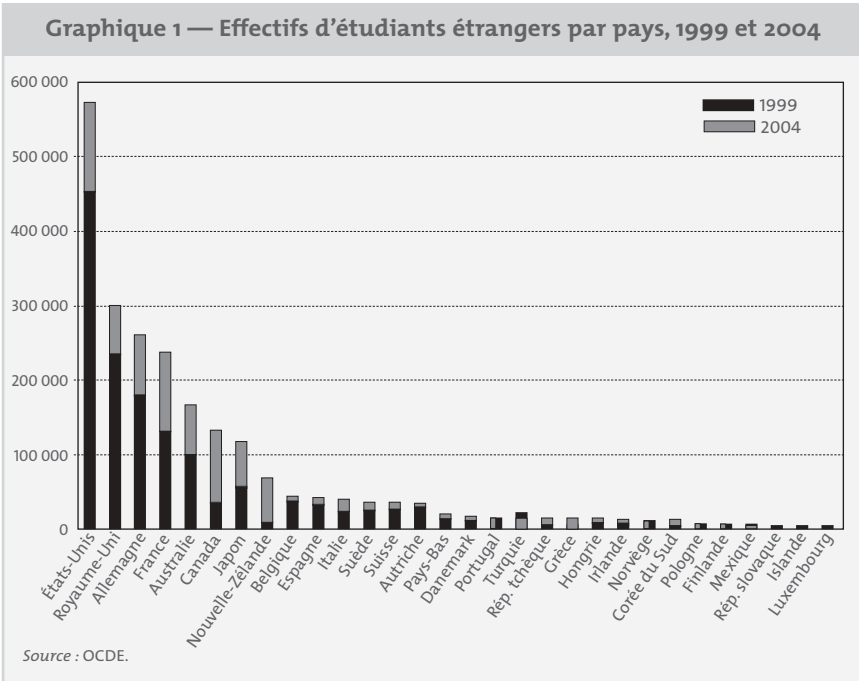
Les grandes tendances de l'enseignement supérieur transnational peuvent se résumer à deux mots, croissance et diversification : croissance des effectifs d'étudiants inscrits dans des programmes éducatifs étrangers (ou à l'étranger) ; diversification de l'offre d'enseignement transnational avec l'émergence de nouvelles formes de mobilité.

### **La mobilité étudiante**

La mobilité internationale des étudiants est la principale forme d'enseignement supérieur transnational. En 2004, les pays de l'OCDE comptaient 2,3 millions d'étudiants étrangers, trois fois plus qu'il y a 20 ans. Ils accueillent environ 85 % des étudiants étrangers du monde entier, cinq pays représentant l'essentiel de cet effectif : 25 % des étudiants étrangers dans la zone OCDE se trouvaient aux États-Unis, 13 % au Royaume-Uni, 12 % en Allemagne, 11 % en France et 7 % en Australie. Les quatre premiers pays anglophones (les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie et le Canada) accueillent à eux seuls la moitié de l'effectif total d'étudiants étrangers scolarisés dans la zone de l'OCDE (graphique 1).

Dans la zone de l'OCDE, l'Europe est la principale région d'accueil

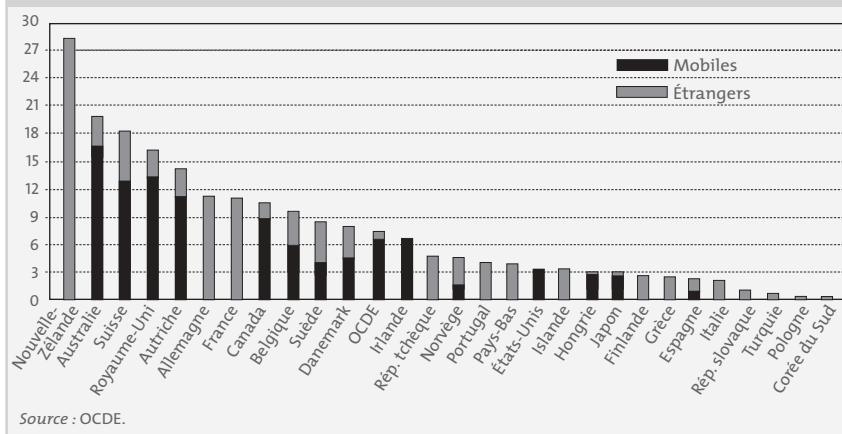
6. Paris : OCDE, 2004.



avec 1,2 million d'étudiants étrangers, mais la mobilité est essentiellement intra-européenne : 81 % des étudiants européens inscrits à l'étranger sont dans un autre pays européen, quand seulement 13 % d'étudiants asiatiques et 44 % d'étudiants nord-américains à l'étranger restent sur leur continent. Ainsi, en Europe, 52 % des étudiants étrangers sont européens. Si l'Amérique du Nord (États-Unis, Canada, Mexique) ne reçoit que 707 000 étudiants étrangers, elle se situe en revanche au premier rang en termes d'ouverture aux autres régions : les étudiants asiatiques représentent 58 % du total. L'Asie arrive en tête des régions dont les ressortissants suivent des études supérieures à l'étranger : 45 % des étudiants étrangers dans la zone OCDE étaient asiatiques en 2004. L'Europe suit, avec 27 %, puis

viennent l'Afrique (12 %), l'Amérique du Sud (6 %) et l'Amérique du Nord (4 %). En 2004, deux tiers (66 %) des étudiants étrangers se trouvant dans la zone OCDE étaient des ressortissants d'un pays non membre. La Chine (y compris Hong Kong) est le pays ayant le plus d'étudiants à l'étranger, soit 17 % des étudiants étrangers dans la zone OCDE ; suivent l'Inde (5 %), la Corée du Sud (4 %), l'Allemagne, le Japon, le Maroc et la France (3 % chacun). Deux tiers des étudiants asiatiques à l'étranger sont concentrés dans quatre pays anglophones : États-Unis, Royaume-Uni, Australie et Canada. Alors que les ressortissants asiatiques recourent en général à l'enseignement transnational pour suivre un cursus complet et financent le coût réel de leur formation, les étudiants américains et européens privilégient les séjours

Graphique 2 — Pourcentage d'étudiants étrangers et mobiles dans les effectifs d'enseignement supérieur, 2004



de courte durée, principalement dans le cadre de formations subventionnées pour les Européens.

En termes relatifs, c'est-à-dire en pourcentage de la taille des systèmes d'enseignement supérieur des différents pays, la situation est un peu différente. La Nouvelle-Zélande, la Suisse et l'Autriche se situent parmi les grands pays d'accueil, et les États-Unis passent du premier (graphique 1) au 17<sup>e</sup> rang des pays d'accueil (graphique 2). Alors que les pays de l'OCDE comptaient en moyenne 7,3 % d'étudiants étrangers dans leurs effectifs étudiants en 2004 (contre 4,5 % en 1998), quatre pays accueillent plus de 15 % d'étudiants étrangers, voire mobiles<sup>7</sup>, dans leur système d'enseignement supérieur.

La France occupe une place particulière en Europe. C'est l'un des pays

accueillant le plus d'étudiants étrangers, en termes relatifs et absolus, mais c'est surtout le premier pays d'accueil des étudiants africains : la France reçoit 42 % des étudiants d'origine africaine dans la zone OCDE, soit 52 % des 238 000 étudiants étrangers en France en 2004. Elle accueille 52 000 étudiants européens, soit 24 % de ses effectifs d'étudiants étrangers, ce qui est relativement peu par rapport à l'Allemagne ou au Royaume-Uni, qui en reçoivent respectivement 129 000 (49 %) et 103 000 (34 %). Entre 1998 et 2004, le nombre d'étudiants d'origine asiatique a plus que doublé en France : en 2004, ceux-ci représentaient 17 % des étudiants étrangers en France (4 % des étudiants internationaux asiatiques dans la zone OCDE). Le reste est composé de 4 % d'étudiants d'Amérique du Sud et 2 %

7. Les étudiants étrangers sont identifiés par leur nationalité, tandis que les étudiants mobiles, lorsqu'ils sont comptabilisés, sont identifiés par leur pays d'études antérieur. Les données de mobilité non représentées sont manquantes. Pour des données plus détaillées sur la mobilité étudiante, on se reportera à *Regards sur l'éducation 2006*. Paris : OCDE, 2006.

d'étudiants d'Amérique du Nord. La France est aussi l'un des pays du monde dont les ressortissants étudient le plus à l'étranger.

### **Les nouvelles formes d'enseignement supérieur transnational**

Les séjours à l'étranger ne représentent qu'une des formes d'enseignement supérieur transnational. Les étudiants sont de plus en plus nombreux à tirer parti d'une nouvelle possibilité : suivre une formation supérieure ou postsecondaire proposée par une université étrangère sans quitter leur pays. Cette mobilité internationale des programmes et des établissements s'est accrue au cours des 10 dernières années et devrait faire face à une demande de plus en plus grande à l'avenir.

La mobilité des programmes éducatifs est la deuxième forme d'enseignement supérieur transnational la plus courante. Bien qu'elle englobe la formation à distance, y compris la cyberformation (*e-learning*)<sup>8</sup>, généralement complétée par un enseignement en présence dans des établissements partenaires locaux, elle revêt surtout la forme d'un enseignement traditionnel en face-à-face, proposé par l'intermédiaire d'un établissement partenaire à l'étranger. Les relations entre les établissements étrangers et locaux donnent lieu à une variété d'arrangements contractuels allant de l'aide au développement aux contrats marchands.

L'enseignement transnational à caractère commercial occupe désormais une place primordiale dans la région Asie-Pacifique où il prend principalement la forme de la franchise et du jumelage. Dans le cadre d'une franchise, un prestataire local est en règle générale autorisé par un établissement étranger à dispenser en totalité ou en partie un de ses programmes d'enseignement dans le cadre de conditions contractuelles déterminées. Le plus souvent, la formation est sanctionnée par un diplôme étranger. La franchise peut cependant prendre de nombreuses autres formes. Dans un programme de jumelage, les étudiants sont scolarisés auprès d'un prestataire étranger et suivent un programme étranger ; ils effectuent une partie de la formation dans leur pays d'origine et l'achèvent dans le pays d'origine de l'établissement étranger. Ce mode de formation passe habituellement par la mobilité à la fois des étudiants et des programmes.

Il est difficile d'établir le nombre de programmes éducatifs transnationaux ou d'étudiants inscrits dans des programmes étrangers proposés dans leur pays. Les deux pays les plus actifs dans ce domaine, le Royaume-Uni et l'Australie, comptent environ 300 000 étudiants inscrits dans leurs programmes transnationaux, essentiellement en Asie<sup>9</sup>. Chacune des 38 universités publiques australiennes offre aujourd'hui des formations à l'étranger. Le nombre de formations à l'étranger des universités

---

8. OCDE. *La Cyberformation dans l'enseignement supérieur : état des lieux*. Paris : OCDE, 2005 ; et VINCENT-LANCRIN Stéphane. *Building Capacity through Cross-border Higher Education*. Londres : Observatory on Borderless Higher Education, 2005.

9. McBURNIE Grant et ZIGURAS Christopher. *Transnational Education: Issues and Trends in Offshore Education*. Londres : Routledge Falmer, à paraître.

australienne est passé de 25 en 1991 à 1 600 en 2003. Plus de 85 % de ces formations sont localisées en Chine (y compris Hong Kong), à Singapour et en Malaisie, les autres étant éparpillées dans le reste du monde, de l'Inde au Canada en passant par l'Indonésie et l'Afrique du Sud. Les services d'éducation représentent ainsi en Australie le troisième poste d'exportations de services en 2003, soit environ cinq milliards de dollars australiens (IDP Education Australia).

Peut-être parce qu'elle implique un risque entrepreneurial plus grand, la mobilité des établissements reste limitée, mais elle n'en est pas moins devenue un aspect important de l'enseignement supérieur transnational : elle correspond aux investissements directs étrangers réalisés par des établissements d'enseignement supérieur ou des entreprises de formation. La forme la plus caractéristique de ce type de mobilité est l'ouverture à l'étranger de campus, par des universités, et de centres de formation par d'autres fournisseurs de services éducatifs. Selon l'Observatory on Borderless Higher Education, il y en avait environ une centaine dans le monde en 2005<sup>10</sup>. On peut citer les exemples de l'université de Nottingham (Angleterre), qui a des campus en Chine et en Malaisie, de l'université Monash (Australie) qui a ouvert des campus en Malaisie et en Afrique du Sud, ou encore de l'université RMIT (Royal Melbourne Institute of Technology, Australie) avec son campus au Viêt-nam.

La mobilité des établissements recouvre aussi la création d'établissements

d'enseignement entièrement nouveaux (non affiliés à un établissement d'origine) ainsi que l'acquisition partielle ou totale d'un établissement à l'étranger. Cette dernière forme est par exemple privilégiée par le groupe états-unien coté en course Laureate International Universities, qui possède des universités dans plusieurs pays d'Amérique latine, en Chine et en Europe (Espagne, France, Pays-Bas, Suisse). S'il est vrai que la mobilité des programmes et des institutions ne permet pas aux étudiants de vivre les mêmes expériences culturelles et linguistiques qu'un séjour à l'étranger, elle est moins coûteuse pour l'intéressé et peut avoir des effets bénéfiques indirects dans le secteur de l'enseignement supérieur du pays d'accueil. Dans le secteur des formations sanctionnées par un diplôme, le développement de l'enseignement supérieur transnational passant par la mobilité des programmes et des établissements résulte pour l'essentiel des initiatives individuelles des établissements d'enseignement de type traditionnel, publics ou privés à but non lucratif, qui, de plus en plus souvent, offrent des services commerciaux.

Les établissements d'enseignement supérieur français participent encore peu à ces nouvelles formes d'enseignement transnational. On peut citer l'université française d'Égypte, établie en collaboration avec le ministère français des Affaires étrangères : initiative privée égyptienne opérée en partenariat avec des universités françaises, elle représente un exemple de mobilité des

10. OBHE *Breaking News*, 27 juin 2005.

programmes éducatifs français, puisqu'elle débouche sur un double diplôme avec des universités françaises. La France accueille par ailleurs sur son sol plusieurs établissements étrangers, que ce soit des campus étrangers ou des établissements français possédés par des groupes étrangers.

### ***Les stratégies actuelles d'internationalisation de l'enseignement supérieur***

Les pays n'ont pas tous une politique explicite d'internationalisation de l'enseignement supérieur, loin s'en faut. Les pratiques actuelles nous permettent cependant de dégager quatre grandes stratégies, reflétant la variété des motivations et instruments politiques à l'œuvre dans ce domaine. Ces stratégies ne sont pas toujours coordonnées, encore moins directement décidées au niveau gouvernemental, et leurs résultats varient

considérablement d'un pays à l'autre. Mais elles permettent de dessiner le paysage actuel des politiques d'internationalisation. Quoique distinctes, elles poursuivent des objectifs qui ne s'excluent pas mutuellement. La stratégie traditionnelle dans ce domaine est fondée sur la compréhension mutuelle, tandis que les trois autres — les stratégies fondées sur les migrations de personnels qualifiés, la mobilisation de recettes, le renforcement des capacités —, apparues dans les années 1990, obéissent nettement à des considérations économiques.

#### **La compréhension mutuelle**

La stratégie fondée sur la compréhension mutuelle poursuit avant tout des objectifs politiques, culturels, académiques et d'aide au développement. Elle autorise et encourage la mobilité internationale des étudiants et des personnels, à la fois nationaux et étrangers, par des pro-

#### **UNE UNIVERSITÉ AMÉRICAINE SUR L'ÎLE SEGUIN (PARIS)**

L'American University of Paris (AUP) et la New York University (NYU), l'une des grandes universités privées américaines, ont signé en 2006 un accord ayant pour objet de développer une nouvelle plate-forme éducative en Europe, associant à ces deux universités des partenaires français (Paris IV-Sorbonne, Institut catholique de Paris) et américains (George Washington University, Loyola University, University of California, Central European University).

Cette université sera située sur l'île Seguin et occupera 21 000 m<sup>2</sup> répartis sur deux bâtiments : un bâtiment de 11 000 m<sup>2</sup>, qui comprendra notamment un grand amphithéâtre, des salles de cours, des bureaux, une bibliothèque, une cafétéria et une librairie, et une résidence universitaire de 10 000 m<sup>2</sup> (300 chambres).

L'AUP qui compte aujourd'hui 1 100 étudiants (38 % d'Amérique du Nord, 37 % d'Europe, 9 % du Moyen-Orient et 16 % des autres régions du monde) et 129 enseignants, prévoit que le nouveau campus accueillera en 2010 environ 1 300 étudiants encadrés par 140 enseignants.

*Alain Michel, Futuribles*

grammes de bourses et d'échanges universitaires, ainsi que les partenariats entre établissements. En général, le recrutement d'étudiants étrangers ne fait pas l'objet de campagnes d'information et vise une élite restreinte d'étudiants nationaux et étrangers. Le souci de coordination concerne essentiellement l'aide au développement et les choix géostratégiques des pays. Dans ce type d'approche, il n'est pas rare que les programmes de bourse dépendent du ministère des Affaires étrangères.

Cette stratégie traditionnelle reste l'optique principale de pays comme

le Japon, le Mexique, la Corée du Sud ou l'Espagne. Aux États-Unis, les programmes de la commission Fulbright en sont des exemples typiques. Le programme Erasmus a également été lancé par l'Union européenne selon cette logique : les échanges d'étudiants et d'enseignants, la constitution de réseaux de départements universitaires dans toute l'Europe et l'élaboration commune de programmes d'études avaient pour objectif de créer un sentiment de citoyenneté européenne chez les jeunes Européens, grâce à la meilleure compréhension mutuelle et la connaissance de plusieurs langues européennes.

## 20 BOUGIES POUR ERASMUS

Lancé en 1987, le programme Erasmus, qui fête son 20<sup>e</sup> anniversaire, vise depuis l'origine à améliorer la qualité et la dimension européenne de l'enseignement supérieur dans les pays membres de l'Union européenne (UE). Le programme est connu du grand public surtout pour son objectif de faciliter la mobilité des étudiants en Europe, sa réputation à cet égard ayant reçu un sérieux coup de pouce avec la sortie en juin 2002 du film *L'Auberge espagnole*, de Cédric Klapisch. Le programme concerne aujourd'hui 31 pays : les 27 États membres de l'UE, mais aussi l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Turquie.

De 1995 à 2006, Erasmus a été intégré au sein du programme Socrates qui comprenait sept autres actions, notamment les échanges au niveau de l'enseignement scolaire (programme Comenius), de la formation des adultes (Grundtvig), des langues (Lingua), des technologies de la communication (Minerve) ou encore des échanges sur les politiques éducatives des pays membres. D'autres actions européennes dans le domaine de l'éducation / formation étaient regroupées au sein du programme Leonardo Da Vinci (enseignement professionnel).

Le programme Erasmus vise aujourd'hui à contribuer à la construction d'un espace éducatif européen de l'enseignement supérieur, conformément aux objectifs du processus de Bologne et dans la perspective plus large dessinée par la stratégie de Lisbonne. Le programme Erasmus est aujourd'hui un élément du nouveau programme intégré « Éducation et formation tout au long de la vie » lancé à Berlin en mai 2007 pour le septennat 2007-2013, et qui regroupe aussi Comenius, Leonardo Da Vinci et Grundtvig. Ce programme est doté d'un budget de près de sept milliards d'euros.

Les effectifs d'étudiants français bénéficiant d'une bourse Erasmus pour aller étudier dans un autre pays européen n'ont cessé de croître d'année en année, passant de 895 en 1987-88 à 22 500 en 2005-06, de sorte que depuis 20 ans, ce

sont environ 240 000 étudiants français qui auront connu cette expérience. Dans le même temps, le nombre d'étudiants Erasmus de divers pays européens venant étudier en France a augmenté de manière parallèle pour atteindre 21 420 en 2005-06. Au niveau européen, près de 145 000 étudiants ont bénéficié d'Erasmus durant cette même année. En 2005-06, les principaux pays de destination des étudiants français ont été : l'Espagne (5 480 étudiants), le Royaume-Uni (4 500), l'Allemagne (2 885) et l'Italie (1 640) : 61 % des étudiants sont inscrits dans une université, 14,5 % dans une école de gestion et 11 % dans une école d'ingénieur. En ce qui concerne le domaine d'études, les plus gros effectifs d'étudiants concernent l'économie-gestion (près de 7 000), les études linguistiques (3 640) et les études d'ingénieur (3 100). Les étudiantes représentent plus de 58 % du total.

Dans le cadre de ce programme, les étudiants peuvent suivre des cours, pendant une période de trois à douze mois (durée moyenne de sept mois), dans une université ou un établissement supérieur d'un autre pays participant, ces études étant le plus souvent reconnues par leur établissement d'origine, grâce au système ECTS (European Credit Transfer System / Système européen d'unités capitalisables transférables), ce qui signifie que pour partir dans le cadre d'Erasmus, un accord préalable entre les établissements d'enseignement concernés est nécessaire. En France, 470 établissements d'enseignement supérieur sont titulaires de la charte Erasmus. La bourse Erasmus est une contribution très partielle au coût du voyage et des frais de séjour (en moyenne environ 125 euros par mois), ce qui limite les possibilités réelles pour les jeunes issus de milieu modeste, même si cette aide financière peut être complétée par d'autres bourses des États, des collectivités territoriales, des universités ou de divers organismes.

Plusieurs actions d'Erasmus concernent aussi les enseignants : échanges de professeurs (le plus souvent de courte durée), élaboration commune de cours, programmes intensifs (le plus souvent l'été) sur des thèmes européens, constitution de réseaux thématiques entre universités de plusieurs pays.

En France, le programme Erasmus, comme les autres programmes européens dans le domaine de l'éducation, est géré par l'Agence Europe-éducation-formation France (AEEFF), groupement d'intérêt public situé à Bordeaux depuis 2003, qui est placé sous la tutelle des ministères chargés de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et du ministère chargé de l'Emploi. L'agence gère aussi le programme Erasmus Mundus qui concerne la création de masters européens d'excellence ouverts aux étudiants européens mais aussi à des étudiants venant d'autres régions du monde, ainsi que le programme Tempus pour la coopération interuniversitaire entre les États membres de l'UE et les pays de la région méditerranéenne, d'Europe centrale et orientale, et d'Asie centrale.

*A.M., Futuribles*

---

Pour plus d'informations, on peut consulter le site Internet de l'agence : [www.europe-education-formation.fr](http://www.europe-education-formation.fr) et pour le programme Erasmus Mundus : <http://ec.europa.eu/erasmus-mundus>.

## **Les migrations de personnels qualifiés**

La stratégie fondée sur les migrations de personnels qualifiés pour-

suit les mêmes objectifs mais aborde le recrutement des étudiants étrangers de manière plus volontariste et ciblée. Elle vise aussi à attirer des étudiants et enseignants talentueux,

susceptibles de devenir des travailleurs du savoir au service de l'économie du pays d'accueil ou d'augmenter la compétitivité des secteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur. Les systèmes de bourses d'études demeurent un moyen d'action important à cet égard, mais d'autres mesures viennent les compléter : la promotion active à l'étranger du secteur de l'enseignement supérieur du pays et, parallèlement, l'allègement des réglementations en matière d'immigration pour la population visée. Parfois, des services sont créés pour faciliter les études et le séjour des étrangers, et l'enseignement en anglais peut se développer dans les pays non anglophones. Les étudiants internationaux voient leurs études subventionnées par le pays d'accueil, au même titre que les étudiants nationaux et résidents étrangers.

Les populations cibles peuvent varier : les étudiants originaires de certaines régions, les étudiants en postlicence ou les futurs chercheurs plutôt que les étudiants en prélicence, ou encore les étudiants dans un domaine précis. Cette stratégie se traduit en général par une augmentation du nombre d'étudiants étrangers accueillis.

Dans la mesure où elle repose sur la subvention de ces étudiants et sur des bourses, la stratégie de migration de personnels qualifiés peut être coûteuse. La difficulté est d'inciter les universités à recruter des étudiants de manière sélective : les systèmes de financement par tête

peuvent, dans un contexte de baisse du nombre des étudiants nationaux, leur donner des incitations à le faire, mais ce n'est pas toujours le cas. Par manque d'autonomie financière des universités, la mobilité des formations et des institutions est également peu stimulée, voire impossible. Lorsqu'elle existe, cette mobilité reste en général ancrée dans la politique d'aide au développement ou dans des partenariats universitaires classiques.

Parmi les pays qui ont adopté cette approche, on peut citer, entre autres, l'Allemagne, le Canada, la France, le Royaume-Uni (pour les étudiants de l'Union européenne) et les États-Unis (pour les étudiants en postlicence). Avec la création de l'agence ÉduFrance (1998)<sup>11</sup>, les programmes Eiffel (1999 et 2005) et l'obtention aisée d'un visa étudiant pour les ressortissants étrangers acceptés par un établissement français, la France est devenue beaucoup plus active dans le recrutement d'étudiants internationaux durant la dernière décennie.

Commencé en 1998, le processus de Bologne marque un infléchissement de la politique d'internationalisation au niveau européen et déplace notamment le programme Erasmus vers cette seconde stratégie. La mobilité des étudiants et des universitaires participe aujourd'hui à la création d'un espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche visant à augmenter son attractivité (hors d'Europe, en particulier en Asie) et à transformer l'économie des pays européens en

11. L'agence ÉduFrance a été intégrée en 2007 dans un groupement d'intérêt public (GIP) dénommé « Campusfrance » (voir encadré, page suivante).

## **CAMPUSFRANCE**

Afin de rendre l'enseignement supérieur français plus attractif à l'aune internationale, le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont créé en mars 2007 une nouvelle agence appelée CampusFrance, qui regroupe trois institutions intervenant déjà dans l'accueil d'étudiants étrangers : ÉduFrance, Égide et le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS). Dans la perspective d'une fusion souhaitée, mais qui n'est pas sans poser quelques problèmes, les trois instances ont été regroupées dans un groupement d'intérêt public (GIP) qui respecte les spécificités de chacune tout en assurant leur coordination.

En particulier, les trois opérateurs doivent appliquer les procédures d'une démarche qualité pour l'information et l'accueil des étudiants étrangers en liaison avec les établissements d'enseignement supérieur concernés. CampusFrance a notamment pour mission de créer et gérer, en liaison avec les ambassades de France les nouveaux « centres pour les études en France » (CLF), qui sont des guichets uniques d'accueil dans un nombre de plus en plus grand de pays. L'agence pourra aussi s'appuyer en France sur le réseau des CROUS (antennes régionales du CNOUS) pour aider les étudiants étrangers durant leur séjour en France.

*A.M., Futuribles*

---

Pour en savoir plus, voir le site Internet : [www.campusfrance.org](http://www.campusfrance.org).

économie des connaissances<sup>12</sup>. L'harmonisation des systèmes européens n'a plus seulement pour but de favoriser la mobilité intra-européenne, mais aussi de renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur européen, notamment face aux États-Unis, qui accueillait 47 % des étudiants étrangers venant d'Asie en 1998, une part qui n'est plus que de 35 % en 2004.

### **La mobilisation de recettes**

La stratégie fondée sur la mobilisation de recettes poursuit, outre les objectifs des stratégies précédentes,

des objectifs commerciaux. Une de ses spécificités consiste à facturer le service d'enseignement supérieur à son coût réel pour les étudiants internationaux, qui ne bénéficient en général d'aucune subvention publique. Ceux-ci procurent donc souvent un revenu supplémentaire aux établissements d'enseignement, ce qui les encourage à faire preuve d'un esprit d'entreprise sur le marché international de la formation.

Dans cette stratégie, les pouvoirs publics accordent aux établissements une très grande autonomie, cherchent à asseoir la réputation de leur ensei-

---

12. HUISMAN Jeroen et WENDE Marijk C. (van der) (sous la dir. de). *On Cooperation and Competition, National and European Policies for the Internationalisation of Higher Education* ; et *On Cooperation and Competition II, Institutional Responses to Internationalisation, Europeanisation and Globalisation*. Bonn : Lemmens Verlag, respectivement 2004 et 2005.

gnement supérieur et à instaurer des mécanismes d'assurance qualité. Cette stratégie aboutit généralement à une progression sensible du nombre d'étudiants internationaux payant leur scolarité à prix coûtant, et au développement de la mobilité des programmes et des établissements à but lucratif. Elle s'accompagne souvent d'une réduction de la part relative du financement public dans les ressources des universités, voire d'une réduction du financement public par étudiant. Elle peut également comporter une politique active de négociations commerciales cherchant à réduire les obstacles aux activités éducatives transnationales, par des accords bilatéraux ou lors des négociations relatives au commerce des services éducatifs se déroulant dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)<sup>13</sup>. La coordination avec une politique d'aide au développement dans l'enseignement postsecondaire y est particulièrement difficile.

Parmi les pays qui ont opté pour cette approche figurent l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis (pour les étudiants en préférence), le Canada (certaines provinces), le Royaume-Uni, le Danemark, les Pays-Bas et l'Irlande (pour les étudiants hors Union européenne).

## Le renforcement des capacités

Enfin, la stratégie fondée sur le renforcement des capacités consiste à encourager les importations d'enseignement supérieur, afin de renforcer rapidement les capacités d'un pays émergent. Lorsqu'un pays ne possède pas les capacités nationales suffisantes pour faire face à sa demande d'enseignement supérieur, ou ne possède pas un système national de qualité adéquate, l'enseignement transnational peut l'aider à renforcer ses capacités en offre de formations et en capital humain pour son économie et son enseignement supérieur<sup>14</sup>. Tandis que les deux stratégies précédentes sont tournées vers l'exportation de services d'éducation, la stratégie fondée sur le renforcement des capacités est donc tournée vers l'importation de services d'éducation.

Les programmes de bourses proposés à l'appui de la mobilité internationale des fonctionnaires, des enseignants et des étudiants sont d'importants moyens d'action, tout comme les mesures prises pour encourager les établissements, les programmes et les universitaires étrangers à venir offrir leurs services d'enseignement selon des modalités marchandes. Les négociations commerciales de l'AGCS peuvent être utilisées pour signaler l'intérêt des

13. Pour une présentation de l'AGCS et de ses enjeux pour l'éducation, voir OCDE. *Enseignement supérieur : internationalisation et commerce*. Op. cit.

14. VINCENT-LANCRIN Stéphan. Op. cit. ; MIDDLEHURST Robin et WOODFIELD Steve. *The Role of Trans-national, Private and For-Profit Provision in Meeting Global Demand for Tertiary Education: Mapping, Regulation and Impact*. Paris : UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture), 2004 (rapport pour l'UNESCO et le Commonwealth of Learning) ; et LARSEN Kurt et VINCENT-LANCRIN Stéphan. « Le commerce international de services d'éducation : est-il bon ? est-il méchant ? » *Politiques et gestion de l'enseignement supérieur*, vol. 14, n° 3, 2002, OCDE.

pays pour ce type de prestations transnationales, même s'ils peuvent aussi utiliser d'autres moyens moins contraignants. En général, la mobilité des programmes et des établissements s'effectue dans le cadre d'une réglementation gouvernementale qui assure la compatibilité de ces activités avec la stratégie de développement éducatif et économique du pays. Les accords de jumelage et les partenariats instaurés avec des prestataires locaux sont encouragés (parfois imposés) afin de faciliter les transferts de connaissances entre établissements d'enseignement étrangers et locaux.

À court terme, cette approche a pour effet d'augmenter considérablement le nombre d'étudiants nationaux se rendant à l'étranger, ainsi que celui des programmes et des établissements éducatifs étrangers à but lucratif qui viennent s'installer dans le pays. Une fois les capacités du pays développées, cette stratégie n'a plus lieu d'être en tant que telle, si bien que son succès doit théoriquement se solder par son abandon.

Dans cette stratégie, la coordination de la politique éducative avec la politique économique et commerciale prend une grande importance. Les pays doivent s'assurer que leur système d'assurance qualité couvre les formations et établissements étrangers, et que ces derniers contribuent bien à la réalisation de leurs objectifs nationaux. Cette stratégie est principalement mise en œuvre en Asie du Sud-Est et du Nord ainsi qu'au Moyen-Orient (Malaisie, Chine, Singapour, Indonésie, Viêt-nam, Dubaï...). Aucun pays de l'OCDE ne semble l'avoir adoptée à ce jour, ce qui ne veut pas dire que l'on n'y

trouve pas d'établissements étrangers, puisque la Grèce, la Hongrie, la République tchèque, les Pays-Bas ou la France en comptent plusieurs. Ainsi, le gouvernement portugais a invité en 2006 le MIT (Massachusetts Institute of Technology) et Carnegie Mellon à collaborer avec ses universités pour renforcer la capacité de recherche, ce qui, à terme, pourrait impliquer une présence physique de ces établissements sur le sol portugais ; peut-être est-ce le début d'une stratégie délibérée de renforcement des capacités en Europe.

### ***Scénarios pour l'enseignement supérieur transnational***

Quelles sont les implications possibles de ces développements pour l'avenir ? Elles sont nombreuses, autant pour les systèmes d'enseignement supérieur nationaux que pour l'enseignement supérieur transnational. Cette section va cependant se limiter à ce dernier, qui a de fortes chances de continuer de croître, quoique de manière différente selon les types de mobilité.

#### **Quel potentiel de croissance de l'enseignement supérieur transnational ?**

Le potentiel de croissance de la mobilité internationale des étudiants est encore important. Si l'augmentation observée ces 10 dernières années continuait au même rythme, le nombre d'étudiants étrangers dans la zone OCDE s'élèverait à 5,1 millions en 2015, 6,4 millions en 2020 et 7,6 millions en 2025, pour représenter 12 % des effectifs étudiants dans la zone OCDE (eux-

mêmes extrapolés de manière linéaire). Selon une étude de 2002<sup>15</sup>, le nombre d'étudiants internationaux pourrait croître de 5,8 % par an dans le monde pour atteindre un effectif de 7,2 millions d'ici 2025. Les différents scénarios proposés en termes de croissance économique et démographique dans le monde font osciller le nombre d'étudiants internationaux entre 5,8 et 9 millions en 2025.

Mais l'augmentation de la mobilité estudiantine pourrait être freinée par plusieurs facteurs. Du côté de la demande, il est probable que de grands pays comme la Chine, l'Inde et bientôt l'Indonésie continuent d'alimenter la croissance de l'internationalisation dans les années à venir, mais celle-ci pourra être limitée par l'expansion de leurs capacités nationales d'enseignement supérieur et par la croissance des autres formes d'enseignement supérieur transnational moins coûteuses pour les étudiants.

Si la stratégie de renforcement des capacités fonctionne bien, le renforcement de la capacité d'accueil et de la qualité de l'enseignement supérieur des pays émergents devrait réduire l'intérêt pour les étudiants de ces pays d'aller étudier à l'étranger, du moins pour suivre des cursus entiers. La mobilité étudiante deviendrait alors plus courte et sans doute plus concentrée aux niveaux post-licence ou du doctorat, comme c'est souvent le cas pour la mobilité étudiante entre les pays de l'OCDE européens et américains. En revanche, cette mobilité au niveau mondial

continuerait d'augmenter dans la mesure où ces pays deviendront de plus en plus attractifs comme pays d'accueil au fur et à mesure de leur développement, dans un premier temps pour les étudiants des pays en développement et émergents, ensuite pour les étudiants des pays industrialisés. La zone OCDE pourrait ainsi voir diminuer sa part de marché des étudiants internationaux.

Du côté de l'offre également, la volonté d'internationalisation pourrait atteindre un plafond naturel lié à des considérations politiques. Indépendamment de la capacité d'accueil des pays, on peut se demander s'il n'y a pas un seuil au-delà duquel les populations deviendront hostiles à l'accueil d'un plus grand nombre d'étudiants étrangers : serait-il acceptable politiquement qu'un système d'enseignement supérieur, surtout s'il reste public, reçoive 50 % à 70 % d'étudiants étrangers ?

La question ne peut être déconnectée de la culture et des débats plus généraux sur les migrations. Les exemples de la Belgique et de l'Autriche vis-à-vis des étudiants français et allemands utilisant la mobilité internationale pour contourner le *numerus clausus* dans les disciplines médicales dans leur pays constituent des exemples récents de ces réactions, tout comme les interrogations publiques récurrentes en Australie ou au Canada sur l'impact potentiellement négatif de larges effectifs d'étudiants internationaux sur la qualité de l'enseignement supérieur. En outre, tous les pays ne possèdent

---

15. BÖHM Anthony, DAVIS Dorothy, MEARES Denis et PEARCE David. *Global Student Mobility 2025*. Sydney : IDP Education Australia, 2002.

pas les mêmes atouts pour accueillir des étudiants étrangers, pas seulement pour des raisons linguistiques : la taille du marché du travail, le climat, la visibilité mondiale..., sont autant de facteurs qui comptent dans le choix d'aller étudier dans un pays plutôt qu'un autre.

Cela dit, même avec ces limites, la marge de croissance de la mobilité étudiante restera importante dans les deux décennies à venir. Même en fixant un plafond pour l'accueil d'étudiants internationaux à une moyenne de 20 % des effectifs d'étudiants dans la zone OCDE, celui-ci se situerait à 12 millions d'étudiants internationaux en 2025 (en extrapolant les effectifs étudiants de manière linéaire), soit à un niveau plus élevé que le plus optimiste des scénarios évoqués ci-dessus.

La mobilité des programmes et des établissements a connu la plus forte croissance dans la dernière décennie, et il ne semble pas qu'elle s'essouffle, alors même qu'elle continue de concerner surtout les universités (publiques) des pays développés anglophones. Il existe toutefois des limites à son expansion. Pour la mobilité des établissements, sa rentabilité : les bénéfices connus des campus étrangers ont jusqu'ici été faibles et les pertes, lorsqu'il y en a eu, importantes. Comme le suggèrent G. McBurnie et C. Ziguras (*op. cit.*), plus qu'une course au profit, l'ouverture de campus étrangers correspond encore davantage à une course au prestige. Un nouveau modèle

émerge cependant, avec le financement des campus physiques par des investisseurs du pays d'accueil, l'université étrangère se contentant de gérer le campus aux plans académique et administratif. L'invitation par des gouvernements ou des investisseurs locaux a parfois été accompagnée d'incitations financières alléchantes, notamment au Moyen-Orient.

La limite de la mobilité des programmes éducatifs vient, quant à elle, de l'inégalité de leur qualité, qui a par exemple conduit l'Afrique du Sud à les interdire totalement. Sous forme de franchise, la qualité des services transnationaux fournis par le partenaire local n'est pas facile à contrôler pour l'établissement d'origine. Comme on peut aussi le voir en Malaisie, la mobilité des programmes semble correspondre à une première phase d'expansion de l'enseignement supérieur transnational dans un pays, répondant à une demande davantage quantitative que qualitative. Les pays importateurs semblent ensuite privilégier les campus, qui marquent un engagement plus fort vis-à-vis de l'enseignement supérieur du pays d'accueil <sup>16</sup>.

### Trois scénarios envisageables

À partir de notre analyse, on peut, pour les 20 prochaines années, imaginer trois scénarios prospectifs (ou « futuribles ») pour l'évolution de l'enseignement supérieur transnational, tous trois basés sur la croissance de l'internationalisation.

---

16. L'UNESCO et l'OCDE ont élaboré conjointement des *Lignes directrices pour des prestations de qualité dans l'enseignement supérieur transfrontalier* dont la mise en œuvre devrait limiter ce problème (site Internet [www.oecd.org/dataoecd/27/51/35779480.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/27/51/35779480.pdf)).

1) *Poursuite  
d'une internationalisation diversifiée*

Dans ce premier scénario, l'internationalisation se poursuit en préservant la diversité des systèmes d'enseignement supérieur en termes d'autonomie des établissements, de conditions d'accueil des étudiants étrangers, de financement, d'assurance qualité, d'offre de formation et de stratégie d'internationalisation. Les établissements d'enseignement supérieur continuent d'avoir des incitations très différentes pour s'engager (ou non) dans des activités transnationales. La croissance de l'enseignement supérieur continuerait, sans doute avec une polarisation croissante entre les trois modèles d'exportation décrits ci-dessus.

La stratégie de mobilisation de recettes concerne avant tout les pays anglophones et des pays asiatiques comme Singapour, la Malaisie ou Hong Kong (Chine) : les établissements de ces pays font le commerce de leurs formations d'enseignement supérieur en fixant leurs droits d'inscription au prix du marché international, en franchisant leurs formations éducatives dans le monde entier, en validant celles d'autres établissements à l'étranger, enfin en ouvrant des campus à l'étranger ou en offrant leurs services pour la gestion d'établissements privés à l'étranger.

Une telle offre est attractive pour les pays possédant des classes sociales aisées suffisantes pour pouvoir les payer. L'enseignement supérieur devient clairement une industrie de services dans ces pays, reposant en partie sur la langue anglaise. Les établissements d'enseignement supérieur des autres pays continuent de

participer à l'internationalisation d'autres manières.

Les établissements d'enseignement supérieur d'Europe continentale et du Japon cherchent à recruter de manière active les étudiants internationaux en continuant de subventionner leurs études, comme ils le font pour leurs étudiants nationaux et résidents. Au niveau des établissements, cette stratégie poursuit des considérations de prestige, national et international, tandis que les gouvernements y voient un moyen de renforcer leur économie du savoir en restant insérés dans les réseaux internationaux des connaissances et, dans certains cas, un moyen de faire face à des déficits de main-d'œuvre qualifiée dans certains secteurs (par exemple, la science ou l'ingénierie).

Enfin, la stratégie dite de compréhension mutuelle reste adoptée par les pays qui n'ont pas l'envie ou les atouts nécessaires pour s'engager dans la concurrence internationale, mais souhaitent garder une attitude ouverte permettant de favoriser les échanges universitaires et culturels, parfois comme une stratégie d'attente.

Dans ce scénario, des systèmes nationaux d'assurance qualité sont établis dans presque tous les pays et jouent un rôle important pour encadrer la mobilité internationale des étudiants et des personnels hautement qualifiés. Les pays continuent d'utiliser des critères d'assurance qualité et de reconnaissance des diplômes essentiellement nationaux, avec de fortes spécificités nationales en termes de contenu et de structure des formations et des diplômes, sauf,

peut-être, au sein de l'Union européenne. La reconnaissance des diplômes et des qualifications reste un processus relativement compliqué, étudié au cas par cas, sauf dans certaines professions régulées (comme l'ingénierie, la médecine, les soins infirmiers, etc.) pour lesquelles des termes de référence internationaux définissent les qualifications minimales nécessaires pour exercer ces professions à l'échelle mondiale.

## 2) *Convergence vers un modèle libéral*

Dans ce scénario, l'enseignement supérieur devient une activité de services basée sur l'échange commercial. La concurrence pour attirer des étudiants étrangers payant leurs frais de scolarité au prix du marché s'est beaucoup intensifiée, et la plupart des pays de l'OCDE et des économies émergentes ont libéralisé leur marché pour les étudiants internationaux, en donnant aux établissements d'enseignement supérieur la liberté de déterminer le niveau des droits d'inscription pour les étudiants étrangers.

Toutes les formes d'enseignement supérieur transnational continuent d'augmenter de manière significative dans la mesure où les pays en développement ne parviennent pas à satisfaire leur demande intérieure ou voient dans l'enseignement supérieur transnational un moyen de stimuler leur enseignement supérieur national et d'améliorer sa qualité, une idée qui gagne d'ailleurs du terrain dans les pays développés. Un grand nombre de nouveaux fournisseurs, y compris des entreprises privées, sont ainsi entrés sur le marché de l'enseignement supérieur transnational, souvent en partenariat avec des universités traditionnelles.

Malgré la croissance de leurs activités internationales, les pays anglophones ont perdu des parts de marché face aux autres pays de l'OCDE sur le marché mondial de l'enseignement supérieur. Dans les pays où les universités ont réussi à gagner de nouveaux revenus sur la scène internationale, le financement public a diminué. Les étudiants et leurs familles, ainsi que les employeurs, acceptent de plus en plus la nécessité de plus forts investissements privés dans l'enseignement supérieur, ce qui n'empêche pas un débat passionné sur l'accès à l'enseignement supérieur des étudiants des familles les moins privilégiées. En effet, beaucoup considèrent la mise en place d'un système de bourses et de prêts comme encore insuffisant pour couvrir tous leurs besoins. Enfin, certains établissements rencontrent des difficultés financières, faute de pouvoir recruter suffisamment d'étudiants face à cette nouvelle concurrence.

Dans ce scénario aussi, des systèmes nationaux d'assurance qualité et de reconnaissance des diplômes et qualifications ont été mis en place dans presque tous les pays. Ceux-ci coordonnent de plus en plus au niveau international leurs références d'évaluation de la qualité et leurs procédures de reconnaissance. Dans certains cas, des agences ou organismes professionnels auront l'autorité de reconnaître les diplômes de l'enseignement supérieur et les qualifications professionnelles à un niveau supranational, notamment dans le cas des professions régulées comme la médecine, l'ingénierie ou la comptabilité. Les classements internationaux seront de plus en plus nombreux, et quelques établissements

recevront de temps à autre une publicité négative pour une offre de formations de qualité douteuse aux étudiants internationaux. Pour se préserver de ces effets de réputation, les établissements se font certifier et essaient de plus en plus fréquemment de rejoindre les « cercles de qualité » concurrents regroupant les établissements d'enseignement supérieur transnational les plus réputés, ce qui représente un avantage concurrentiel avéré.

L'AGCS et les accords commerciaux régionaux sont couramment utilisés pour réglementer le commerce des services d'éducation. Beaucoup de pays considèrent leur secteur de l'enseignement supérieur comme une industrie d'exportation, et ont pris des engagements contraignants sur l'accès au marché et le traitement national dans le secteur des services d'éducation. Il y a ainsi une tension croissante entre l'offre traditionnelle d'enseignement supérieur à but non lucratif et l'enseignement transnational à but lucratif. On pourrait d'ailleurs imaginer qu'un de ses membres demande à l'OMC d'arbitrer une dispute commerciale sur les services d'éducation au motif que, dans certains pays, des fonds publics seraient utilisés pour faire baisser le prix de l'enseignement supérieur sur le marché international, ces fonds publics étant considérés comme des subventions cachées venant fausser la concurrence dans le commerce des services éducatifs.

### 3) *Le triomphe des économies (anciennement) émergentes*

Grâce à des stratégies avisées de développement de leurs capacités et

de leurs compétences, y compris dans l'enseignement supérieur transnational, les anciennes « économies émergentes » deviennent des économies développées et leurs systèmes d'enseignement supérieur sont très compétitifs, en termes de qualité et de prix. Nombre d'établissements et de fournisseurs d'enseignement supérieur des pays émergents ont formé des partenariats avec des établissements et des entreprises des pays anglophones développés pour développer leur propre compétence. Ces pays ont d'abord établi une réglementation flexible mais rigoureuse d'assurance qualité et d'accréditation afin de garantir un niveau minimal de qualité et de pertinence locale des programmes éducatifs transnationaux et nationaux.

Résultat : la qualité de leur enseignement supérieur s'est considérablement améliorée, ce qui leur a permis de garder davantage leurs étudiants après leurs études à l'étranger, mais aussi d'attirer de nombreux étudiants des pays émergents et en développement. Dans ce scénario, l'Inde anglophone, deviendrait probablement le principal pays exportateur d'enseignement supérieur du monde, avec un fort pouvoir d'attraction des étudiants étrangers dans ses établissements, tant sur son territoire que dans les pays où ils ont progressivement offert leurs services.

Des étudiants internationaux continueraient d'aller étudier dans les pays de l'OCDE, mais de manière plus réduite, étant donné la concurrence, et essentiellement pour des séjours courts et des formations postlicence. Cela entraînerait des difficultés dans certains pays développés. Des établissements d'enseignement

supérieur ont vu baisser les ressources financières apportées par les étudiants internationaux, si bien qu'ils ont besoin d'un financement public supplémentaire. Ensuite, la plupart des pays développés font face à une population vieillissante et à un besoin plus grand d'immigrants qualifiés, un besoin que la baisse du nombre d'étudiants internationaux ne contribue plus à résoudre.

Plusieurs pays lancent des programmes de bourses pour les étudiants étrangers les plus brillants et leur permettent de devenir résidents du pays après l'obtention de leur diplôme. Bien sûr, la mobilité entre les pays de l'OCDE continue et les universités occidentales d'élite restent très attractives pour les étudiants internationaux, malgré leurs droits d'inscription très élevés. Comme aujourd'hui, ces établissements très sélectifs limitent leurs activités transnationales à l'accueil des étudiants et des universitaires les plus brillants.

La mobilité des programmes et des institutions continue d'impliquer beaucoup d'établissements des pays développés, mais essentiellement les universités et les compagnies privées qui se sont implantées de longue date à l'étranger, notamment avec des campus physiques délocalisés. Mais les établissements et les programmes des anciens pays émergents sont eux aussi très actifs, et l'on prédit qu'ils domineront bientôt le marché de l'enseignement supérieur transnational sous la forme de la mobilité des programmes et des établissements. Le plus souvent, ces programmes utilisent presque exclusivement du personnel enseignant local.

En conclusion, l'enseignement supérieur transnational a connu une forte croissance dans la dernière décennie et s'est diversifié par rapport à la forme traditionnelle de la mobilité étudiante. Tout laisse à penser que cette croissance va continuer dans les deux prochaines décennies, sauf arrêt brutal de la mondialisation suite à une crise politique majeure.

Comme le suggèrent les scénarios proposés, cette continuation peut prendre plusieurs formes. Le premier scénario d'internationalisation dans la diversité reste le plus probable, en fait celui auquel on a assisté durant la dernière décennie.

Cependant, les débats en cours dans nombre de pays d'Europe continentale sur le financement de l'enseignement supérieur et, dans certains pays, sur l'autonomie des établissements, indiquent la possibilité d'un glissement vers le deuxième scénario. Ses signes sont déjà visibles en Angleterre, en Australie, en Nouvelle-Zélande et dans certaines parties d'Asie. Ce scénario apparaît déjà, dans une certaine mesure, avec l'environnement concurrentiel des écoles de commerce et de gestion, avec leurs classements internationaux, leurs labels de qualité et leurs annonces publicitaires dans des magazines au tirage international.

Enfin, certains signes montrent que le troisième scénario possède une certaine plausibilité : l'accroissement du nombre d'établissements d'enseignement supérieur indiens présents en Afrique, même s'il faudra une nette évolution des mentalités en Inde pour que les établisse-

ments d'enseignement supérieur nationaux s'ouvrent à l'enseignement transnational. Mais, plus encore qu'en Inde, c'est à Singapour et en Malaisie que l'on peut entrevoir le développement d'un tel scénario,

d'autant que l'immigration dans les pays développés y fait naître de nouvelles niches de marché pour les étudiants issus des *diasporas* (par exemple, hispanophones ou chinoises).

---

## FUTURIBLES INTERNATIONAL

### *Table ronde*

**Jeudi 20 septembre 2007, de 17h30 à 19h30** — « L'avenir des marchés de matières premières », avec **Philippe Chalmin**, professeur associé à l'université Paris-Dauphine, auteur du rapport *CyclOpe* 2007.

*Les membres de Futuribles International ayant acquitté leur cotisation sont invités aux tables rondes. Des frais de participation de 50 euros sont demandés aux personnes non membres.*

*Vous pouvez recevoir les invitations aux tables rondes par courrier électronique, en nous communiquant vos nom et adresse électronique, le plus lisiblement possible, à l'adresse ci-dessous.*

---

Inscriptions et renseignements : Annie Palmantier • Futuribles International  
47, rue de Babylone • 75007 Paris • Tél. 33 (0)1 53 63 37 74 • Fax 33 (0)1 42 22 65 54  
E-mail : [forum@futuribles.com](mailto:forum@futuribles.com) • Site Internet : [www.futuribles.com](http://www.futuribles.com)

# Horizons stratégiques

N° 5 – juillet 2007

## DOSSIER

### La discrimination saisie sur le vif : le testing

#### ANALYSE

– *Au service de la connaissance et du droit : le testing*  
(Gwénaële Calvès)

#### PERSPECTIVE INTERNATIONALE

– *Situation Testing for Employment Discrimination  
in the United States of America* (Marc Bendick)  
– *Les tribulations du testing en Belgique* (Véronique van der Plancke)

#### POINTS DE VUE

– *Test de discrimination et preuve pénale* (Frédéric Burnier  
et Brigitte Pesquié)  
– *PSA Peugeot Citroën face au testing* (Daniel Bouchard)

#### DÉBAT

– « *Le testing scientifique, problèmes de méthode* » avec Éric Cédiey, Caroline Desprès et Yannick L'Horty

## VARIA

- *La révision du budget de l'Union européenne : pour une analyse politique globale* (Yves Bertoncini)
- *Social Protection: Is there a Growing Intergenerational Inequity?* (Reinhold Sackmann)
- *Vers une gestion interministérielle des sorties de conflits ?* (Niagalé Bagayoko et Christophe Cazelles)

## CHRONIQUES

- *Présentation d'un homologue étranger* (Aude Rousselot)
- *Actualité des homologues étrangers* (Aude Rousselot)
- *Échos (Colloques et Comptes rendus de lecture ; Analyses critiques)*
- *Actualités du Centre d'analyse stratégique*
- *Résumés – Summaries – Resúmenes – Zusammenfassungen*
- *Notices bibliographiques*



[www.strategie.gouv.fr/revue/](http://www.strategie.gouv.fr/revue/)

# Les droits de l'homme selon Bobbio : une utopie en devenir

BERNARD CAZES <sup>1</sup>

*Les réflexions ici présentées dans la rubrique Futurs d'antan par Bernard Cazes, sont tirées d'un ouvrage du professeur Norberto Bobbio (1909-2004), important philosophe politique italien, paru récemment aux éditions du Seuil sous le titre Le Futur de la démocratie <sup>2</sup>. Il y analyse la progression et le développement des droits de l'homme dans les sociétés modernes, une tendance lourde qui pourrait se traduire par la multiplication de droits nouveaux dans tous les domaines. Mais si cela constitue sans nul doute, selon Bobbio, un progrès majeur pour l'humanité, quelques bémols pourraient la contrarier, comme la relativité ou le caractère contradictoire de certains droits, ou encore le fait que « la protection internationale des droits de l'homme n'est peut-être pas indispensable là où elle serait possible, et beaucoup moins possible là où elle serait nécessaire ».*

S.D.

Dans une phrase qu'a citée Raymond Boudon dans son dernier livre, *Renouveler la démocratie* <sup>3</sup>, Durkheim avait écrit (dans *La Division du travail social*) que « l'individualisme ou la libre pensée ne datent ni de nos jours ni de 1789, ni de la Réforme ni de la scolastique, ni du polythéisme gréco-romain ou des théocraties orientales. C'est un phénomène qui ne commence nulle part mais qui se développe sans s'arrêter tout au long de l'histoire. »

---

1. Membre du comité de rédaction de *Futuribles*.

2. BOBBIO Norberto. *Le Futur de la démocratie*. Paris : Le Seuil, 2007.

3. Paris : Odile Jacob, 2006.

On est tenté de formuler une remarque analogue à propos des droits de l'homme. Certes, le point de départ est un peu plus nettement circonscrit. Lorsque Norberto Bobbio cherche à reconstituer la genèse des droits de l'homme, il évoque de manière assez vague tantôt (p. 48) « l'idée stoïcienne de la société universelle des hommes rationnels où le sage n'est pas citoyen de telle ou telle patrie mais citoyen du monde », tantôt (p. 81) « le grand tournant qui intervient en Occident avec la conception chrétienne de la vie selon laquelle tous les hommes sont frères puisque fils de Dieu ».



Norberto Bobbio

### **De l'état de nature au développement de droits de l'homme**

Mais il se hâte d'ajouter, en pensant peut-être à Caïn et Abel ou à Romulus et Remus, que « la fraternité n'a pas en soi une valeur morale, et il désigne comme véritable point de départ les philosophes du droit naturel, et plus précisément John Locke, l'auteur du *Second Traité sur le gouvernement civil* (1690), qui déclarait que « l'état dans lequel tous les hommes sont naturellement, c'est un état de parfaite liberté, un état dans lequel, sans demander de permission à personne, et sans dépendre de la volonté d'aucun autre homme, [ils] peuvent faire ce qu'il leur plaît, et disposer de ce qu'ils possèdent et de leurs personnes, comme ils le jugent à propos » (p. 81). Dans cet état de nature, poursuit Bobbio, les hommes sont libres et égaux, et la société est une création artificielle qui n'a pas d'autre but que de permettre le plus large exercice de la liberté et de l'égalité naturelles » (p. 48).

Il y a là, estime l'auteur, une véritable « révolution copernicienne » (p. 79), par laquelle l'individu est désormais reconnu comme « sujet de droits ». Le développement des droits de l'homme, jalonné par des dates telles que la Déclaration des droits de l'État de Virginie (juin 1776) et la Déclaration française des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789<sup>4</sup>, s'est effectué en trois phases. Dans un premier temps ont été affirmés les droits de liberté, qui tendent à limiter les pouvoirs de l'État et à réserver à l'individu ou aux groupes particuliers une sphère de liberté par rapport à l'État. Dans un deuxième temps ont été prônés les droits politiques qui, concevant la liberté non seulement en termes négatifs, comme non-empêchement, mais aussi en termes positifs, comme autonomie, ont eu pour conséquence la participation toujours plus large des membres d'une collectivité au pou-

---

4. Cf. la présentation très fouillée qu'en donne Stéphane Rials dans *La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. Paris : Hachette (coll. Pluriel), 1988.

voir politique (ou liberté dans l'État). Enfin ont été proclamés les droits sociaux (que l'on pourrait appeler les libertés à travers ou au moyen de l'État) (p. 53).

Dans cette lente progression à travers les siècles, Bobbio estime qu'un sommet a été atteint avec la Déclaration universelle des droits de l'homme, approuvée le 10 décembre 1948, lors de l'Assemblée générale des Nations unies, par les 48 États membres de l'époque <sup>5</sup>. « Ce n'est qu'à partir de la Déclaration universelle, ajoute-t-il, que nous pouvons avoir la certitude historique que l'humanité, toute l'humanité, partage certaines valeurs communes et que nous pouvons enfin croire à l'universalité des valeurs, dans le seul sens historiquement légitime d'une telle croyance, c'est-à-dire celui où universel signifie non pas donné objectivement, mais accueilli subjectivement par l'univers des hommes » (p. 47). Il ajoute que ce texte marque en même temps un point d'arrêt, car « il vise les droits de l'homme historiques tels que se les représentaient les rédacteurs de la Déclaration au sortir de la tragédie de la Seconde Guerre mondiale » (p. 54).



Représentation de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen de 1789

Depuis 1948, bien d'autres documents sont venus s'ajouter à cette Déclaration, tels que la Convention sur les droits politiques de la femme (1952), la Déclaration des droits de l'enfant (1959) et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965), la Déclaration des droits du handicapé mental (1971). L'estampille onusienne est même venue s'appliquer, non seulement comme par le passé à des droits reconnus à tout individu, mais également à des droits attachés à des collectivités. C'est le cas de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples colonisés (1960) où il est

5. Bobbio ne précise pas si l'augmentation considérable du nombre des États membres de l'Organisation des Nations unies a eu un impact sur la validité des résultats.

affirmé que « la sujétion des peuples à une domination étrangère » est contraire aux droits de l'homme. Sur le même registre, le Pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels, et le Pacte sur les droits civiques et politiques, tous deux adoptés par l'Assemblée générale en décembre 1966, énoncent que « Tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes »<sup>6</sup> et qu'en vertu de ce droit, « ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel ». Bien plus, il est affirmé dans le même article que « les États sont tenus de faciliter la réalisation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » (p. 58).

## **De nouveaux droits à l'infini ?**

La dynamique qui pousse sans cesse à la création de nouveaux droits est loin d'avoir pris fin. « Même sans excès d'imagination, il est loisible de prévoir que le développement de la technique, les transformations économiques et sociales, l'élargissement des connaissances et l'intensification des moyens de communication pourront produire des changements tels, dans l'ordre de la vie humaine et des rapports sociaux, qu'ils favoriseront l'émergence de nouveaux besoins et donc de nouvelles exigences de libertés et de pouvoirs.

Pour ne donner que quelques exemples : « l'intensité et la quantité croissante d'informations auxquelles l'homme d'aujourd'hui est soumis<sup>7</sup> font naître un besoin de plus en plus fort de ne pas être trompé, excité, troublé par une propagande envahissante et déformante ; face au droit d'exprimer ses opinions se profile le droit à la véracité des informations. Et dans un autre champ, celui du droit à la participation au pouvoir : dans la mesure où le pouvoir économique devient de plus en plus déterminant dans les décisions politiques et pour les choix qui conditionnent la vie de chaque homme, l'exigence se fait sentir d'une participation au pouvoir économique qui vienne compléter le droit reconnu partout, sinon toujours appliqué, de participation au pouvoir politique. Le champ des droits sociaux, enfin, est en perpétuelle évolution : puisque la demande de protection sociale est née avec la révolution industrielle, il est probable qu'avec le rapide développement technique et économique se feront jour de nouvelles demandes que nous ne sommes même pas en mesure de prévoir aujourd'hui » (pp. 54-55).

Quelques dizaines de pages plus loin, l'auteur va revenir sur ce thème à deux reprises : « Au-delà de notre époque, il est déjà possible d'entrevoir

---

6. Le professeur Bobbio aurait pu rappeler à ce propos les mises en garde que le secrétaire d'État américain Robert Lansing adressa (en vain) au président Wilson : « L'expression est explosive. Elle va lever des espoirs qui ne pourront jamais se réaliser. Elle aura pour prix, je le crains, des milliers de morts. Quel désastre qu'on ait jamais prononcé ce mot ! »

7. Un phénomène qui avait déjà commencé à se manifester dans les années 1890, comme le montrera un prochain Futur d'antan consacré à Max Nordau (NDLR).

l'extension de la sphère du droit à la vie des générations futures dont la survie est menacée par le développement d'armes toujours plus destructrices, et à des sujets nouveaux comme les animaux, que la morale commune a toujours considérés comme des objets ou, au maximum, comme des sujets passifs, sans droits » (p. 86). « Dernier de la série et déjà objet de débats et d'empoignades entre visions opposées de la nature humaine, le droit à l'intégrité du patrimoine génétique, qui va bien au-delà du droit à l'intégrité physique déjà affirmé aux articles 2 et 3 de la Convention européenne des droits de l'homme »<sup>8</sup> (p. 100).

### **Des droits synonymes de progrès, mais sous réserves...**

Le professeur Bobbio n'a pas hésité à écrire que « le débat actuel sur les droits de l'homme, toujours plus ample, toujours plus intense [...] peut être interprété comme un signe prémonitoire du progrès de l'humanité » (p. 74), « un signe des temps servant à jeter un regard téméraire, indiscret, incertain mais plein de confiance, vers l'avenir » (p. 90). Mais en même temps, il nous aide à raison garder, en nous rappelant l'énorme distance qui sépare encore l'idéal de la réalité. Ses mises en garde peuvent se résumer en quatre points :

1) « Nous appelons « États de droit » les États où fonctionne régulièrement un système de garantie des droits de l'homme : dans le monde, il existe des États de droit et des États de non-droit. Il ne fait pas de doute que les citoyens qui auraient le plus besoin de la protection internationale sont les citoyens des États de non-droit. Mais ceux-ci sont précisément les moins enclins à accepter les transformations de la communauté internationale qui devraient ouvrir la voie à l'institution et au bon fonctionnement d'une protection juridique complète des droits de l'homme. Pour le dire crûment, nous nous trouvons aujourd'hui dans une phase où la protection internationale des droits de l'homme n'est peut-être pas indispensable là où elle serait possible, et beaucoup moins possible là où elle serait nécessaire » (p. 64)<sup>9</sup>.

2) Les droits de l'homme sont, dans leur immense majorité, des droits relatifs, c'est-à-dire que « leur exercice rencontre à un moment donné une limite infranchissable dans l'exercice d'un droit tout aussi fondamental mais concurrent. On ne peut instituer un droit en faveur d'une catégorie de personnes sans supprimer un droit à d'autres catégories de personnes. Le droit à ne pas être torturé implique la suppression du droit à torturer. [...] Dans la Convention européenne des droits de l'homme, ces deux droits sont explicitement exclus de la suspension qui frappe les autres droits en cas de guerre ou autre danger public<sup>10</sup>. [...] Dans la plupart des situations

8. Cf. SALOMON Jean-Jacques. *Une Civilisation à hauts risques*. Paris : éd. Charles Léopold Mayer, 2007, p. 153.

9. On remarquera que le professeur Bobbio s'abstient soigneusement de citer des exemples...

10. L'article 15 stipule en effet : « En cas de guerre ou en cas d'autre danger public menaçant la vie de la nation, toute Haute Partie contractante peut prendre des mesures dérogeant aux obligations prévues par la présente Convention. »

où un droit de l'homme est en question, il arrive au contraire que deux droits aussi fondamentaux l'un que l'autre s'affrontent, et qu'on ne puisse protéger l'un de façon inconditionnelle sans rendre l'autre inopérant. Il suffit de penser, par exemple, au droit à la liberté d'expression d'un côté, et de l'autre, au droit à ne pas être trompé, excité, scandalisé, injurié, diffamé, vilipendé » (pp. 64-65)<sup>11</sup>.

3) En troisième lieu, « les droits de l'homme constituent une catégorie hétérogène qui contient des droits incompatibles entre eux [...]. Il est loisible de fantasmer sur une société à la fois libre et juste dans laquelle s'exerceraient globalement et simultanément les libertés et les droits sociaux ; mais les sociétés réelles que nous avons devant les yeux, dans la mesure où elles sont libres, sont moins justes, et dans la mesure où elles sont plus justes, elles sont moins libres. [...] La société dans laquelle nous vivons, qui se caractérise par une organisation visant à toujours plus d'efficacité, est une société où nous acquérons chaque jour une parcelle de pouvoir en échange d'une tranche de liberté. Cette distinction entre deux types de droits humains<sup>12</sup>, dont l'exercice complet et simultané est impossible, est d'ailleurs consacrée par l'existence, sur le plan théorique, de deux conceptions différentes des droits de l'homme, la conception libérale et la conception socialiste » (p. 67).

4) Enfin, l'auteur n'a pas pu passer sous silence l'existence d'un clivage qui apparaît en matière de droits de l'homme : dans la liste des droits relevant de la tradition du christianisme social, c'est « le droit à la vie [qui] apparaît comme le premier des droits protégés. [...] D'un côté, [dans les chartes américaines et françaises], c'est la protection de la liberté dans ses différentes manifestations qui prime. De l'autre côté, vient d'abord la protection du droit à la vie, dès que la vie commence — contre l'avortement donc — jusqu'au moment où la vie se termine, c'est-à-dire contre l'euthanasie » (p. 98). Étant italien et de gauche, il n'en a eu que plus de mérite de déclarer, une page plus loin, qu'« il ne semble pas douteux que les différentes traditions soient en train de se rapprocher ». Peut-être exprimait-il là le même optimisme sans illusions que celui qui l'a amené à écrire qu'il « est encore trop tôt pour transformer une espérance en une prévision », et à conclure : « L'histoire nous conduira-t-elle au règne des droits de l'homme ou à celui de Big Brother ? Cela dépendra seulement de notre engagement. »

---

11. Ce texte a été publié en 1990 ; l'auteur n'a donc pas pu se référer à la célèbre affaire des caricatures de Mahomet.

12. On retrouve ici la distinction devenue classique entre droits-libertés et droits-créances.

# Union européenne : disparités de développement

JEAN-FRANÇOIS DREVET <sup>1</sup>

*La tribune européenne de Jean-François Drevet porte ce mois-ci sur la politique de cohésion de l'Union européenne. À l'occasion de la sortie du quatrième rapport de cohésion de la Commission, en juillet 2007, Jean-François Drevet fait le point sur les disparités de développement au sein de l'Union et sur l'intérêt de cette politique de cohésion (notamment des fonds structurels), non seulement pour le développement des régions défavorisées de l'Union (en particulier chez les derniers entrants), mais aussi pour l'économie des États membres qui la financent.*

S.D.

**D**epuis l'entrée en vigueur du traité de Maastricht (1993), la Commission européenne publie tous les trois ans un « rapport de cohésion <sup>2</sup> », qui donne des informations détaillées sur l'évolution des écarts dans l'Union européenne (UE), concernant les produits intérieurs bruts par habitant (PIB/hab.), les taux de chômage et d'autres indicateurs

de développement, ainsi qu'une évaluation des politiques régionales des États membres et de l'Union <sup>3</sup>.

Avec un budget annuel d'un peu moins de 44 milliards d'euros 2004 sur la période 2007-2013 (0,37 % du PIB communautaire), la politique communautaire de cohésion vient immédiatement après l'agriculture.

---

1. Ancien fonctionnaire à la Commission européenne. Les propos exprimés ici n'engagent que leur auteur.

2. Article 159 : « la Commission présente un rapport au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social et au Comité des régions, tous les trois ans, sur les progrès accomplis dans la réalisation de la cohésion économique et sociale, et sur la façon dont les divers moyens prévus au présent article y ont contribué. Ce rapport est, le cas échéant, assorti des propositions appropriées. »

3. La quatrième édition de ce rapport est disponible en français depuis juillet 2007.

Elle intervient en priorité dans les zones défavorisées de l'UE en cofinçant des programmes de développement régional afin de contribuer à leur rattrapage économique ou à leur reconversion.

Depuis la fin des années 1980, cette politique est devenue l'instrument principal d'intégration des nouveaux États membres : d'abord avec la Grèce, l'Espagne et le Portugal, puis depuis 2004 avec les nouveaux adhérents de l'Europe centrale, Chypre et Malte.

Les programmes de développement réalisés au cours des périodes 1989-1993, 1994-1999 et 2000-2006 ont apporté aux pays méditerranéens un soutien substantiel aux investissements publics et privés. En visitant ces pays, on peut y constater la modernisation des infrastructures de transport et de protection de l'environnement. L'UE a aussi financé des mesures d'élévation des qualifications et de stimulation de la création d'emplois, qui ont nettement amélioré l'environnement économique des entreprises.

Dans la plupart des cas, l'action communautaire a convergé avec des politiques macroéconomiques qui ont favorisé l'emploi et la croissance.

Bénéficiant des aides nécessaires à leur modernisation, les pays méditerranéens n'ont pas eu besoin de recourir au *dumping* fiscal ou à d'autres formes de distorsion de concurrence pour développer leurs économies. Les délocalisations redoutées au détriment de l'Europe du Nord-Ouest ne se sont pas produites.

Bien que les deux indicateurs ne soient pas comparables, ils témoignent de l'importance du mouvement de rattrapage, particulièrement spectaculaire dans le cas de l'Irlande (mais pour 3,5 millions d'habitants seulement), significatif en Espagne et en Grèce, le Portugal ayant récemment connu un sévère ralentissement de sa croissance. Dans cette progression, pour la période 2000-2006, l'effet « fonds structurels » correspondrait à un supplément de croissance de plus de 2,8 % en Grèce, de 1 % en Espagne et de 2 % au Portugal.

Au lieu d'être un chèque sans destination précise (ce que serait une aide à la balance des paiements) ou d'être orienté vers la consommation (comme une grande partie des transferts opérés dans le cadre de l'unification allemande), la politique de cohésion oriente la dépense vers l'investissement. Elle est aussi contrôlable : les marchés de travaux font l'objet d'appels d'offres ouverts et leur réalisation peut être vérifiée par tous <sup>4</sup>. En conséquence, elle offre aux pays payeurs un taux de retour relativement important : leurs exportations sont stimulées par les achats de biens d'équipement induits par l'accélération des programmes de modernisation dans les pays bénéficiaires. On estime qu'environ le tiers des do-

PIB/hab., 1990 et 2005		
	1990 (EUR-12 = 100)	2005 (zone euro = 100)
Grèce	53	79
Espagne	76	92
Irlande	67	131
Portugal	55	67
France	108	102

Source : Commission européenne.

4. LEONARDI Robert. *Cohesion Policy in the European Union: The Building of Europe*. Londres : Palgrave Macmillan, 2005, 215 p.

tations structurelles revient ainsi dans les pays qui les ont financées, en partie sous forme d'accroissement des recettes fiscales et des contributions sociales générées par l'expansion des échanges.

Depuis 2004, la politique de cohésion fait face aux problèmes plus aigus de l'Europe centrale, où les PIB/hab. sont beaucoup plus bas que ceux des pays méditerranéens au moment de leur adhésion (environ 50 % au lieu de 70 %), les taux de chômage élevés, de nombreux secteurs en crise et les territoires très dégradés par plusieurs décennies d'atteintes à l'environnement.

Les nouveaux États membres ont des besoins très importants : amélioration des qualifications, modernisation des infrastructures, protection de l'environnement. Concernant ce dernier secteur, pour se conformer aux normes communautaires, il faudrait y consacrer près de 3 % du PIB sur une période de 20 ans. Si l'on ajoute aux investissements le coût des dépenses courantes, on arrive à une charge annuelle de 4 % à 5 % du PIB, bien plus élevée que dans l'UE à 15 (1,02 %). Imposer cet énorme fardeau au secteur privé risque de lui faire perdre sa compétitivité et de décourager les investisseurs étrangers. Faute de capacité de financement du secteur public, une grande partie des travaux nécessaires doit être prise en charge par les fonds européens.

On peut avoir des objections de principe à la construction de nouvelles autoroutes, mais l'Europe cen-

trale en a trop peu : en 2003, 2 112 km à comparer avec 45 264 km dans l'UE à 15. L'insécurité routière est en forte croissance : plus de 200 morts sur la route par million d'habitants (le double de la moyenne UE-15) pour la Lettonie, qui détient le record d'Europe, suivie des autres pays baltes et de la Roumanie. La croissance du taux de motorisation <sup>5</sup> (5,4 % par an depuis 1995 en Pologne) ne laisse pas beaucoup de choix. Avec seulement 405 km d'autoroutes (la petite Slovaquie en a davantage, 477 km), la Pologne doit s'équiper. Après l'échec des concessions, il n'y a pas d'alternative à une forte implication du secteur public et à la participation des fonds structurels.

Avoir des besoins très importants et un accès aux fonds communautaires <sup>6</sup> ne suffit pas. Les pays d'Europe centrale, qui ont eu bien de la peine à gérer leurs programmes intérimaires 2004-2006 <sup>7</sup>, s'engagent maintenant dans la nouvelle période de programmation 2007-2013, avec des handicaps toujours importants en matière de capacité administrative : coordination interministérielle insuffisante, manque d'expérience en gestion de projets, fuite des cerveaux vers le secteur privé.

Le succès de l'effort de cohésion en Europe centrale dépend aussi de l'adéquation des politiques globales. Comme les pays méditerranéens à la fin des années 1990, les nouveaux membres préparent leur intégration dans l'union monétaire, ce qui implique une forte réduction de leurs déficits budgétaires <sup>8</sup>, avec un risque

5. En 2003, 314 automobiles pour 1 000 habitants en Pologne, 149 en Roumanie (500 dans l'UE-15).

6. La Commission indique aux États membres, en début de période, à quels montants ils peuvent prétendre.

7. La Bulgarie et la Roumanie ayant adhéré au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

8. 10 % du PIB en Hongrie en 2006.

de diminution de leur capacité à cofinancer les programmes communautaires. Une remise en ordre des finances publiques qui ne porte pas atteinte aux investissements s'impose pour consommer les dotations prévues, et donner toute son efficacité à la politique de cohésion en matière de croissance et de création d'emplois durables.

Après avoir connu une forte augmentation de ses dotations jusqu'en 1999<sup>9</sup>, la politique structurelle a été victime des empoignades budgétaires de la fin de 2005. Pour la période 2007-2013, en monnaie constante, sa dotation par habitant et par an dans les régions prioritaires a été réduite de 25 % par rapport à la moyenne 2000-2006.

Car la politique de cohésion a toujours suscité des critiques : à celles des économistes libéraux, convaincus depuis toujours qu'il est contre-productif d'aider les régions en difficulté, notamment en « faisant couler à flots le béton et le bitume<sup>10</sup> », s'ajoutent les objections des États membres contributeurs nets, qui souhaitent qu'elle leur coûte le moins cher possible<sup>11</sup>, bien qu'ils enregistrent de confortables excédents commerciaux depuis l'ouverture des nouveaux marchés d'Europe centrale à leurs entreprises.

Jusqu'à présent, son succès en Europe du Sud a permis à la politique de cohésion de surmonter les objections plus ou moins sincères de ses détracteurs. Il en irait différemment si l'évolution de l'Europe centrale ne lui permettait pas d'obtenir des résultats convaincants, soit en n'utilisant qu'une partie de ses dotations (problème de la capacité d'absorption lié aux défaillances de l'organisation administrative), soit en ne produisant pas les effets macroéconomiques escomptés (si le supplément de croissance attendu ne se concrétise pas).

Cependant, hors d'Europe, l'évolution de la politique européenne de cohésion suscite un intérêt croissant.

Aux États-Unis<sup>12</sup>, la mobilité élevée de la population facilite la réduction des disparités régionales : les chômeurs quittent massivement les zones en crise pour aller s'établir dans les régions en croissance de l'Ouest et du Sud parce qu'ils y retrouvent le même environnement linguistique, social et culturel. Rien de tel en Europe, où les migrations, pour autant qu'elles soient souhaitées, restent entravées par des barrières linguistiques et les incompatibilités entre les systèmes de protection sociale. Mais les deux territoires sont en compétition pour attirer les entreprises et les emplois<sup>13</sup>.

---

9. Entre 1987 et 1999, la part des fonds structurels est passée de 0,27 % à 0,42 % du PIB communautaire.

10. Suivant l'article de Charles Wyplosz, « Le gâchis du budget européen », dans *Le Monde* du 29 juillet 2003. Son argumentaire est basé sur le rapport à la Commission du professeur André Sapir, *Un programme pour une Europe en croissance* (Bruxelles, juillet 2003). Il a été réfuté par Michel Barnier, alors commissaire chargé de la politique régionale à Bruxelles dans *Le Monde* du 7 août 2003.

11. Comme en témoigne un mémorandum néerlandais de 2003, préconisant la « renationalisation » d'une grande partie de la politique de cohésion.

12. Voir FALUDI Andreas. *Territorial Cohesion and the European Model of Society*. Cambridge (Mass.) : Lincoln Institute of Land Policy, 2007, 227 p.

13. En 2004, la moyenne américaine de PIB/hab. en parités de pouvoir d'achat était à 60 % au-dessus de celle de l'UE à 27. Tous les États américains ont un PIB/hab. supérieur à la moyenne communautaire, l'écart entre le plus riche et le plus pauvre étant de 1 à 2,5 (de 1 à 8 dans l'UE-27).

Il est donc essentiel que l'Europe ne soit pas en position de faiblesse. À défaut de pouvoir atteindre un niveau de mobilité de la main-d'œuvre de type américain, elle doit avoir les moyens de qualifier ses territoires. À la nécessité d'une politique d'intégration qui réduise les fractures économiques héritées du passé, s'ajoute l'objectif de maintien de la diversité des nations et des cultures, qui ne peut se réaliser qu'en offrant partout des conditions d'existence acceptables.

Contrairement aux États-Unis, qui peuvent faire l'économie d'une politique de réduction des disparités régionales, cet objectif figure dans les Constitutions de plusieurs États membres, comme en France, où il est prévu des mécanismes de péréquation<sup>14</sup> et en Allemagne, où la Loi fondamentale mentionne la création de conditions de vie équivalentes dans tout le pays<sup>15</sup>. Au niveau européen, conformément au traité<sup>16</sup>, il justifie la mise en place d'une politique, qui doit être efficace par la valorisation du potentiel endogène des régions, de préférence à des mécanismes de redistribution de type keynésien.

Par ailleurs, la politique européenne de cohésion apparaît comme un exemple pour les grands pays en mutation, où les gouvernements redoutent les effets déstabilisants du creusement des inégalités régionales. En Chine<sup>17</sup>, elle a été jugée :

- relativement bon marché (0,4 % du PIB, c'est beaucoup moins cher que les erreurs du système de planification) ;
- plutôt efficace (grâce à l'étroite liaison entre planification et budgétisation<sup>18</sup> de l'investissement et aux critères de conditionnalité) ;
- politiquement équilibrée (elle n'intervient pas seulement dans les régions les plus pauvres, mais aussi dans les zones défavorisées des régions riches, ce qui incite ces dernières à la financer).

Pour approfondir l'échange d'expériences, un protocole d'accord a été signé en mai 2006 entre les autorités chinoises et la Commission européenne. Un accord similaire est en cours de négociation avec la Russie, et les contacts se développent avec l'Inde, l'Afrique du Sud et le Brésil.

14. La révision constitutionnelle du 28 mars 2003 consacre la péréquation comme une exigence constitutionnelle : « la loi prévoit des dispositifs de péréquation destinés à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales » (5<sup>e</sup> alinéa de l'article 72-2 de la Constitution).

15. Cet objectif est repris d'une manière plus explicite dans la loi fédérale de 1965 concernant l'aménagement du territoire, dont l'article 2 stipule que « dans les régions où les conditions de vie sont significativement en retard sur la moyenne fédérale, ou dans lesquelles de tels retards peuvent être anticipés, les conditions économiques et sociales générales et les équipements culturels doivent être améliorés ».

16. Article 158 du traité CE : « [...] la Communauté vise à réduire l'écart entre les niveaux de développement des diverses régions et le retard des régions ou îles les moins favorisées, y compris les zones rurales ».

17. Où le PIB/hab. aux parités de pouvoir d'achat est à 20 % de la moyenne UE-27 (Inde 12,5 %). Dans les deux pays, les écarts entre les régions les plus riches et les plus pauvres sont du même ordre que dans l'UE-27 (de 1 à 7).

18. « Pas de planification sans budgétisation, pas de budgétisation sans planification ».

Devenez membre de l'association

# *futuribles*

INTERNATIONAL

Association créée en 1960, *Futuribles International* mène des activités de veille et de prospective comme aide à la décision et à la construction de futurs choisis. Ses objectifs sont de :

☛ **DÉCRYPTER LA DYNAMIQUE À MOYEN ET LONG TERME DU MONDE CONTEMPORAIN**

Contribuer à une meilleure compréhension de la dynamique du monde contemporain à moyen et à long terme, notamment grâce à un système de veille mutualisée sur l'évolution de l'environnement stratégique des entreprises et des organisations : le système Vigie. Il permet d'être en permanence informé des tendances lourdes (de leur confirmation et / ou inflexion) et émergentes (« signaux faibles ») de cet environnement stratégique.

☛ **EXPLORER LE SPECTRE DES FUTURS POSSIBLES**

Explorer ce qui peut advenir, les futurs possibles (futur-ibles), en tenant compte des grands facteurs de permanence et de discontinuité, pour mettre en évidence les véritables défis du futur.

☛ **EXAMINER, FACE AUX GRANDS DÉFIS, QUELLES POLITIQUES ET STRATÉGIES POURRAIENT ÊTRE ADOPTÉES**

☛ **PROMOUVOIR LA VEILLE ET LA PROSPECTIVE COMME INSTRUMENTS D'AIDE À LA DÉCISION ET À LA STRATÉGIE**

---

**Pour plus d'informations :**

- ☛ consulter le site Internet [www.futuribles.com/membres.html](http://www.futuribles.com/membres.html)
- ☛ ou contacter Corinne Roëls à *Futuribles International*, 47 rue de Babylone, F-75007 Paris - Tél. + 33 (0)1 53 63 37 71 Fax + 33 (0)1 42 22 65 54 - E-mail [croels@futuribles.com](mailto:croels@futuribles.com)

## IDÉES & FAITS PORTEURS D'AVENIR

### Déficit de travail décent en Asie

La 14<sup>e</sup> réunion régionale asienne de l'OIT<sup>1</sup> s'est tenue à Busan (Corée du Sud) du 29 août au 1<sup>er</sup> septembre 2006, sur le thème : « concrétiser le travail décent en Asie ». Que recouvre la notion de « travail décent » ? Selon l'OIT, « le travail décent résume les aspirations des êtres humains au travail. Il implique la possibilité d'accéder à un travail productif et justement rémunéré, la sécurité sur le lieu de travail et une protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'intégration sociale, la liberté d'exprimer ses revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent sa vie, l'égalité des chances et de traitement pour tous, des femmes et des hommes. »

Si la réunion de Busan a souligné le dynamisme économique de l'Asie, elle a surtout alerté sur « le déficit de travail décent » dans une région qui concentre 60 % de la main-d'œuvre mondiale. En 2005, le taux

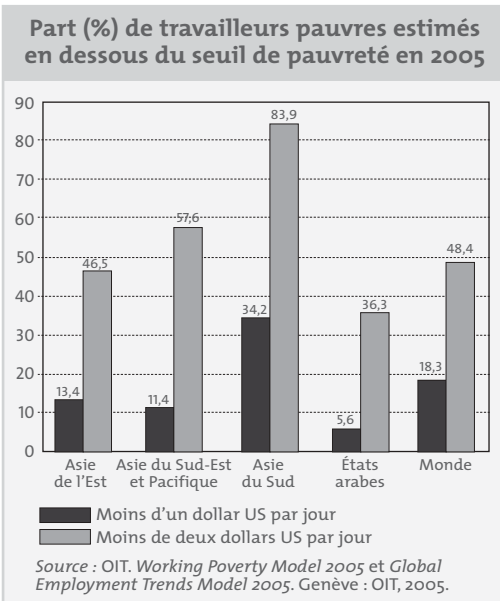
de croissance moyen de la région s'est élevé à 6,2 % mais le taux d'emploi n'a augmenté que de 1,4 %, soit une création de 24 millions d'emplois. Or, selon Juan Somavia, le directeur général du Bureau international du travail (BIT, secrétariat permanent de l'OIT), « l'Asie doit encore créer quelque 250 millions d'emplois d'ici 2015, rien que pour absorber la croissance de la main-d'œuvre ».

En matière de productivité du travail, les gains en Asie ont atteint 41 % (contre une moyenne de 14 % dans le reste du monde), mais le niveau des salaires, sauf pour les emplois les plus qualifiés, n'a en général pas suivi à la hausse. Certes, l'Asie a fait des progrès notables pour réduire le taux de pauvreté. Pourtant, en 2005, ils étaient encore 84 % des travailleurs en Asie du Sud, 58 % en Asie du Sud-Est, 47 % en Asie de l'Est et 36 % dans les États arabes, à gagner moins que ce qu'il serait nécessaire pour se hisser, eux et leur famille, au-delà du seuil de pauvreté (deux dollars US par jour et par personne).

Les conclusions adoptées par plus de 400 représentants des gouvernements, employeurs et travailleurs présents à la réunion, indiquent que les États membres de la région « s'engagent pour une décennie asienne du travail décent — d'ici à 2015 —, période pendant laquelle

---

1. La réunion régionale asienne rassemble tous les quatre ans les acteurs politiques, économiques et sociaux de 29 pays d'Asie et du Pacifique ainsi que de 11 États arabes, membres de l'Organisation internationale du travail (OIT).



des efforts soutenus et durables seront faits pour progressivement concrétiser le travail décent dans les différents pays du continent ». Mais au-delà du constat sur le « déficit de travail décent » — et ce constat a le mérite de tempérer la vision trop répandue d'une Asie triomphante, en rappelant le fort potentiel déstabilisateur de conditions sociales qui, en dépit de la croissance, restent marquées par une extrême précarité — et des déclarations de bonnes intentions, l'OIT a-t-elle les moyens de susciter des perspectives d'amélioration ?

« Le problème, écrivait J.K. Galbraith, c'est que le travail est une expérience radicalement différente selon les personnes<sup>2</sup>. » Dans le même

sens, l'OIT indique qu'il n'y a pas de « stratégie standard pour faire du travail décent une réalité en Asie. Les différents pays, du fait de leurs réalités nationales, de leurs cultures et de leurs niveaux de développement, emprunteront plusieurs voies pour s'efforcer de créer plus, et de meilleurs emplois. »

L'efficacité de l'OIT est en outre souvent mise en doute, du fait de ses capacités de contrainte très limitées, en particulier au regard de celles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Sa contribution à l'amélioration progressive des conditions de travail en Asie et dans le monde est pourtant incontestable. Les États les plus

réfractaires doivent tenir compte des normes qu'elle enracine progressivement. En février 2007, l'OIT a conclu un protocole avec le gouvernement de la Birmanie en vue d'établir un mécanisme devant permettre aux victimes du travail forcé d'obtenir réparation sans crainte de représailles. Certes, cela ne signifie pas que le travail forcé soit éradiqué, ni que les travailleurs birmans soient aujourd'hui en mesure de défendre leurs droits sans risquer d'être assassinés, mais cela témoigne également d'un coût devenu trop élevé pour les États sur le plan du crédit international, s'ils s'écartent d'objectifs dont la légitimité est devenue incontestable.

Yann Vinh

Sources : OIT. *Facts on Decent Work in Asia Fourteenth Asian Regional Meeting* ;

2. « "Travail" désigne à la fois l'obligation imposée aux uns et la source de prestige et de forte rémunération que désirent ardemment les autres, et dont ils jouissent. User du même mot pour les deux situations est déjà un signe évident d'escro-

querie ». In GALBRAITH John K. *Les Mensonges de l'économie*. Paris : Grasset, 2004, 90 p.

*Decent Work in Asia: Reporting on Results 2001-05*; et *Realizing Decent Work in Asia*. Genève : OIT, 2006, disponibles sur Internet, respectivement : [www.ilo.org/public/english/bureau/inf/download/factsheets/pdf/14asrm/decentwork\\_asia.pdf](http://www.ilo.org/public/english/bureau/inf/download/factsheets/pdf/14asrm/decentwork_asia.pdf); [www.ilo.org/public/english/standards/relm/rgmeet/14asrm/dgresultso1-05.pdf](http://www.ilo.org/public/english/standards/relm/rgmeet/14asrm/dgresultso1-05.pdf); et [www.ilo.org/public/english/standards/relm/rgmeet/14asrm/dgrealizing.pdf](http://www.ilo.org/public/english/standards/relm/rgmeet/14asrm/dgrealizing.pdf).

## Des batteries à virus pour alimenter l'électronique

L'équipe d'Angela Belcher du MIT (Massachusetts Institute of Technology) cherchait depuis 2000 un virus à transformer en conducteur électrique nanométrique. En 2006, l'équipe de recherche a relevé le défi grâce au virus bactériophage M13. Il a la forme d'un bâtonnet régulier et ses gènes ont été modifiés de sorte que son enveloppe attire et collecte des molécules de métaux électriquement conducteurs, en l'occurrence de l'or et du cobalt.

Les virus sont donc génétiquement modifiés, puis facilement clonés pour en fournir des millions de copies, trempés enfin dans la solution métallique où ils meurent. Devenus électro-négatifs grâce aux molécules de cobalt et d'or, ils s'organisent d'eux-mêmes en réseaux entre les films de polymère électriquement chargés entre lesquels ils ont été placés. Ils forment ainsi des nanofils conducteurs puisque leur surface est métallisée, l'ensemble constituant un film très fin et flexible, et la parfaite anode d'une batterie. Chaque virus, donc chaque fil, est de six nanomètres de diamètre et sa longueur de 880 nanomètres (les chercheurs précisant que le diamètre peut être augmenté).

Cette innovation est intéressante principalement pour deux raisons :

— La première réside dans la base nanométrique du matériau utilisé. Alors que les procédés classiques, et limités, pour fabriquer de tels éléments microscopiques consistaient à miniaturiser le plus possible des éléments plus gros, le procédé est ici inverse et permet de construire de nouveaux matériaux par la composition d'éléments « nano ». De fait, l'équipe du MIT espère accomplir un bond qualitatif en construisant des batteries de la taille d'un grain de riz.

— Le deuxième intérêt d'une telle innovation réside dans la très forte densité énergétique de tels matériaux composés de nanofils : l'énergie électrique par unité de masse ou de volume y est deux à trois fois supérieure à celle des autres matériaux. Ceci ouvre des perspectives larges en termes de portage et de stockage d'énergie.

Enfin, cette innovation vient manifester que la convergence entre nano et biotechnologies est en marche, porteuse de perspectives scientifiques et techniques importantes. Ainsi, les électrodes des batteries lithium-ion qui équipent les téléphones portables pourraient-elles être remplacées à moyen terme par ces films à virus génétiquement modifiés.

*Véronique Lamblin  
(brève issue du système Vigie)*

Sources : site Internet <http://web.mit.edu/newsoffice/2006/virus-battery.html> ; et BOMBOY Alice. « Des batteries à virus ». *Sciences et avenir*, avril 2007, p. 68.

## Le besoin d'Europe

On a célébré en 2007 l'anniversaire du traité de Rome (25 mars 1957) instituant une Communauté européenne et Euratom. Depuis, le projet

européen a changé de nature. Mais pour mieux en comprendre l'évolution, il faut partir du début.

À peine la guerre terminée, il est clair, dès 1947, que la guerre froide est ouverte entre le monde « occidental » et le monde « soviétique ». Les États-Unis proposent à tous les Européens une aide pour la reconstruction. Sur l'injonction de Moscou, les pays de l'Europe de l'Est refusent. À l'Ouest, on va s'engager dans une course à la réussite économique inspirée de la réussite américaine (grand marché, initiatives, mieux-être). À l'Est on prétend faire le bonheur des gens par d'autres méthodes. Et surtout, Staline cherche à bloquer l'influence « atlantique » de l'extérieur (la pression militaire), de l'intérieur (la mobilisation des partis « amis » au sein du Kominform dont la création en 1947 précède le lancement du plan Marshall et celui de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord).

Les Européens de l'Ouest eux-mêmes, au fur et à mesure qu'ils sortent des ruines de la guerre, notamment les Français, les Allemands, les Italiens, les pays du Benelux, décident de mener des actions économiques communes avec la création, en 1951, de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Les principaux signataires (Robert Schuman, Alcide de Gasperi, Konrad Adenauer) sont démocrates-chrétiens. Il y a communauté d'idéal : notamment la volonté de mettre fin à la « guerre civile » qui ravage l'Europe depuis des décennies et celle de fixer des objectifs économiques communs. Jean Monnet, l'inspirateur du traité, va plus loin et conçoit avec ses conseillers une véritable Constitution politique pour l'Europe de la CECA, susceptible d'accueillir d'autres projets. On a souvent dit que Staline était le véritable créa-

teur de l'Europe. Il y a du vrai dans ce constat. Sans la peur du stalinisme, il n'est pas sûr que ce qui existe d'Europe aujourd'hui existerait. Mais dès cette époque (1954), la France rejette un projet de Communauté européenne de défense (CED). Il est vrai que les Européens se sentent protégés par le bouclier américain.

Ce rejet a une conséquence majeure : avec la Défense, on touchait vraiment aux pouvoirs politiques. L'Europe serait devenue une sorte de fédération. Sans elle, elle perdait son pouvoir de décision stratégique comme on l'a vu ultérieurement, après l'intervention franco-anglaise en réaction à la nationalisation du canal de Suez. Américains et Russes ont signifié aux Européens qu'ils dépassaient leur périmètre d'action. Leur restait donc le « marché commun ». Cela a fini par se produire après la signature en 1957 du traité de Rome, instituant la Communauté économique européenne (CEE) et par ailleurs — on l'a oublié — Euratom qui était l'amorce inachevée d'une Europe de l'énergie. Le tout sera complété par l'Acte unique européen, supprimant progressivement les obstacles intérieurs aux échanges des objets, des personnes et des capitaux, et finalement par la création d'une monnaie unique, l'euro, à laquelle tous les pays membres de l'Union n'adhèrent pas. Il faut dire que de six au départ, les pays membres de l'Union sont passés à 27. Ils sont tous membres d'un marché commun, mais avec des variantes et des mentalités diverses.

Les pionniers du démarrage ont réussi à faire tomber les frontières matérielles. Ils ont mis en marche des politiques communes, par exemple dans l'agriculture (en 1950, l'Europe importait une large partie de sa nourriture, aujourd'hui elle est ex-

portatrice), dans certains domaines de la recherche ou de l'enseignement, et surtout une politique monétaire positive qui fait de l'euro la deuxième monnaie mondiale. Mais sont venus s'adjoindre d'autres partenaires, notamment la Grande-Bretagne, foncièrement hostile à l'idée d'une Europe qui pourrait ressembler à une fédération d'États, sans compter les pays anciennement communistes qui veulent avant tout faire croître leur économie.

Quant à la pression soviétique, elle est oubliée avec la chute du mur de Berlin, symbole de la coupure des deux Europe, et l'implosion du soviétisme. Les Européens en ont conclu, sans doute un peu vite, qu'ils n'auraient plus désormais à faire face à des risques majeurs en matière de défense. Ils pêchent, ce faisant, par excès d'optimisme ou d'inconscience. L'Europe, si elle ne se présente pas comme un ensemble vis-à-vis des « grands » d'aujourd'hui et de demain, si elle n'a pas d'approche commune en matière de politique étrangère, risque d'être assez peu écoutée dans les instances internationales, surtout si chacun de ses membres cherche à jouer sa propre partition.

Derrière ces mots, il y a les défis majeurs de demain : les exigences écologiques, les risques énergétiques, les formidables mouvements de population qui sont déjà amorcés (l'âge moyen en Afrique est de 19 ans), la prolifération du nucléaire, l'attitude à tenir face à l'islamisme extrême. Enfin, on tient pour certain en Europe que le modèle démocratique, qu'elle a inventé, finira par être le modèle dominant dans le monde. Rien n'est moins sûr !

Reste que la base économique est bonne. Mais elle doit être renouvelée, renforcée, ce qui suppose que les Européens tirent vraiment parti de

leurs atouts et surmontent le handicap — relatif — de leur vieillissement. L'Europe pour durer doit se réinventer sans cesse, et ne pas oublier que ses divisions économiques d'autrefois et ses guerres fratricides lui ont coûté le *leadership* mondial.

Michel Drancourt

## Changement climatique : gagnants et perdants

Après la publication du rapport Stern sur les conséquences du réchauffement climatique sur l'économie mondiale <sup>1</sup>, et le rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) <sup>2</sup>, John Llewellyn, l'un des conseillers de Lehman Brothers, propose une nouvelle approche des conséquences économiques du réchauffement dans *The Business of Climate Change* <sup>3</sup>. Il y détaille, secteur par secteur et parfois entreprise par entreprise, les gagnants et les perdants économiques potentiels du réchauffement climatique.

John Llewellyn considère que les États ont un rôle important à jouer dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Ils doivent notamment moduler les taxes pour que les prix reflètent également les coûts environnementaux et que les consommateurs s'orientent ainsi vers les produits les moins polluants.

1. *Stern Review on the Economics of Climate Change*. Londres : Her Majesty Treasury, 2006.

2. *Climate Change 2007*. Genève : GIEC, 4<sup>e</sup> rapport d'évaluation, 2007.

3. LLEWELLYN John. *The Business of Climate Change. Challenges and Opportunities*. New York : Lehman Brothers, février 2007, 143 p.

Les entreprises, de leur côté, devraient être diversement affectées par le changement climatique, en fonction de leur secteur, de leur capacité d'adaptation et de leur lieu d'implantation. En outre, certaines entreprises et certains secteurs risquent d'être particulièrement visés par les mesures publiques de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, notamment le secteur automobile. Ils devront, pour survivre, s'adapter à la fois aux changements climatiques et aux changements de réglementation en modifiant progressivement leur fonctionnement et, pour certaines entreprises, leur image. Celles qui sauront effectuer ces changements efficacement et intelligemment pourraient même bénéficier des effets du réchauffement climatique, selon John Llewellyn.

Néanmoins, certains secteurs risquent d'être particulièrement menacés, comme l'automobile, qui est déjà présenté comme le principal responsable de l'augmentation des émissions de dioxyde de carbone et pourrait devenir un véritable bouc émissaire lorsque les effets du réchauffement climatique se feront véritablement sentir. Le poids des taxes publiques et la méfiance du public pourraient alors menacer ce secteur. Néanmoins, les entreprises développant et proposant dès à présent des véhicules fonctionnant avec des énergies alternatives au pétrole pourraient, selon ce rapport, réduire les risques de pertes futures. Les banques et les assureurs devraient quant à eux réviser les critères de sélection de leurs clients, notamment dans les zones les plus à risque.

Pour faire face au réchauffement des températures et à l'assèchement des sols dans certaines régions jusqu'alors tempérées, le secteur de l'agriculture pourrait connaître une

importante réorganisation, et de nombreuses cultures pourraient être déplacées dans des régions devenues cultivables et moins risquées. John Llewellyn envisage notamment que le nord de la Russie soit utilisé pour la production d'une grande partie des céréales destinées au marché européen.

Par ailleurs, l'augmentation du coût du transport de marchandises aura des conséquences directes sur le fonctionnement des supermarchés. Les grandes chaînes de supermarchés proposant des produits alimentaires et non alimentaires, qui se sont habituées à multiplier le nombre de leurs fournisseurs à l'étranger, pourraient progressivement revenir vers des fournisseurs nationaux, afin de limiter les coûts de transport.

Plus généralement, John Llewellyn considère que certaines entreprises devraient plus ou moins facilement profiter du réchauffement climatique (comme celles proposant des glaces, des lunettes de soleil ou des crèmes solaires), contrairement à d'autres (notamment celles proposant plus spécifiquement des produits se consommant en période hivernale).

Dans le secteur médical et pharmaceutique, les changements climatiques risquent d'entraîner à la fois une augmentation de la demande (car certaines maladies pourraient se développer plus rapidement, voire réapparaître dans certaines régions où elles avaient disparu) et une hausse des dépenses de santé dans les pays où l'État assure le remboursement des soins de santé.

À l'inverse, le secteur des télécommunications pourrait profiter des conséquences du réchauffement climatique grâce, entre autres, à un renouvellement fréquent du matériel si les nouveaux équipements consomment moins d'énergie, à une

hausse du commerce sur Internet et à une augmentation de l'utilisation de la vidéoconférence par les entreprises pour réduire les frais de transports de leurs employés.

*Cécile Désaunay*

### La publication scientifique à l'âge numérique

L'entrée dans une société de la connaissance passe inévitablement par la diffusion des résultats des recherches scientifiques, qui a un impact direct sur la recherche, lequel, à son tour, a un effet considérable sur l'économie et les modes de vie. L'avènement de l'âge numérique modifie le processus de la publication scientifique, avec environ 90 % des articles des revues scientifiques actuellement accessibles en ligne. Une révolution s'amorce car d'ici 2020, 90 % des articles seront accessibles uniquement en ligne. Les changements actuels se concrétisent dans ce que l'on appelle l'Internet participatif (*Web 2.0*), avec la participation et l'implication actives des utilisateurs dans le contenu des sites et l'accès gratuit aux textes publiés. La Commission européenne suit les évolutions dans la publication scientifique depuis leur origine et estime avoir un rôle à y jouer. Elle a organisé une conférence sur le thème « Scientific Publishing in the European Research Area: Access, Dissemination and Preservation in the Digital Age » les 15 et 16 février 2007 à Bruxelles<sup>1</sup>.

1. Cf. le site Internet [http://ec.europa.eu/research/science-society/page\\_en.cfm?id=3459](http://ec.europa.eu/research/science-society/page_en.cfm?id=3459) pour le programme complet et les présentations effectuées.

Trois points retiennent l'attention : la gratuité des articles, l'accès aux données expérimentales et la conservation des enregistrements numériques.

L'accès libre et gratuit de tous aux articles scientifiques a suscité de vifs échanges entre les différentes parties prenantes au processus de découverte et de publication, chercheurs et éditeurs. Comment combiner une dissémination rapide et vaste de résultats validés par les pairs, avec une rémunération équitable de ceux qui investissent pour que le système fonctionne ? Des expériences ont été menées avec des acteurs présents depuis longtemps sur le marché comme Elsevier, Springer Verlag ou Oxford University Press, ainsi qu'avec de nouveaux entrants comme BioMed Central. Aucun des nouveaux modèles économiques apparus, garantissant un accès gratuit pour tous aux articles des revues, dès leur publication, ne s'impose véritablement en suscitant un accord unanime.

Une tendance apparaît, celle d'envisager l'information scientifique dans un continuum, depuis les données recueillies jusqu'aux articles publiés. Des institutions et des communautés de recherche ont commencé à mettre en place des archives numériques pour conserver les résultats de leurs recherches, parfois en combinaison avec le stockage des données expérimentales. Une telle initiative pourrait encourager la collaboration entre équipes travaillant dans des lieux différents ou éloignés. L'intérêt de mettre à la disposition de tous les chercheurs d'une discipline l'ensemble des données rassemblées depuis des années a été prouvé en astronomie. Deux astronomes du Jet Propulsion Laboratory, en Californie, ont confirmé l'existence d'une étoile naine brune par la seule

analyse des données de relevés du ciel antérieurs, sans faire de nouvelle observation du champ stellaire.

Un autre domaine dans lequel les nouvelles technologies ont entraîné de profonds changements est celui de la conservation des informations numériques, sujet qui concerne, au-delà de la communauté scientifique, tout le monde. Comparés aux autres supports historiques, comme les tablettes d'argile et même le papier, les supports de l'information numérique comme les cédéroms ont une durée de vie très limitée et réclament un appareil de décodage alimenté en énergie électrique. Elizabeth Lyon, directeur associé du Centre britannique de conservation des documents numériques, insiste sur le fait que la conservation n'est pas un moment dans le temps, mais un processus, dont le financement exige l'invention de modèles économiques innovants, qui doivent tenir compte de l'utilisation de plus en plus interdisciplinaire des données expérimentales. De plus, la question fondamentale du support physique des données numériques demeure sans réponse.

Pour élargir le sujet, au-delà de l'accès aux nouveaux documents produits, quelle est la situation des documents publiés antérieurement — articles, dessins, brevets, etc. — qui ne sont pas encore numérisés ? Ils risquent fort de disparaître de la mémoire culturelle collective. Un article du *New York Times*<sup>2</sup> attire l'attention sur le fait qu'aux États-Unis, la bibliothèque du Congrès, malgré ses efforts permanents de numéri-

sation, estime qu'à peine 10 % des 132 millions d'objets de ses collections auront été numérisés dans un avenir prévisible, en raison du coût prohibitif de l'opération. Les archives nationales américaines se trouvent dans une situation similaire, avec leurs neuf milliards de documents. Une nouvelle génération de chercheurs aurait tendance à préférer chercher les informations en ligne. Ce qui incite le directeur du programme d'accès aux documents des Archives nationales américaines à déclarer que « si les chercheurs estiment que les seuls documents intéressants dont ils ont besoin sont ceux que l'on trouve en ligne, ils vont passer à côté d'une grande partie de l'histoire ». À côté de ce risque s'ajoute la tendance vers la numérisation des documents qui s'y prêtent le mieux, comme les livres, au détriment d'autres supports tels les photos, les cartes, les dessins, les films, les archives sonores ou les affiches, ce qui risque de laisser dans l'ombre une grande partie des connaissances accumulées par l'humanité.

La Commission européenne soutient déjà des initiatives comme GEANT (Réseau d'interconnexion des réseaux de la recherche nationaux européens) et EGEE (Grilles pour la science en ligne en Europe) afin de constituer des plates-formes reliant des communautés de recherche européennes entre elles et avec le reste du monde. Dans les années qui viennent, elle va expérimenter des mesures pour élargir et accélérer l'accès aux résultats des recherches qu'elle finance. En même temps, elle va financer des infrastructures de stockage des données issues des observations et des expérimentations. Un budget de 25 millions d'euros a été prévu pour soutenir des recherches sur la conservation des

---

2. HAFNER Katie. « Struggling to Preserve Collective Memory in an Online World », *The New York Times* repris dans *Le Monde*, 17 mars 2007.

informations scientifiques dans la période 2007-2008.

Tous les acteurs reconnaissent l'intérêt de la préservation et du partage des connaissances scientifiques. Il est à souhaiter, pour l'avenir des connaissances, que leurs déclarations d'intention se concrétiseront en résultats.

Gérard Blanc

## La sécurité des aliments en Méditerranée

Depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle, le modèle de consommation méditerranéen est officiellement reconnu par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme la première des références alimentaires. Et sous l'impulsion du gouvernement espagnol, l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) s'apprête à inscrire le régime méditerranéen comme patrimoine commun immatériel de l'humanité.

Pourtant, on assiste depuis quelques années à une mutation profonde de la consommation en Méditerranée. La région souffre en effet d'un désordre alimentaire croissant. Sur la rive sud, ce phénomène, accompagnant le développement économique et l'urbanisation des sociétés, se traduit par une dérive dans la qualité de l'alimentation. Résultat, le surpoids et l'obésité augmentent, notamment chez les plus jeunes (au Maghreb, 20 % des moins de cinq ans seraient touchés par l'obésité). Cette malnutrition devient ainsi un véritable enjeu de santé publique.

Il convient donc de bien poser les termes du débat sur l'enjeu de la sécurité alimentaire au sud de la Méditerranée, car un distinguo doit se faire entre le quantitatif (*food security*) et le qualitatif (*food safety*). Comparés à d'autres zones méridionales de la planète (Afrique subsaharienne en particulier), les pays du sud de la Méditerranée sont relativement épargnés par le problème de la sous-nutrition, avec 4 % de la population concernée (soit tout de même près de neuf millions d'individus). En revanche, ces États sont lourdement frappés par les maladies d'origine alimentaire (microbiologiques ou nutritionnelles) puisque celles-ci sont responsables en moyenne de la moitié des décès (55 %), soit un taux bien plus fort que dans les autres zones en développement (35 %).

Ainsi, en Méditerranée, il apparaît de plus en plus important de se pencher sur les enjeux liés à la sécurité des aliments ou, pour reprendre un terme parfois employé, au défi de la « sûreté alimentaire ». Il s'agit bien de s'interroger sur la qualité des produits, domaine suffisamment vaste pour que soient à la fois traités la certification et le contrôle des aliments, ou les questions liées à leur identité géographique et culturelle.

C'est à cet exercice stratégique que s'est employé le CIHEAM (Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes) dans son dernier rapport annuel <sup>1</sup>. Ce



1. HERVIEU Bertrand (sous la dir. de). *Mediterra 2007. Identité et qualité des produits alimentaires méditerranéens*. Paris : CIHEAM / Presses de Sciences-Po, 2007.

thème de l'identité et la sécurité des aliments s'impose en effet comme une variable stratégique de la coopération agricole en Méditerranée. Pour préparer l'ouverture des marchés et la libéralisation des échanges avec certains pays partenaires méditerranéens (PPM) membres du processus de Barcelone, la Commission européenne exige que soient respectées les normes sanitaires et phytosanitaires les plus strictes. Cette posture mérite un rappel historique.

L'Union européenne (UE), à partir des années 1990, a entrepris une vaste activité législative à propos de l'identité et de la qualité des aliments, à travers l'institution et la réglementation relatives aux marques, aux appellations d'origine et à la certification des aliments. Cette dynamique vise à rassurer des consommateurs qui non seulement veulent des aliments sûrs et sains, mais souhaitent désormais être informés sur l'origine et les normes d'hygiène des produits.

Sollicité par des alertes alimentaires ayant défrayé la chronique (dioxine, vache folle), cet effort de traçabilité s'est traduit par une politique de qualité des produits agricoles de l'UE. Deux catégories de dénomination de produits ont été instaurées : celles liées à un territoire (le triptyque IG / AOP / IGP : indication géographique, appellation d'origine protégée, indication géographique protégée) et celles qui se réfèrent à une méthode de production particulière (STG : spécialité traditionnelle garantie). À travers ce

panel de labels, une garantie est apportée aux consommateurs européens, dont le niveau d'exigence en matière nutritionnelle et hygiénico-sanitaire pour les produits est plus élevé que par le passé. Évaluer le risque et conseiller les institutions européennes par des avis scientifiques solides, tel fut ainsi le motif prioritaire pour créer en 2002 l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA).

À l'échelle méditerranéenne, ces questions sont cruciales, car non seulement l'alimentation s'y trouve dans une situation paradoxale (le régime crétois est de moins en moins pratiqué et la malnutrition se développe), mais elle peine par ailleurs à se mettre « à niveau » concernant la sécurité des aliments produits. Le consommateur moyen, déjà abonné aux modes alimentaires les plus incertains, possède donc très peu de garanties sur la qualité des produits ingérés.

Au-delà de cet enjeu de santé publique se pose naturellement un défi d'ordre géoéconomique pour la coopération euro-méditerranéenne. Car en quelque sorte, à la disparition progressive des droits de douane succèdera la mise en place de barrières non tarifaires particulièrement exigeantes au niveau de la qualité et de la sûreté des produits. Or, peu nombreux seront les producteurs sud-méditerranéens à pouvoir répondre à ces critères à la fois techniques et sanitaires.

*Sébastien Abis*

## ANALYSES CRITIQUES



**LANDIER Augustin / THESMAR David**  
***Le Grand Méchant Marché***  
***Décryptage d'un fantasme français***  
Paris : Flammarion (Essais), 2007, 181 p.

Dirigistes, économistes qui opposent la logique industrielle à la logique financière, adversaires du « marché » et même président de la République criant « la dictature de la rentabilité financière, ça suffit<sup>1</sup> ! » : à force de rejeter le capitalisme moderne, vous accentuez les problèmes que vous lui attribuez à tort. La France n'a pas achevé sa mutation. Voilà l'origine d'un malaise dont on accuse le marché alors qu'il vient des Français.

Deux jeunes économistes français bardés de diplômes, qui enseignent aux États-Unis et à HEC (Hautes études commerciales), jettent ce pavé dans la mare de la pensée « correcte » qui a cours en France.

Le livre démarre par une série de démonstrations. Les marchés financiers exigeraient des rendements à court terme élevés, forçant les managers à sacrifier la croissance de long terme. On parle de capitalisme sans projet. Or, quand on examine l'ensemble des entreprises cotées en Bourse

aux États-Unis, on constate que les entreprises les plus recherchées sont souvent déficitaires. La raison en est simple. Elles sont jeunes et dépensent trois fois plus que les autres en recherche et développement. C'est donc la promesse de profits futurs dus à l'innovation et à la prise de risque qui justifient les cours élevés. La Bourse anticipe à long terme.

Pourquoi donc, dans ces conditions, des patrons eux-mêmes se plaignent-ils de la tyrannie des marchés ? Parce qu'ils sont sous le regard d'actionnaires alors que pendant des années ils les tenaient (en France comme en Allemagne) comme partenaires négligeables. Les banquiers d'affaires, eux non plus, ne sont pas très impartiaux. Ils gagnent de l'argent à l'occasion des acquisitions, dont certaines sont jugées hasardeuses par les actionnaires, comme ce fut le cas lors de l'acquisition de Seagram en juin 2000 par Vivendi, dont le cours décrocha de 30 %.

Un grand spécialiste de la finance moderne, Stephen Ross, a montré, dans *Neoclassical Finance*<sup>2</sup>, que ce

1. Phrase prononcée en pleine bataille boursière Arcelor / Mittal. *Le Monde*, 30 mai 2006.

2. Princeton : Princeton University Press, 2004.

ne sont pas les milliers de « suiveurs » qui décident des cours, mais des « loups » qui agissent avec lucidité et rapidité en corrigeant les erreurs de jugement essentielles. Incidemment, les auteurs citent des études montrant que les déceptions boursières de boursicoteurs qui se croient avertis, ou de gens qui font trop confiance aux courtiers, sont dues à des transactions trop répétées enrichissant surtout les intermédiaires. Cela ne veut pas dire que le marché ne commette jamais d'erreurs, par exemple avec les « bulles » mais, même dans ce cas, celui-ci continue de comparer les entreprises.

La contrepartie heureuse de la révolution financière est la baisse du coût du capital. C'est dans les pays où le développement financier est le moins avancé que le capital coûte le plus cher. Dans la France d'aujourd'hui, il n'a jamais été aussi facile pour les grandes entreprises de se financer.

Le débat sur le court-termisme prend un autre cours quand les patrons, pour des raisons diverses (souhait par exemple de tirer amplement parti de stock-options), tentent de « doper » le marché. La législation en la matière doit être améliorée.

Autre grief contre les marchés financiers : ils détruiraient l'emploi. Selon des études, notamment de la Brookings Institution<sup>3</sup> dont on parle bien peu en France, les OPA (offres publiques d'achat) détruisent les postes de managers improductifs, pas ceux des producteurs de base. Les firmes visées sont souvent sous-performantes. Ce n'est pas le marché financier qui

contraint à la productivité, c'est la concurrence.

Il y a plus parlant : plusieurs études montrent qu'en moyenne, sur 3 000 annonces de réduction d'emplois aux États-Unis, la plupart des cours de valeurs concernées ont baissé. Sur le long terme, capital et travail sont sur le même bateau. La part en France des salaires dans la production nationale oscille, depuis les années 1990, entre 60 % et 62 %.

Augustin Landier et David Thesmar évoquent aussi les investissements étrangers en France, pour constater que l'État, ayant asphyxié le marché des capitaux, a été contraint après 1983 de pousser les entreprises à lever des capitaux à l'étranger. Bref, ils opposent des enquêtes aux idées reçues, le font comme des chirurgiens au scalpel, et plus en mathématiciens qu'en sociologues. On est tenté de leur opposer les facteurs culturels et d'évoquer les particularités françaises qui ne datent pas d'hier. Là encore, ils sortent des explications habituelles.

D'où vient « l'exception française » ? Contrairement à ce qui s'écrit et se dit, la France n'est pas préposée à l'antilibéralisme. Avant 1914, les placements financiers étaient abondants. L'épargne française a financé — avec plus ou moins de bonheur — bien des développements. L'État était minimal et la propriété privée sacrée. En revanche, il y a souvent eu de l'aversion envers la concurrence. Méline, champion du protectionnisme sous la III<sup>e</sup> République, reste le symbole de la recherche d'un statu quo mi-agricole, mi-industriel, en le protégeant contre les vents dérangeants. Cela étant, le champ est longtemps resté ouvert au capitalisme libéral. Il a subi des chocs violents entre les deux guerres, a été rejeté par

3. *Hostile Takeovers in the 1980s: The Return to Corporate Specialization*. Washington, D.C. : Brookings Papers on Economic Activity, 1990.

Vichy et son corporatisme, et relégué au rang des recettes à l'ancienne après la Libération.

Les auteurs avancent à ce propos une argumentation originale. C'est le succès mal interprété des Trente Glorieuses qui a nourri l'illusion qu'un « autre capitalisme » était possible. L'économie française reste largement structurée par l'héritage de l'après-guerre. La libéralisation des années 1980 a été stoppée par les illusions du Programme commun. On s'est orienté vers un capitalisme hybride et schizo-phrène : un patronat hésitant entre sa loyauté au pays, aux actionnaires, aux salariés ; des consommateurs bénéficiant de prix durablement à la baisse pour nombre d'entre eux, mais refusant la logique de la concurrence ; des actionnaires de grands groupes en majorité étrangers, qui ne représentent pas une force politique et considèrent la France simplement comme une de leurs zones d'action.

Les Français, ne se sentant pas des acteurs à part entière du capitalisme

financier, ont le sentiment qu'ils l'étaient plus pendant les Trente Glorieuses (en oubliant ses caractéristiques spécifiques et l'aide américaine de démarrage), s'inquiètent de la fragilité de leurs retraites par répartition et cherchent « une trousse de survie » dans l'immobilier plutôt que les actions.

On peut ajouter les préoccupations de la multitude des entreprises petites et même moyennes, qui sont les premières à encaisser les à-coups du système et dont les auteurs parlent malheureusement très peu. En revanche, quand ils préconisent un changement dans les systèmes de retraite, et surtout la fluidité des mécanismes économiques et sociaux, pour éviter d'être dépassé par la fluidité du capital, ils ont raison. Ils l'ont aussi quand ils souhaitent que les Français deviennent des acteurs à part entière d'un capitalisme financier dont ils doivent être les premiers bénéficiaires.

Michel Drancourt



**SALOMON Jean-Jacques**

***Une civilisation à hauts risques***

Paris : éd. Charles Léopold Mayer, 2007, 226 p.

Il y a un air de parenté entre cet ouvrage et L'Épaisseur du monde de François Heisbourg<sup>1</sup>. Tous deux partent du même constat. Après la chute du mur de Berlin et l'implosion du système soviétique, on avait pu croire qu'à l'antagonisme des deux camps, se partageant plus

ou moins l'influence mondiale, allait succéder une ère de mondialisation pacifique. Très rapidement, les optimistes qui osent encore parler de progrès ont dû constater que l'avènement de la paix perpétuelle n'était pas pour demain.

Mais tandis que F. Heisbourg, insistant sur la permanence des États-nations, s'interroge surtout sur la manière dont ils peuvent établir entre eux des accords et des esquisses de

1. Paris : Stock, 2007, analysé dans *Futuribles*, n° 330, mai 2007, pp. 101-103.

politiques communes, J.-J. Salomon, philosophe et historien des sciences de formation, recense les risques qui menacent la planète si des actions concertées ne se mènent pas à son échelle. Il le fait de façon vigoureuse, en soulignant surtout les « dégâts du progrès ». Il est loin de l'esprit des lumières qui misait sur les progrès scientifiques et techniques pour améliorer la vie politique et sociale, voire le niveau éthique.

Sa réflexion s'articule autour de quatre thèmes majeurs : « La Terre est toujours ronde » ; « Les risques technologiques » ; « Le grand partage » ; et « Les sept nouvelles plaies d'Égypte ». À quoi s'ajoutent des recommandations.

« La Terre est toujours ronde » s'oppose à l'ouvrage du journaliste américain Thomas Friedman paru en français sous le titre *La Terre est plate*<sup>2</sup>. Thomas Friedman suggère avec conviction que la Terre est « plate » parce que progressivement se met en place le modèle économico-culturel américain qui, partout où il s'installe, favorise la prospérité. Jean-Jacques Salomon, qui manifestement déteste le modèle américain version Bush et McDonald's (qui est tout de même en train de changer de style, à la suite il est vrai de l'action d'un dirigeant français), souligne que si américanisation il y a, elle est loin de toucher la majorité des pays et des individus. Il ne croit pas, comme les Américains, que l'on puisse faire disparaître un État despotique pour le reconstruire par miracle en forme de démocratie. Les Américains, en s'inspirant de l'exemple de l'Allemagne d'après 1945, ont ignoré l'histoire. Le

passé du Moyen-Orient est assez éloigné de celui de l'Europe. La Terre reste ronde avec sa diversité politique.

En revanche, nous vivons un changement majeur par rapport aux époques précédentes. La nature des risques que l'humanité doit affronter a changé. Les risques les plus dramatiques sont désormais le produit de la main de l'homme, même si les risques naturels continuent de nous menacer. Certains accidents sont le résultat d'une mauvaise organisation, ainsi Tchernobyl. D'autres sont criminels, le sarin. On peut évoquer aussi la paralysie de systèmes informatiques ou le désordre provoqué par des virus. Plus la société devient complexe, plus elle est vulnérable.

L'auteur décrit ensuite l'asymétrie des sociétés. Aucun pays n'est à l'abri des conséquences du réchauffement de la planète, mais les pays pauvres sont plus vulnérables que les autres. Il suffit d'évoquer les pénuries d'eau ou de soins pour s'en convaincre. Des accords mondiaux sont-ils envisageables pour faire mieux ? Non, dit l'auteur, ne serait-ce que parce que la rationalité n'est pas le propre des politiques. Il suffit de voir comment le conflit israélo-palestinien se prolonge en dépit des efforts menés pour essayer d'y mettre fin.

Il est difficile, il est vrai, de dépasser les vieux réflexes. Les pays « établis » disposent de la force de frappe et veulent éviter que d'autres la possèdent. Comment, dit en substance J.-J. Salomon, peuvent-ils l'exiger sans y renoncer eux-mêmes ? Mais il aurait dû ajouter : comment persuader les autres de ne pas l'acquiescer si eux-mêmes ne l'ont plus ? En effet, leur position serait alors très affaiblie par rapport aux dissidents qui voudraient s'en doter.

2. Paris : éd. Saint-Simon, 2006. Voir SALOMON Jean-Jacques. « La Terre n'est pas plate ». *Futuribles*, n° 322, septembre 2006, pp. 47-58.

Autre menace grandissante : « fabriquer l'homme nouveau ». C'était déjà l'hypothèse d'Alexis Carrel (que J.-J. Salomon ne cite pas) entre les deux guerres et de quelques autres. Il prend corps au fur et à mesure que l'homme manipule les sources de vie.

Mais de toutes les menaces, la plus actuelle est celle d'un changement climatique. Tous les scénarios élaborés à ce jour reviennent à montrer que faute d'une démarche de l'humanité tout entière agissant globalement, nous acheminons vers un désastre. En cause : la croissance démographique, avec le passage en un siècle d'un monde de 1,5 milliard d'habitants à un monde de 6,5 milliards de personnes, et l'ampleur de l'industrialisation. Celle-ci est loin de ralentir. L'entrée en développement de la Chine, de l'Inde, du Brésil, rend plus difficile encore la maîtrise des risques de réchauffement de la planète et de raréfaction des ressources primaires. On prévoit de larges déplacements de population dus à la désertification et des conflits autour des matières premières comme les sources d'eau potable.

Jean-Jacques Salomon accuse l'optimisme économique (libéral selon lui par définition, mais le socialisme se veut-il pessimiste ?) de s'opposer à la protection de l'environnement. On pourrait souligner qu'au contraire, étant conçu pour faire plus et mieux avec moins, il devrait le favoriser. Il

est vrai que le gaspillage a longtemps été pratiqué aux États-Unis — ce que tout le monde dit — mais aussi en Union soviétique et dans les économies dirigées, y compris l'économie française, ce que beaucoup d'écologistes oublient de dire. En réalité, partout il faut faire effort de productivité et de sobriété.

Réussira-t-on à aller dans cette direction ? Les États-Unis semblent progressivement et partiellement l'admettre. C'est un signe encourageant, de même que le début de chiffrage des dégâts du progrès avec le rapport Stern<sup>3</sup>. Heureusement, car sans des changements de mentalité et de comportement dans les pays prospères, et sans progrès de productivité rapide dans les grands pays émergents, les défis risquent fort de n'être relevés qu'après des catastrophes frappant des millions d'hommes. Il y a urgence à agir au niveau international, conclut J.-J. Salomon, pour éviter d'imaginer l'avenir comme catastrophe. Mais on sort de son livre avec le sentiment que c'est sa crainte profonde, même s'il affirme que son but est de pousser à agir pour affronter sans attendre plus longtemps les problèmes relatifs à l'avenir de la planète.

Michel Drancourt

3. Stern Review on the Economics of Climate Change. Londres : Her Majesty Treasury, 2006.



**ARTUS Patrick / VIRARD Marie-Paule**  
**Comment nous avons ruiné nos enfants**  
 Paris : La Découverte, 2006, 165 p.

Le vieillissement démographique, le chômage des jeunes, la

relance de l'emploi et la mise à jour du modèle social français furent au centre de la campagne présidentielle

2007 en France. Pourtant, peu a été dit sur les raisons qui ont produit ces difficultés, et sur les coûts et les possibilités réelles de financement des mesures proposées pour y faire face.

L'ouvrage découpant, au titre provocant, de P. Artus et M.-P. Virard commence par une vision prospective d'une société française bloquée à l'horizon 2030 à cause de politiques économiques marquées, depuis 1970, par l'obsession du court terme et des postures idéologiques ignorant les analyses sérieuses disponibles des problèmes structurels. Une fois les erreurs reconnues, les politiques correctives mises en œuvre furent à nouveau à court terme — pour restaurer la compétitivité des entreprises et leurs profits dans les années 1980, corriger les dérives des taux d'intérêt réels excessifs dans la décennie suivante, puis rééquilibrer les déficits publics. Les auteurs y voient une imprévoyance collective, voire de l'égoïsme, qui sacrifie l'avenir des jeunes générations « afin de préserver coûte que coûte un modèle social qui profite essentiellement aux baby-boomers » (p. 8).

Pourtant, à l'opposé des « déclinistes » français, les auteurs estiment qu'il est encore temps d'agir pour éviter ce scénario catastrophe, à condition d'avoir une vision claire de quelques priorités. Ainsi voient-ils des marges de manœuvre et des possibilités de choix politiques en matière d'éducation, de recherche, de partage des revenus, de développement du tissu industriel et de réforme de l'État. La mondialisation ne doit pas servir d'alibi pour l'inaction mais plutôt d'aiguillon pour surmonter ses défis en utilisant mieux les ressources rares disponibles, notamment le capital humain et les fonds publics, pour assurer une croissance forte et durable, tout

en protégeant les plus vulnérables. Il n'est donc pas question pour eux d'enterrer le modèle social mais de le « revisiter ».

Les auteurs passent au crible, dans ce bref ouvrage, les politiques économiques et éducatives poursuivies par les gouvernements français successifs, et les réponses inadaptées qu'elles apportaient aux divers défis passés, présents et à venir : l'envolée des prix du pétrole, l'inflation, la politique monétaire, le recul de l'investissement, la hausse sans précédent des dépenses publiques, le vieillissement démographique (avec, à l'horizon 2050, près de 10 millions de « vieux » de plus qu'aujourd'hui), la mondialisation (avec le retour du « patriotisme économique » et de la concurrence fiscale). Ils stigmatisent particulièrement l'échec des politiques de l'éducation qui, malgré la démocratisation des études, n'ont pas réduit les inégalités sociales ni facilité l'insertion dans le marché du travail. Ainsi, 160 000 élèves quittent l'école chaque année sans aucun diplôme du second cycle et un étudiant sur deux quitte l'université sans diplôme. Or l'inégalité liée au diplôme (à son niveau ou à son absence) est particulièrement discriminante, condamnant à la précarité ou au chômage les non-diplômés, affectant bien plus souvent les enfants d'ouvriers non qualifiés que ceux de cadres supérieurs.

Malgré la récente reprise économique en France, les auteurs justifient leur inquiétude et leur insistance sur l'urgence des réformes, car cette reprise ne reflète pas un dynamisme de l'économie française. Elle résulte d'une croissance mondiale robuste mais fragile parce que liée à une création excessive de liquidités, au bas niveau des taux d'intérêt réels, à la hausse des cours des actifs boursiers et de l'im-

mobilier, et à l'endettement croissant de l'État, des entreprises et des ménages. Elle peut donc s'effondrer rapidement.

En France même, la classe politique, de gauche comme de droite, s'est acharnée depuis 30 ans à stimuler la demande et la consommation des ménages pour relancer la croissance. Ces politiques n'ont pas favorisé la croissance ni l'emploi, mais ont considérablement fragilisé les ménages en leur faisant porter, en dernier ressort, l'essentiel des risques auxquels l'économie est exposée. Cela inclut bien entendu la charge croissante du financement des retraites, quel que soit le choix du mode de financement — par capitalisation ou répartition. En effet, rappellent-ils, « en capitalisation comme en répartition, les revenus des retraités sont prélevés sur ce qui est produit au moment où les anciens

actifs vivent leur retraite » (p. 36). Ils qualifient donc de « vrai faux débat » celui qui sévit en France depuis une décennie sur l'alternative entre retraites par répartition ou par capitalisation dans le contexte des réformes des retraites.

Les auteurs recommandent donc aux décideurs politiques d'investir massivement dans le long terme, dans le développement des entreprises innovantes, les petites et moyennes entreprises, l'éducation et la formation à tous les niveaux, la recherche et la réforme de l'État, afin d'être capable de relever les grands défis de ce siècle, ceux posés par la mondialisation, l'économie du savoir, le vieillissement démographique, et la persistance du chômage de masse et de l'exclusion.

Hedva Sarfati



**ACKERMAN Galia**

***Tchernobyl, retour sur un désastre***

Paris : Buchet-Chastel, 2006, 150 p. / Gallimard (Folio), 2007, 162 p.

Le 26 avril 1986, le réacteur numéro quatre de la centrale nucléaire de Tchernobyl, à 1 h 23 mn 4 s, s'emballa subitement. Sa puissance monta en flèche. Trente-quatre secondes plus tard, l'opérateur en chef Akimov appuya frénétiquement sur le bouton rouge prévu pour la réduction urgente de la puissance du réacteur. C'est l'inverse qui se produisit. Deux énormes explosions secouèrent le réacteur et la salle des machines. Près de 50 tonnes de combustible nucléaire furent projetés dans l'atmosphère pour former le fameux nuage de Tchernobyl qui allait traverser la

Biélorussie, les pays Baltes et bien d'autres régions. Le puits du réacteur ressemblait désormais au cratère d'un volcan.

De ce drame qui a coûté bien des vies, tout le monde ou presque a entendu parler. Mais s'il a donné lieu à maints commentaires et à des manifestations nombreuses contre l'énergie d'origine nucléaire, ses origines n'ont pas vraiment été élucidées.

Galia Ackerman, qui a monté l'exposition « Il était une fois Tchernobyl » au Centre de culture contemporaine de Barcelone (17 mai-8 octobre 2006), a mené une enquête très fouillée et en

a tiré un livre dont on n'a pas assez parlé. Il y a pourtant matière à réflexion, notamment sur le véritable danger nucléaire que représente la mauvaise organisation d'un État tout-puissant et de sa bureaucratie.

L'auteur rappelle que pour l'Union soviétique, le nucléaire, militaire d'abord, civil ensuite, était le symbole de la puissance. Il fallait à tout prix en disposer, quitte, comme ce fut le cas, à sacrifier des milliers de vies humaines, à détruire des régions entières, à faire le silence absolu sur les programmes en cours sans informer les populations vivant à proximité des zones dangereuses. De nombreux accidents ont jalonné la route qui a mené à la réalisation de centrales soviétiques et cela bien avant Tchernobyl.

On sait qu'en 1975 déjà, un accident comparable s'était produit dans la centrale de Leningrad, mais avait pu être maîtrisé par injection massive d'hydrogène liquide. Les techniciens ont noté aussi que les réacteurs RBMK<sup>1</sup> soviétiques, qui ont précédé les réacteurs énergétiques à eau, plus fiables, paraissaient recéler des faiblesses. Mais là ne serait pas vraiment la source des explosions, précision à mettre au conditionnel dans la mesure où les informations relatives à Tchernobyl ont été tenues secrètes jusqu'en 1989-1990. Mikhaïl Gorbatchev avait pourtant proclamé la glasnost (transparence), mais pendant plusieurs années, c'est une circulaire du 19 mai 1985 d'Anatoli Maïoret, alors ministre de l'Énergie et de l'Électrification, qui faisait loi. Elle interdisait « la diffusion d'informations relatives aux conséquences écologiques des installations énergé-

tiques ». Certes, il y eut un procès pour juger, en juillet 1987, les principaux responsables de la centrale, mais l'un des principaux acteurs était mort, irradié bien avant.

Ce qui ressort du livre très dense et très sobre de Galia Ackerman, c'est qu'une fois l'accident déclenché, personne ne réussit vraiment à déterminer la voie à suivre. Forcément : les savants avaient affirmé qu'un accident était inimaginable.

Dans la nuit du 26 avril 1986, une expérience avait été prévue pour mesurer l'électricité résiduelle produite par les turbines en cas de panne électrique générale. Ce n'était pas la première expérience de ce genre, même si elle devait être un peu plus ample. D'ailleurs, les deux responsables de la centrale étaient allés, pour l'un se coucher, pour l'autre faire une partie de pêche nocturne, ce qui, paraît-il, était assez courant dans la région.

Quand Moscou fut alerté et que dans la matinée, les « grands chefs » débarquèrent, ils prirent des mesures aussi dangereuses pour les hommes qu'insuffisantes pour maîtriser le sinistre, notamment faire recouvrir la centrale de sable par les hélicoptères. Un des rares à avoir gardé la tête froide fut le général Guennali Berdov, qui prépara l'évacuation de la ville nouvelle de Pripjat (d'après le nom de la rivière) construite pour le personnel de la centrale et des services nécessaires. Elle comptait 49 000 habitants. La grande préoccupation des autorités était de ne pas affoler les gens. On les informa simplement qu'ils allaient quitter la ville pour peu de temps. Ils ne sont jamais revenus, sauf ceux qui ont bravé les radiations et qui en sont morts, ou marqués à vie.

Les efforts faits pour « étouffer » la centrale ont donné lieu à des actes d'hé-

---

1. Réacteur de grande puissance à tubes de force.

roïsme inouïs. Là encore, des hommes ont payé de leur vie le désordre des décisions prises par des dirigeants incrédules (il n'y a pas eu d'explosion nucléaire...) ou incompétents. Quant à M. Gorbatchev, il pensait comme d'autres qu'une secousse sismique était à l'origine du désastre.

Depuis, un sarcophage a recouvert les installations détruites, mais la centrale restante a repris du service. L'Ukraine, où elle se situe, a cherché

à acquérir son indépendance sans succès évident. Neuf millions de personnes ont continué à vivre dans des territoires durablement contaminés.

Quant au nucléaire, il continue d'être une source indispensable d'alimentation en énergie d'une population mondiale galopante, mais il est clair que sa mise en œuvre n'est pas à mettre « entre toutes les mains ».

Michel Drancourt



**DANZIN André / FELTZ Jean-Loup /  
MASUREL Jacques**

**Si on inversait les pôles ?  
...quand notre Europe se réveillera**

Paris : Aubin Éditeur, 2006, 389 p.

On connaît la carrière prestigieuse d'André Danzin dans la recherche et l'industrie ainsi que son engagement ancien, dès le club de Rome, pour un développement soutenable et humain. Conjointement avec deux auteurs de grande compétence, Jean-Loup Feltz, ancien de la direction française du Trésor, et Jacques Masurel, vice-président des Amis de Teilhard de Chardin, il nous livre une somme sur la mutation civilisationnelle que nous vivons sans en être pleinement conscients et surtout sans en tirer les conséquences.

Explosion démographique mal répartie, vieillissement de la population d'abord en Europe mais appelé à se généraliser, croissance inouïe des écarts de richesse, insatisfaction des besoins humains fondamentaux, pression migratoire appelée à devenir irrésistible, multiplication de conflits mineurs mais de graves conséquences, défi climatique, développement pro-

digieux des moyens de communication. Face à ces mutations qui rappellent celles de la fin du monde antique ou de la Renaissance, le destin de l'humanité va s'organiser autour de quelques pôles civilisationnels, le pôle nord-américain et les pôles asiatiques dont l'émergence ne fait plus de doutes.

L'Europe, avec ses atouts et ses handicaps, parviendra-t-elle à figurer parmi ces pôles et à les orienter vers une « régulation multipolaire » ? Cela dépend de sa capacité et de celle des États qu'elle réunit à se réformer, notamment en mettant fin à la « concurrence suicidaire entre Bruxelles et les capitales nationales », et en fondant les institutions européennes sur un substrat plus démocratique.

Au titre des réformes nécessaires, l'ouvrage contient des vues souvent originales sur une foule de sujets des plus divers. Sa lecture est facilitée par une table des matières analytique et

plus encore par les recommandations qui terminent chacun des 14 chapitres de cet ouvrage au contenu exceptionnellement riche et stimulant. On peut citer, à titre d'exemples, le maintien des seniors dans la vie active et leur orientation vers les associations, le dialogue interreligieux comme moyen de prévention des conflits, l'initiation du public aux réalités économiques et démographiques nouvelles, réveiller le projet d'avenir européen, favoriser l'émergence d'un soutien populaire massif à l'Europe, insérer, provoquer un dialogue social construit et accepté, augmenter les budgets de recherche dans les domaines vitaux et décloisonner la recherche, insérer dans tous les programmes éducatifs des États membres un tronc commun d'enseignement à l'Europe et à ses valeurs, lancer et financer une initiative de rapprochement de pôles d'excellence européens, mettre en œuvre des stratégies collectives susceptibles d'être comprises par le public.

L'accent mis sur le développement humain plutôt que sur la croissance quantitative figure en tête du programme et le résume bien. Cela nous rappelle la politique de civilisation d'Edgar Morin et aussi la pensée du fondateur de *Futuribles*, Bertrand de Jouvenel, dont on n'a pas oublié le prophétique Arcadie, essai sur le mieux vivre (Paris : *Futuribles*, 1968).

Sur un point seulement, le lecteur reste sur sa faim. On eût aimé de plus longs développements sur les conditions politiques et institutionnelles d'une gouvernance européenne ou mondiale orientée vers des objectifs de civilisation. Certes, le prix Nobel Stiglitz est cité p. 357 : « La mondialisation économique est allée plus vite que la mondialisation politique [...] Au niveau international nous n'avons pas réussi à créer les institutions démocratiques nécessaires pour que la mondialisation fonctionne, que la puissance de l'économie mondiale de marché conduise à une vie meilleure la grande majorité des habitants de la planète et pas seulement les individus les plus riches des pays les plus riches. À cause du déficit démocratique dans la gestion de la mondialisation, ses excès n'ont pas été modérés... » André Danzin explique la prudence de l'ouvrage sur ce chapitre par l'impossibilité d'être exhaustif mais aussi par la forte impression que lui a causée le rejet du traité constitutionnel européen. Il y aurait pourtant beaucoup à dire sur l'influence qu'une Europe plus unie pourrait exercer, à partir de son exemple de souveraineté partagée, sur la nécessaire réforme des institutions mondiales <sup>1</sup>.

Robert Toulemon

1. Voir *Futuribles*, n° 298, juin 2004, pp. 51-68.



**HÉRAN François**  
**Le Temps des immigrés**  
**Essai sur le destin de la population française**  
Paris : Seuil (La République des idées), 2007, 110 p.

La relève démographique par l'immigration serait, à entendre les débats

d'aujourd'hui en France, une nécessité indiscutable. Le Temps des immigrés, écrit par François Héran, direc-

teur de l'Institut national d'études démographiques (INED, Paris), a beaucoup contribué dernièrement à renforcer cette croyance. Dans cet ouvrage, il s'interroge sur la compatibilité de la loi sur l'immigration du 24 juillet 2006 avec l'évolution démographique « prévisible ». Son diagnostic est radical : la loi est « démo-incompatible ». Sa posture est celle du démographe impartial auquel la réalité s'impose, quelles que soient ses préférences politiques : « Il ne cherche ni à grossir ni à minimiser les chiffres de l'immigration. [...] Pour lui, la réalité n'est ni noire ni rose [...] il n'est ni immigrationniste ni anti-immigration. »

La politique migratoire contenue dans la loi de 2006 serait — sous couvert d'immigration « choisie » — une politique de réduction du solde migratoire (entrées moins sorties), qui irait même jusqu'à viser « un apport migratoire minoritaire », c'est-à-dire un solde migratoire inférieur au solde naturel (naissances moins décès) : « Faire reculer l'immigration "subie" au profit de l'immigration "choisie", c'est nécessairement réduire le solde migratoire de la France et, du coup, privilégier une croissance démographique interne. » Nicolas Sarkozy — alors ministre de l'Intérieur — serait un nativiste souverainiste à l'américaine, répugnant à voir la population s'accroître grâce à l'immigration.

Or, rien dans les déclarations du rapporteur de la loi ou du ministre de l'Intérieur, pas plus que dans le texte de loi lui-même, ne justifie ce postulat. Tous les pays européens sont à la recherche de migrants qualifiés et visent à reconfigurer l'immigration étrangère en fonction des nécessités économiques. La migration familiale que le gouvernement français, comme nombre de ses voisins,

cherche à réduire n'est pas celle qui accompagnera forcément ces flux de travailleurs, mais concerne les unions conclues par des enfants d'immigrés (nés ou venus jeunes en France) avec des compatriotes de leurs parents, celles que François Héran appelle des mariages mixtes. La difficulté de maîtrise de certains flux liés à l'exercice de certains droits porterait pourtant plutôt à anticiper une hausse globale de l'immigration avec la réouverture de la migration de travail.

Le postulat indispensable à la démonstration de ladite démo-incompatibilité n'est donc pas valide. Mais l'argumentation ne convainc pas non plus et repose sur un autre postulat, non explicite celui-ci.

François Héran se fonde sur l'hypothèse centrale des projections démographiques de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques), articulée, entre autres, sur un solde de 100 000 immigrants nets par an jusqu'en 2050. À partir de ces projections, il fabrique une sorte de compteur Geiger pourvu d'une aiguille et de trois zones de couleur (vert, orange, rouge). Si, pour le démographe, la réalité n'est ni noire ni rose, elle peut prendre, on le voit, d'autres couleurs. Ce compteur mesure la dépendance démographique à l'immigration. L'aiguille passe à l'orange lorsque le solde naturel n'est plus à l'origine de la majorité de l'accroissement démographique (vers 2032), puis au rouge lorsque le solde naturel devient négatif (vers 2040-2045). À partir de 2032, le solde migratoire expliquerait plus de 50 % de la croissance de la population. « Une politique du solde migratoire n'y changera pas grand-chose. [...] Dans ces conditions, les objectifs de la nouvelle politique migratoire sont-ils soutenables du point

de vue démographique ? La population de la France pourra-t-elle croître de l'intérieur, en se contentant de cet apport minoritaire ? La réponse est négative. Si l'on m'accorde ce néologisme, de tels objectifs sont démocratiquement incompatibles. »

Pour suivre François Héran, il faut admettre que l'accroissement démographique est un objectif qui ne souffre aucune discussion. Or, ce postulat politique ne va pas de soi. Pourquoi le démographe, qui ne doit pas être « immigrationniste » ou anti-immigration, devrait-il être forcément favorable à la croissance de la population ? Populationniste, mais sans être pour autant nataliste car sinon le soupçon de nativisme à l'américaine pourrait alors peser sur lui.

En fait, on peut tout à fait inverser les couleurs du compteur Geiger. Qu'y a-t-il de dramatique pour le démographe « qui ne fait pas de sentiment » (pour ne pas parler de politique) à voir disparaître — par extinction naturelle — les baby-boomers pour lesquels les actifs n'auront plus à payer des soins de santé coûteux et des retraites en nombre ? À terme, la charge des personnes âgées s'allège puisque, dans le cadre décrit par la variante moyenne des projections INSEE, le nombre des naissances reste stable sur l'ensemble de la période tandis que les classes d'âge actif sont renforcées par l'immigration nette anticipée.

Rien dans la démonstration du directeur de l'INED n'est vraiment convaincant, ni les postulats, ni le raisonnement, ni les conclusions qui aboutissent à invalider, en 2006, une politique sur la base d'une projection tendancielle qui, par rapport à l'ensemble des futurs démographiques possibles à l'horizon 2050, constitue le scénario le moins probable.

On en oublierait presque que ladite démonstration pêche aussi par le choix des indicateurs. Les soldes — migratoire et naturel — ne sont que des facilités. Ce sont leurs composantes qui comptent. À force de faire référence au solde migratoire, on occulte totalement la faible consistence des estimations réalisées par l'INSEE qui, sans boussole pour l'estimer depuis 1990 (date du dernier recensement digne de ce nom), l'invente chaque année, ce qui l'oblige à user (abuser ?) des variables d'ajustement, tous les ans maintenant depuis la mise en place des enquêtes annuelles censées remplacer le recensement. Le solde migratoire français n'est, en l'état, que la feuille de vigne posée sur notre ignorance collective. Le maintien du solde migratoire à 100 000 pendant 44 ans dans la projection centrale n'a donc aucun caractère d'évidence et n'est pas, contrairement à ce que François Héran écrit, « l'évolution prévisible du solde migratoire ».

Michèle Tribalat

## COMPTES RENDUS



**AGLIETTA Michel / BERREBI Laurent**  
***Désordres dans le capitalisme mondial***  
Paris : Odile Jacob, 2007, 445 p.

La « globalisation » n'est pas la projection du capitalisme américain dans le monde. Elle doit être perçue comme un système d'interdépendances multilatérales, où les économies émergentes exercent une influence déterminante sur les économies développées. Partant de ce constat, les auteurs étudient l'influence de la mondialisation sur les équilibres macroéconomiques, sur la répartition des revenus et sur les marchés financiers des pays développés.

L'étude des mécanismes internes des économies nationales doit largement tenir compte des différences de modèles sociaux. Notamment, la prépondérance du point de vue des actionnaires dans la répartition des richesses (le principe de la valeur actionnariale) est dominante aux États-Unis, inégalement développée en Europe et largement ignorée en Asie.

Les contradictions entre le choc provoqué par la concurrence généralisée et les politiques disparates des différents types de capitalisme, entraînent de forts et durables déséquilibres financiers. Pour y remédier, les auteurs ne voient pas d'autres issues que le transfert du dynamisme de la demande du marché intérieur aux États-Unis sur le Japon, l'Europe et les pays émergents, une refonte des institutions internationales et l'affirmation financière, économique et sans doute politique de la Chine. Bref, une révolution générale.

Tout l'esprit du livre tient en une phrase : « C'est la transition de la direction politique d'une seule nation à celle de la coresponsabilité », notamment en matière financière. Le Fonds monétaire international tel qu'il existe n'est pas la réponse. Le besoin d'une instance « légitime » de gouvernance internationale s'affirme. De là découle la nécessité d'une série de changements partout, y compris en Europe, en retard dramatique d'organisation.

C'est un livre dont les diagnostics sont fondés mais dont les propositions sont soit pessimistes, soit utopistes, marquées de plus par un certain refus des règles du marché. Il aborde les problèmes mondiaux, largement sous l'angle financier, ce en quoi il apporte beaucoup, notamment dans ses développements sous la pression de l'actionnariat. Mais nulle part il n'est question des grands défis du siècle que sont les exigences du développement durable qui, eux aussi, exigent une refonte et un approfondissement des institutions internationales.

En dépit de ces remarques, à consulter.

*Michel Drancourt*



**CAPRON Michel / QUAIREL-LANOIZELÉE Françoise**

***La responsabilité sociale d'entreprise***

Paris : La Découverte (collection Repères), 2007, 122 p.

Les entreprises multiplient depuis quelques années les codes de conduite, chartes éthiques, certification sociale et environnementale, *reporting* et autres audits visant à montrer qu'elles se préoccupent de leur impact sur la société. Mais la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) correspond-elle à un vrai changement stratégique ou bien n'est-elle qu'un effet de mode ?

Pour répondre à cette question, les auteurs de cet ouvrage remontent d'abord aux origines du mouvement et montrent notamment que si la notion de RSE est récente, la préoccupation à l'égard des conséquences des activités des entreprises est très ancienne, du paternalisme de l'ère industrielle au concept de *corporate social responsibility* créé dans les années 1950. Mais c'est le délitement progressif du fordisme et l'effacement de l'État providence qui ont fait émerger une RSE explicite en Europe dans les années 1990.

Ils examinent ensuite les multiples définitions de la RSE : s'agit-il de rendre des comptes (principe de transparence), de réparer les dommages causés ou de prévenir les risques (principe de précaution) ? D'un engagement volontaire ou d'une obligation ? De respecter la loi ou d'aller au-delà ? À qui faut-il rendre compte, et de quoi ? Autant de questions dont les réponses sont encore loin d'être tranchées.

Les raisons qui poussent les entreprises à être socialement responsables sont alors passées en revue, puis les auteurs dressent le tableau des acteurs de ce mouvement. Ils présentent ensuite une typologie des comportements stratégiques en matière de RSE, qui vont des comportements de déni ou de diversion à une stratégie intégrée, en passant par le *greenwashing* (utilisation fallacieuse de l'argument environnemental pour améliorer son image) ou des actions ponctuelles.

Enfin, les instruments destinés à aider à la mise en œuvre de la RSE au sein des entreprises sont passés en revue, non sans que soient soulignées leurs faiblesses : profusion des labels menant à la confusion, difficulté à rassembler et normaliser les informations pour le *reporting*, problème de suivi et d'évaluation...

La conclusion qui se dégage de cet ouvrage synthétique, c'est que la RSE est désormais une réalité incontournable pour les entreprises mais aussi et surtout un *work in progress*...

Céline Laisney



**FRANKFURT Harry G.**

***De l'art de dire des conneries***

Paris : éditions 10/18, 2006, 78 p.

Harry Gordon Frankfurt, spécialiste renommé de philosophie morale, a écrit cet essai au milieu des années 1980, à l'époque où il enseignait à l'université de Yale. Son intention, sérieuse et humoristique à la fois, était de comprendre ce que nous voulons vraiment dire lorsque nous manifestons notre dédain à l'égard d'un discours en le qualifiant de « connerie » (*bullshit*).

Les résultats de sa réflexion peuvent se résumer par les assertions suivantes. 1) L'un des traits majeurs de notre culture contemporaine est l'omniprésence du baratin. 2) La connerie est inévitable chaque fois qu'un individu aborde un sujet qu'il ignore. 3) Cette connerie est

plus dangereuse que le mensonge car si le menteur sait que ses déclarations sont fausses, le baratineur croit que ses bêtises sont vraies. 4) Le baratineur n'essaie pas de parvenir à une représentation exacte du monde ; il veut seulement se montrer et séduire ses interlocuteurs.

L'empire du baratin n'a pas de frontières. De fait, les conclusions d'Harry Frankfurt peuvent s'appliquer à toutes les époques et à tous les sujets : sociologie électorale, analyse du climat, essor de la Chine, diffusion des nanotechnologies, macroéconomie, fabrication des sucres d'orge, etc.

Bien sûr, la fumisterie existe aussi en matière de prospective, ou plutôt de pseudo-prospective, car il faut distinguer le bon grain de l'ivraie. Si certains s'attachent à une anticipation rigoureuse des futurs possibles, d'autres, pratiquant le bluff à haute dose, méritent qu'on leur applique les conclusions d'Harry Frankfurt. 1) La caractéristique essentielle de certaines réflexions sur l'avenir est leur forte concentration en sottises. 2) La production de ces balivernes est stimulée par le fait que l'on demande à des amateurs de se prononcer sur des sujets qu'ils ne connaissent pas. 3) Leurs scénarios d'évolution sont d'autant plus trompeurs qu'ils en ignorent eux-mêmes les limites de validité. 4) Enfin, ces baratineurs de futurs ne résistent pas au plaisir, intense, d'avoir des avis sur tout et de jouer les prophètes. Quand « l'art de la conjecture » se mue en art de dire des conneries...

*Gilbert Triou*



**OBADIA Lionel**  
***Le Bouddhisme en Occident***

Paris : La Découverte (coll. Repères), 2007, 128 p.

Le bouddhisme jouit en Occident d'un statut particulier : qu'il s'agisse d'un simple attrait pour les phénomènes « spirituels » ou d'une véritable conversion, cette religion est de plus en plus présente dans les mœurs occidentales. Ce bref ouvrage propose un état des lieux du bouddhisme tel qu'il est perçu et pratiqué par les Occidentaux.

Apparu dans le nord de l'Inde au VI<sup>e</sup> siècle avant J.-C., le bouddhisme repose sur les principes énoncés par son fondateur, Bouddha. Les adeptes de cette religion sont invités à se détacher du monde et des sources de souffrance (l'ignorance, le désir, l'attachement...). Il y aurait actuellement 400 millions de pratiquants du bouddhisme à travers le monde.

Depuis les années 1980, cette religion connaît un engouement croissant en Occident. Dans les ouvrages et les reportages occidentaux, le bouddhisme est désormais souvent associé au bonheur, au bien-être... Cet engouement plutôt superficiel pour une certaine culture bouddhiste dissimule, selon Lionel Obadia, la présence en Occident de véritables communautés d'adeptes.

Arrivé véritablement en Occident au XIX<sup>e</sup> siècle, le bouddhisme suscitait alors à la fois « fascination et répulsion ». À la fin du XX<sup>e</sup> siècle, le bouddhisme existe sous une forme institutionnalisée en Occident. Or, cette implantation, analyse l'auteur, est autant le fait de l'intérêt des Occidentaux que le résultat d'une volonté de transmission, voire d'évangélisation, de la part des Asiatiques.

Depuis son arrivée en Occident, le bouddhisme a connu d'importantes évolutions, qui se caractérisent notamment par un phénomène de « bricolage religieux » réalisé par les Occidentaux. Il n'existe cependant pas un bouddhisme occidental unique, car les processus d'acculturation diffèrent de plus en plus selon les pays et selon les groupes sociaux.

*Cécile Désaunay*